



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique familiale de la Ville de Neuchâtel

(Du 22 juin 2020)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

« La famille sera toujours la base des sociétés »¹.

Les familles sont fondamentales pour le fonctionnement et le développement de la société.

Le Conseil communal souhaite exprimer au travers du présent rapport sa volonté de valoriser Neuchâtel comme une ville « amies des familles » dans ses actions politiques et de promouvoir les prestations qui sont à leur disposition. Neuchâtel dispose aujourd'hui déjà d'une riche palette de prestations. C'est ce constat initial d'une offre importante à l'attention des familles qui a mené à l'élaboration du rapport qui vous est soumis. Notre Conseil est convaincu qu'une mise en valeur et une bonne coordination des prestations fournies par les services de la Ville, associées à l'analyse des enjeux actuels de la vie des familles, assurera une amélioration significative du service à la population. Accueil extrafamilial, culture, sports, loisirs, soutiens financiers pour les transports publics ou encore la

¹ Honoré de Balzac, le Curé du Village, roman, 1841

promotion d'un cadre de vie favorable ne sont ainsi que quelques exemples parmi les multiples prestations qui composent l'offre à destination des familles.

Une stratégie de politique familiale donne de la cohérence aux multiples initiatives qui répondent, directement ou indirectement, aux attentes des familles et offre une vue d'ensemble nécessaire à l'amélioration et au développement du dispositif.

Cette approche permet de replacer les actions, existantes ou souhaitables, dans un cadre politique plus large en rappelant que les familles jouent un rôle primordial en tant qu'acteurs économiques, culturels et sociaux. À ce titre, les familles sont à la fois les acteurs et les publics-cibles des programmes politiques structurants tels que le programme de législature ou les accords de positionnement stratégique régionaux par exemple.

Une politique familiale ambitieuse est une condition de la prospérité et de l'attractivité de notre commune et de notre région.

Le présent rapport se structure en trois parties principales permettant de définir et d'orienter la politique familiale de la Ville de Neuchâtel :

- La première partie présente les définitions et le cadre général de réflexion, les intentions du Conseil communal quant au sens du présent rapport, la présentation des domaines d'action retenus ainsi qu'un état des lieux des caractéristiques et des enjeux inhérents à la vie familiale ;
- La seconde partie présente l'inventaire des prestations à l'attention des familles proposées par la Ville et évoque les domaines liés, parfois hors de sa compétence, ayant un impact significatif sur la vie des familles;
- La dernière partie fait le lien entre les constats, les enjeux identifiés et les prestations existantes pour permettre au Conseil communal de dresser des recommandations en matière de politique familiale.

Afin de s'intégrer dans le contexte de la fusion, ce rapport est établi en lien étroit avec les travaux du groupe de travail spécifique « famille ».

Première partie

1. Contexte et définitions

La famille, sous ses diverses formes, est le ciment de notre société, le lieu de transmission intergénérationnelle, propre à la construction de notre civilisation. La famille est à ce titre un « objet » politique aux contours parfois flous qui traduisent des réalités très diverses et l'évolution rapide des modes de vie au cours des dernières décennies. La famille est ainsi souvent appréhendée sous l'angle de l'un de ces membres (les parents, l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte ou encore les aînés) mais plus rarement en tant que groupe ou lieu d'interactions.

Pourtant, il est unanimement reconnu que les familles, en tant que telles, sont absolument nécessaires au fonctionnement d'une société et pour en assurer son avenir. Les familles offrent des prestations à leurs membres mais sont aussi tournées vers la société dans son ensemble et contribuent à son développement. La famille est bien plus que la somme de ses membres. Elle est d'ailleurs reconnue comme une entité propre par nos différentes législations. L'objet de la politique familiale est ainsi de reconnaître le rôle de la famille, ses prestations et de soutenir les familles dans l'accomplissement de leurs tâches, telles que, par exemple, l'éducation, la santé, la garde des enfants ou le soutien des parents âgés.

Les fonctions remplies par les familles nécessitent du temps et des moyens. Il incombe à l'Etat, de fournir aux familles les conditions-cadres et les prestations nécessaires leur permettant d'accomplir leurs tâches mais aussi de s'épanouir. La politique familiale ne fait dès lors pas exception au fonctionnement institutionnel helvétique qui octroie des compétences en la matière tant à la Confédération, qu'aux cantons et aux communes.

Les définitions proposées ci-après sont principalement tirées de la littérature existante en matière de politique familiale. Les travaux de la Confédération et de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), les rapports de politique familiale des cantons de Berne et du Valais ainsi que le rapport « la politique familiale conduite par la Ville de Lausanne » ont notamment servi de base de réflexion sur les concepts, définitions et structure du rapport.

Le rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les familles (2017) ainsi que l'enquête suisse sur les personnes actives (2018) donnent également de précieux renseignements sur les familles et leurs modes d'organisation.

Les chapitres suivants dressent un cadre théorique qui permet de définir et de préciser les champs d'action d'une politique familiale.

1.1. Définition de la famille et de la politique familiale

« La famille est généralement appréhendée comme une réalité affective, éducative, culturelle, civique, économique, sociale, morale et spirituelle, comme un lieu de rencontre, d'apprentissage, de dialogue, de partage, de transmission des valeurs et de solidarité intergénérationnelle »².

C'est-à-dire que, outre le rôle reproductif, on attribue à la famille des fonctions (éducatives et de solidarité) nécessaires à la construction de la société.

La tâche essentielle de la politique familiale est de reconnaître et promouvoir les prestations fournies dans les familles et par les familles pour l'individu et pour la société et de renforcer les potentiels des familles³.

La politique familiale est donc par nature une tâche transversale, qui couvre un très large éventail de mesures et de conditions-cadres.

La famille réunit les trois liens constitutifs de la parenté : le lien d'alliance (entre conjoints), celui de filiation (entre parents et enfants) et celui de germanité (entre frères et sœurs). On peut ainsi définir la famille comme un groupe de personnes unies par un lien d'alliance (officiel ou officieux), de filiation ou de germanité et coopérant à leur développement ou leur épanouissement mutuel.

Les deux éléments importants qui se dégagent de ces définitions de la famille, en vue d'une politique familiale, sont :

- La famille se caractérise par la présence d'enfants ;
- Pour que le groupe soit considéré comme une famille, indépendamment des formes qu'il peut revêtir, il doit être reconnu socialement en tant que tel.

La plupart des cantons ont étudié la politique familiale au travers d'un rapport dédié ou dans le cadre d'autres rapports^{4,5}. La majorité de ces derniers se basent sur la définition de la famille proposée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

² Dictionnaire suisse de politique sociale, entrée « Famille (Politique de la famille) ».

³ Kurt Lüscher, 2004, La politique familiale, pourquoi ?, Berne, COFF, p. 7.

⁴ Rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés dans les cantons, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, 2016

⁵ Pour le Canton de Neuchâtel, les rapports liés à la fiscalité ont régulièrement présenté des analyses sur les familles mais ne contiennent pas explicitement de définition de la famille

(COFF) qui reprend les éléments présentés ci-avant : « Le concept de famille désigne les formes de vie qui sont fondées sur les liens entre parents et enfants unissant les générations et qui sont reconnues par la société ». Cette définition propose une acceptation très large du concept de famille. Notre Conseil adhère à cette définition qui permet notamment que :

- L'état civil des parents n'est pas un critère d'exclusion;
- Aucune limite d'âge des enfants n'est fixée ;
- Les relations de famille au sens large sont intégrées;
- Les familles formées de parents de même sexe sont prises en compte;
- Les parents ne font pas forcément ménage commun.

Cette définition de la famille souligne la diversité et l'évolution des modes de vie familiaux.

Cependant, la quasi-totalité des cantons ayant intégré une analyse statistique ont choisi de limiter le champ de l'étude. Ils se sont ainsi souvent limités aux membres de la famille vivant dans le même ménage, avec le risque de ne plus tenir intégralement compte des couples séparés. Ils ont également limité l'analyse aux familles ayant des enfants à charge et financièrement dépendants, ce qui se traduit en règle générale par une limite d'âge fixée à 25 ans.

Les relations entre générations, notamment entre parents et les enfants adultes qui ont quitté le domicile familial sont généralement hors du spectre d'étude.

Le présent rapport n'a pas de vocation statistique à proprement parler. Le Conseil communal souhaite appréhender la famille de la manière la plus large possible et ne limiter sa définition que lorsque les circonstances le nécessitent, notamment dans les points relatifs à la situation démographique, à la tarification ou aux droits aux prestations par exemple.

1.2. Contexte politique

La Suisse est régulièrement citée comme un mauvais élève en matière de politique familiale. En comparaison européenne, la part du PIB allouée aux mesures de politiques familiales reste faible par rapport aux pays modèles en la matière : 1.7% pour la Suisse contre 3.4% du PIB pour la Suède par exemple.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, connue depuis les années 2000, mise en parallèle avec le haut degré de formation mais aussi le fort taux

de travail partiel des femmes incitent pourtant les acteurs politiques et économiques à agir davantage en faveur des familles.

Dans le même ordre d'idée, il existe de nombreux éléments scientifiques mettant en évidence l'importance et les bienfaits d'une socialisation et d'un encouragement précoce des enfants au travers de structures d'accueil de qualité dotées de personnel formé et compétent.

L'implication, certes toujours minoritaire mais croissante, de la part des hommes dans les tâches ménagères et le soin aux enfants est également un élément qui incite à promouvoir une politique familiale égalitaire, efficiente et bénéfique à l'ensemble de la société.

L'émergence d'une politique familiale construite et exprimée par la Ville de Neuchâtel trouve son ancrage dans les constats suivants :

- Notre administration propose de nombreuses prestations à l'attention des familles. La coordination et la mise en valeur de ces dernières peuvent apporter des plus-values significatives en termes de service à la population.
- Une telle politique s'intègre parfaitement dans le programme politique 2018-2021, dans le programme de domiciliation du Conseil communal ou encore dans les accords de positionnement stratégiques (APS) qui donnent les grandes orientations à la politique communale et de l'agglomération.

Sans entrer dans le détail, nous mentionnerons ici que le Programme politique 2018-2021 pointe notamment un déficit d'attractivité résidentielle de la commune tout en soulignant les forces de ses conditions-cadres.

Le Programme d'impulsion et de domiciliation de notre Conseil, tout comme la vision du plan d'aménagement, ou encore l'accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral ont également pour objectif principal d'augmenter l'attractivité résidentielle de la commune en développant notamment la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Une politique familiale, qui invite les familles à s'installer et à demeurer sur le territoire, répond parfaitement à la nécessité de localiser les potentiels ; C'est-à-dire attirer et maintenir sur le territoire des habitants, des services et des capitaux.

Pour la plupart des dix propositions stratégiques formulées dans le programme politique visant à développer notre Commune, les familles représentent des leviers de succès importants.

A titre d'exemple, une politique axée sur les besoins des familles répond pleinement à la problématique de la migration des familles avec enfants constatée par les études démographiques menées à l'échelle de l'éorén⁶. De même, les familles représentent l'un des plus importants segments stratégiques pour le tourisme neuchâtelois. Dès lors, un développement intégrant les besoins des familles (places de jeux, espaces de délasserment, espaces pique-nique, activités culturelles et sportives adaptées aux familles, solutions de garde ponctuelles, tarifs attractifs, etc.) répond à la fois à la demande locale et externe.

Le développement de notre stratégie de communication est également mentionné dans les propositions du programme politique. Une des recommandations principales du présent rapport va dans ce sens en cherchant à rendre plus accessible, plus visible et plus conviviale l'offre existante afin d'améliorer la qualité du service aux familles en particulier.

Nous sommes conscients que la politique familiale englobe d'autres politiques sectorielles déjà définies et présentées à votre Autorité, notamment par exemple dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture, des sports ou de l'urbanisme. Cependant, si le présent rapport n'entrera pas dans le détail des prestations, il est proposé de les mettre en relation pour que l'ensemble du dispositif à l'égard des familles soit cohérent et coordonné et que la vue d'ensemble soit la plus complète possible.

Près de la moitié de notre population vit dans un ménage avec un enfant de moins de 25 ans. Pour notre Conseil, disposer de prestations et de conditions cadres favorables aux familles est une nécessité pour réussir les défis évoqués et concrétiser notre vision et nos objectifs politiques à court, moyen et long terme.

1.3. Fusion

Ce rapport a été rédigé entre septembre 2019 et mai 2020, soit dans les premiers temps des travaux de mise en œuvre de la commune fusionnée. Les éléments présentés seront le plus représentatifs possible de l'ensemble du « nouveau » territoire communal. Il sera ci-après clairement mentionné lorsque les données ne concernent que la Ville de Neuchâtel « hors fusion ».

L'inventaire des prestations a été complété par les prestations fournies par les Communes de Valangin, Corcelles-Cormondèche et Peseux afin

⁶ Voir chapitre : 3.1

d'être aussi exhaustif que possible, mais également en vue d'une harmonisation lorsque cela sera nécessaire.

2. Intentions et objectifs

Ce rapport se veut un document fondateur, qui doit valider l'intention politique de doter la Ville d'une véritable vision de politique familiale. Le Conseil général est invité à soutenir la vision générale proposée par le Conseil communal ainsi que son analyse de la situation.

Cependant, ce rapport est d'une nature particulière : d'une part, le contexte dans lequel il émerge est extraordinaire avec la fusion de communes (auquel s'ajoute un changement de législature) et un calendrier bousculé par la pandémie et d'autre part le caractère initiateur de la démarche, avec une thématique complète et complexe qui n'a jamais été présentée de manière globale à votre Autorité.

Les recommandations qui sont émises doivent dès lors être perçues comme les pistes de réflexions que notre Conseil souhaite étudier et proposer au prochain exécutif. Les futures autorités pourront ainsi étudier plus en profondeur les recommandations et présenter au Conseil général les mesures concrètes qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Certains thèmes devront vraisemblablement faire l'objet de rapports ad hoc dans un second temps.

Une fois ce cadre précisé, les objectifs spécifiques de ce rapport peuvent se décliner ainsi :

- Valider la volonté politique de répondre spécifiquement aux besoins des familles ;
- Disposer d'un cadre théorique, des données de base sur la composition et la situation des familles et de domaines d'actions constituant une politique familiale ;
- Présenter une vue d'ensemble des prestations existantes à l'attention des familles ;
- Émettre des recommandations à l'attention des futures autorités pour promouvoir et soutenir les familles ;
- Instaurer un suivi participatif permettant d'évaluer, de coordonner et d'améliorer les actions de la thématique « famille » dans le temps.

Ce rapport vise principalement à donner à la politique communale une clé de lecture en lien avec les besoins des familles et à activer les effets de leviers et les synergies. Il cherche à identifier les enjeux en lien avec la vie familiale et les pistes d'amélioration que notre Ville peut offrir. À ce titre, si ce rapport introduit de nombreuses thématiques, comme l'accueil de

l'enfance, la lutte contre la pauvreté ou encore la vie de couple, il n'a cependant pas pour vocation d'être un rapport spécialisé dans ces domaines mais d'être un appui transversal pour les décideurs et l'ensemble des services de l'administration.

En un mot, nous voulons souligner et renforcer le fait que Neuchâtel est une ville « amie des familles ». Notre Ville cherche non seulement à les attirer et les faire rester, mais aussi à les faire vivre et s'épanouir sur son territoire.

3. Portrait des familles

Ce chapitre donne un aperçu général de la composition et des modes de vie des familles. Il permet d'appréhender les diversités de forme des familles et les défis que celles-ci relèvent quotidiennement.

3.1. Portrait démographique et statistique

Constats et enjeux : Les ménages avec enfants représentent plus de 45% de la population de la commune. Comme dans la plupart des zones urbaines, les familles ont tendance à quitter le territoire de la commune avant ou à l'entrée en scolarité des enfants pour s'installer en zone moins urbanisée ou dans des logements de plus grandes tailles, peu disponibles au centre-ville.

Dans la commune fusionnée, près de 45% de la population vit dans un ménage avec un enfant. Nous comptons près de 4'200 ménages avec 2 adultes (ou jeunes adultes de 18 à 25 ans) et un ou plusieurs enfants. Ces familles biparentales représentant environ 16'000 personnes (37% de la population). On dénombre également près de 1'460 ménages monoparentaux qui regroupent ainsi 3'650 personnes (8.4% de la population).

Le tableau ci-après présente la répartition des ménages selon le nombre d'enfants/jeunes adultes :

Ménages	1 enfant	%	2 enfants	%	3 enfants	%	4+ enfants	%	Total
2 adultes	1'696	40.17%	1887	44.69%	489	11.58%	150	3.55%	4'222
1 adulte	886	60.64%	443	30.32%	111	7.60%	21	1.44%	1'461
Total	2'582	45.43%	2'330	41.00%	600	10.56%	171	3.01%	5'683

Figure 1: Répartition des ménages selon le nombre d'enfants

Ces 5'683 ménages représentent ainsi au 31 décembre 2018 19'668 personnes.

Dans cette population, on dénombre notamment 2'450 enfants de moins de 5 ans (12.5%), 2'425 enfants entre 6 et 11 ans (12.2%), 1'744 jeunes entre 12 et 17 ans (12.3%), 2'474 jeunes adultes de 18 à 23 ans (12.6%) et 737 jeunes adultes de 24 à 29 ans (3.7%). On peut donc considérer que près de la moitié de la population vivant dans un ménage « familial » est composée par les enfants⁷. On constate également le départ du cocon familial chez les jeunes dans la période 24-29 ans.

Du côté des parents, 1'459 individus sont âgés de 30 à 35 ans (7.4%), 2'225 ont entre 36 et 41 ans (11.3%), 2'329 (11.8%) ont entre 42 et 47 ans, 1'932 (9.8%) ont entre 48 et 53 ans, 1'064 (5.4%) ont entre 54 et 59 ans et 332 sont âgés de plus de 60 ans (1.7%).

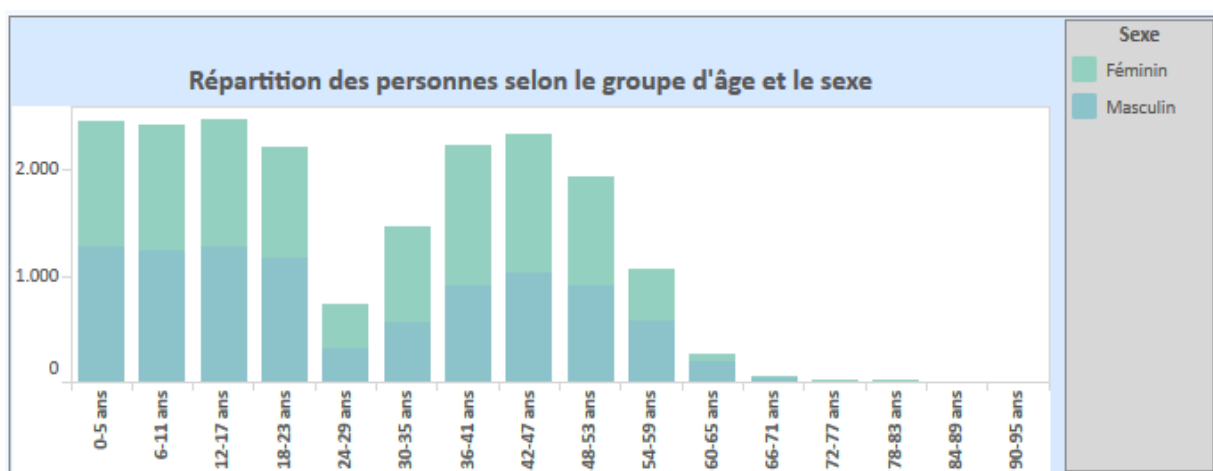


Figure 2: Répartition des personnes selon le groupe d'âge et le sexe dans les ménages avec enfants

L'éorén a mandaté le bureau d'étude MicroGIS afin de disposer d'éléments factuels et prospectifs en matière de démographie notamment pour planifier ses besoins en infrastructure scolaire ainsi qu'en matière d'accueil extrafamilial. Ainsi, un travail particulier a été mené sur le bassin de population couvert par la commune fusionnée.

De manière générale, le nombre de naissances baisse partout sur le territoire de l'éorén, en moyenne de 2% par an. Le centre-ville (représenté par les Centres scolaires du Mail et des Terreaux) présente une diminution plus faible (de l'ordre de 1.1%) alors que les communes sub- et périurbaines présentent une baisse des naissances très importante, atteignant les 3%.

⁷ Attention toutefois, il n'est pas possible avec les données dont nous disposons de savoir, notamment pour la population 18-29 ans s'il s'agit bien de jeunes adultes dans le ménage parental ou si ces derniers sont eux-mêmes les parents d'enfants plus jeunes. Cependant, sachant que l'âge moyen auquel une femme accouche de son premier enfant en Suisse est au-delà de 30 ans il paraît vraisemblable que la majorité des 18-23 ans et une partie importante des 24-29 ans n'aient pas encore d'enfant.

En mettant en relation le nombre absolu de naissances avec la population, on obtient le taux de natalité de la région. Ce taux connaît une baisse générale, passant de 11 naissances pour 1'000 habitants en 2010 à 9 naissances pour 1'000 habitants en 2018. Une nouvelle fois le centre-ville se démarque avec un taux aux alentours de 10 naissances pour 1'000 habitants alors que les autres centres scolaires présentent des taux aux alentours de 8 naissances pour 1'000, voir même 7 pour le centre du Bas-Lac. Ainsi, seule l'arrivée de nouveaux habitants permet actuellement de maintenir relativement stable le nombre de naissances.

A cette baisse des naissances, il convient d'ajouter les phénomènes migratoires. En effet, on constate que le centre-ville (Centres scolaires des Terreaux et du Mail) connaît une importante migration de la population préscolaire : près de 4% de la population des enfants de 0 à 4 ans quitte chaque année le territoire pour s'installer à l'extérieur. Les familles cherchent notamment des logements de plus grandes tailles et un cadre de vie différent pour la scolarité de leurs enfants. Les communes voisines et du Val-de-Ruz sont les principales bénéficiaires de cet état migratoire. Le Centre de la Côte (Corcelles-Cormondrèche, Peseux et quartiers Draizes, Charmettes) connaît par exemple quant à lui une croissance de cet effectif 0-4 ans de l'ordre de 2%. A noter que cet effet, bien que très prononcé à Neuchâtel, est bien connu car présent dans toutes les villes de Suisse.

La phase de scolarité « primaire » (4 à 11 ans) présente au niveau général une certaine stabilité migratoire, sans grande disparité entre centres scolaires.

Au niveau de la scolarité secondaire (12 à 15 ans), on constate un solde migratoire positif, entraînant également une augmentation des effectifs.

3.2. Vie de couple et fondation d'une famille

Constats et enjeux : Les couples veulent des enfants et estiment que fonder une famille apporte joie et satisfaction.

Il existe cependant une différence significative entre le souhait d'avoir des enfants ou non, le nombre d'enfants souhaités et la réalité.

Les couples, et les femmes en particulier, craignent les conséquences négatives de l'arrivée d'un enfant notamment sur leurs carrières professionnelles.

En Suisse, 76% des individus âgés de 18 à 80 ans sont en couple et vivent généralement sous le même toit. 1.2% des couples sont de même sexe.

Dans la majorité des cas, l'homme est plus âgé que la femme (59% des couples), ce qui explique en partie que de plus nombreuses femmes de 65 à 80 ans restent seules après le décès de leur conjoint.

Le mariage reste une manière très répandue de vivre en couple (72% des couples hétérosexuels de plus de 25 ans sont mariés). On constate également que 93% des couples avec des enfants en communs sont mariés, bien que les plus jeunes générations vivent plus fréquemment en union libre (15% des couples de 25-34 ans avec enfant en commun).

69% des femmes et 62% des hommes âgés de 25 à 80 ans ont au moins un enfant.

La réalité est différente des aspirations en terme de procréation. Ainsi, six personnes sur dix âgées de 20 à 29 ans et qui n'ont pas d'enfant (61% des femmes et 62% des hommes) souhaitent avoir deux enfants alors que dans les faits, seuls 40% des couples auront deux enfants. Rares sont les femmes et les hommes qui ne souhaitent qu'un seul enfant (2.5% pour les femmes et 5.2% pour les hommes) alors qu'ils seront environ 15% avec un enfant unique. Les aléas de la vie font que près d'un quart des Suisses arrivés à 59 ans n'auront pas eu d'enfants alors que seuls 9.7% des femmes et 8% des hommes mentionnent ne pas souhaiter en avoir.⁸

La variation est un peu moins forte pour les familles nombreuses. Les femmes sont 27% et les hommes sont 25% à souhaiter plus de 3 enfants. Ils seront respectivement 23% et 20% à avoir au moins 3 enfants.

Ainsi, le fait de ne pas avoir d'enfant est un phénomène relativement répandu en Suisse, puisqu'il concerne près d'un quart des hommes et des femmes de 50 à 59 ans. La proportion de personnes sans enfants est particulièrement élevée parmi les femmes en possession d'un diplôme du degré tertiaire (30% des femmes avec diplôme du degré tertiaire n'ont pas d'enfant contre 20% pour les femmes avec diplôme du secondaire II ou de l'école obligatoire). Il est intéressant de constater que le niveau de formation n'a pas d'effet significatif sur le fait d'avoir un enfant ou non chez les hommes (25% des hommes avec formation du secondaire II/ école obligatoire n'ont pas d'enfants, contre 28% avec une formation tertiaire).

On constate également que les hommes étrangers restent plus souvent

⁸ Le présent rapport ne traitera pas des questions liées à la grossesse, à l'adoption ou à la procréation médicalement assistée.

sans enfants (31%) que les hommes de nationalité suisse (24%). L'origine n'a pas d'effet sur l'absence d'enfant chez les femmes (24% des femmes étrangères n'ont pas d'enfants, contre 23% des femmes suisses).

Une majorité des hommes (64%) et des femmes (53%) qui n'ont pas d'enfants pensent que le fait de devenir parents augmenterait la joie et la satisfaction que leur procure la vie. Cependant, beaucoup d'entre eux s'attendent également à des répercussions négatives sur leurs perspectives professionnelles. Ces craintes varient fortement en fonction du sexe et du niveau de formation : 75% des femmes ayant une formation du degré tertiaire associent la venue d'un enfant à des répercussions négatives sur leur carrière professionnelle, contre 62% de celles ayant un niveau de formation moins élevé. Chez les hommes, ces proportions sont nettement moins importantes (resp. 37% et 30%).⁹

En 2018, l'âge moyen de la femme au moment de la naissance du premier enfant est de 30.6 ans. Dans le canton, en 2018 toujours, seules 9 femmes de moins de 20 ans ont donné naissance à un enfant dont la plus jeune avait 17 ans¹⁰.

En 2018, la commune fusionnée a célébré la venue au monde de 431 enfants (342 en Ville de Neuchâtel, 3 à Valangin, 55 à Peseux et 31 à Corcelles-Cormondrèche).

3.3. Divorces et familles monoparentales

Constats et enjeux : Le divorce et ses conséquences, notamment la monoparentalité, constitue un facteur de risque de pauvreté et génère également des problématiques sociales et sanitaires bien plus larges dont il s'agit de tenir compte.

25% des ménages avec enfants de la commune fusionnée sont monoparentaux.

Le Canton de Neuchâtel est régulièrement épinglé pour une triste performance : être l'un des cantons où l'on divorce le plus. En effet, en 2018, notre Canton présente un taux de divortialité brut de 2.3 divorces pour mille habitants contre 1.9 en moyenne nationale. De manière résumée, près d'un mariage sur deux se solde par un divorce.

⁹ OFS : Enquête sur les familles et les générations 2018, premiers résultats. 2019

¹⁰ OFS : Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le canton, en 2018

S'il n'appartient pas à l'Etat de s'immiscer dans la vie des couples et de les inciter à rester unis, le divorce impacte pourtant de manière directe et souvent significative la vie et l'organisation des familles.

Gérer un ménage demande du temps et de l'énergie et il est déjà parfois difficile de s'organiser lorsque deux parents sont présents. L'absence de l'un des parents rend encore les choses plus compliquées et demande davantage de flexibilité.

Outre la charge supplémentaire d'organisation, de réalisation des tâches ménagères et de soins aux enfants qui se conjuguent souvent avec d'autres paramètres de risques (appartement inadapté, pas d'accès à la formation, pas de vie associative ou sociale, risque accru pour la santé, etc.), le divorce induit régulièrement un risque économique. En effet, chaque conjoint devra faire face à davantage de charges (deux loyers, éventuellement un véhicule supplémentaire, commissions pour deux ménages, peut-être une pension d'entretien insuffisante, etc.) alors que les revenus restent identiques. Une étude de l'Université de Berne pour le compte de Caritas Suisse démontre qu'une famille monoparentale avec deux enfants a 4 fois plus de risque de tomber en situation de pauvreté qu'un couple avec deux enfants.

En Suisse, une famille monoparentale sur six est en situation de pauvreté. La monoparentalité est clairement identifiée comme un risque de pauvreté, au même titre que d'appartenir à une famille avec plus de 3 enfants. Les familles monoparentales sont notamment surreprésentées dans les dossiers d'aide sociale. En effet, 16.8% des dossiers d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel concernent des familles monoparentales et 21% des foyers monoparentaux sont aidés. En chiffres absolus, ce sont ainsi 3'458 personnes qui vivent dans un foyer monoparental qui sont aidées en 2016. Parmi ces dossiers, on compte plus de 30% d'unités d'assistance qui disposent d'un revenu issu d'une activité lucrative, mais insuffisant pour subvenir à ses besoins.¹¹

La répartition géographique suit la tendance nationale, à savoir que le taux de famille monoparentale est corrélé avec le taux d'urbanisation. La région de Neuchâtel concentre ainsi près du quart des familles monoparentales recevant une aide.

¹¹ Université de Lausanne, Pôle de recherche national LIVES, « Foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le Canton de Neuchâtel en 2016 : profil et parcours », 2019

Les femmes sont très majoritairement (84%) à la tête des ménages monoparentaux. Cet élément est dû à l'octroi régulier de la garde de l'enfant à la mère suite à une rupture. Depuis 2014 cependant, l'autorité parentale est en général conjointe à la suite d'un divorce.

La Ville de Neuchâtel (hors fusion) compte environ 1'000 foyers monoparentaux, la commune fusionnée en compte au total environ 1'460.

Notre Conseil n'a pas la prétention de pouvoir influencer les décisions des couples. Il est pourtant persuadé qu'un cadre de vie favorable et facilitant la vie de famille contribue à limiter les tensions, diminuer la « charge mentale » des parents et des mères en particulier et donc peut jouer un rôle préventif positif en apaisant les relations.

3.4. Répartition des tâches ménagères et du soin aux enfants

Constats et enjeux : Les familles avec enfants font face à davantage d'obligations notamment en lien avec leur activité professionnelle, l'éducation des enfants, les activités domestiques ainsi que l'aide aux proches parents. Ces charges supplémentaires peuvent avoir des conséquences négatives en matière d'épuisement, de fragilisation du couple ou plus généralement péjorer la qualité de vie. Les femmes sont particulièrement touchées puisqu'elles assument la plupart de ces charges. Parallèlement, ces dernières sont également souvent impactées au niveau de leur vie professionnelle, en lien avec la réduction du taux d'activité. Un enjeu de société repose donc sur une répartition plus égalitaire des activités domestiques mais également du temps de travail lié à une activité lucrative (augmentation du taux d'emploi chez les femmes, développement du travail à temps partiel chez les hommes, par exemple).

Dans la plupart des ménages, ce sont les femmes qui accomplissent principalement les tâches domestiques, notamment chez les couples avec des enfants. On considère que les femmes consacrent plus de 28 heures par semaine aux tâches ménagères contre 18 heures pour les hommes. La préparation des repas représente environ 7 heures de travail pour les femmes (un peu moins de 4 pour les hommes) et le ménage 4.5 heures (1.9 heures pour les hommes). On notera également que les achats nécessitent 2.5 heures pour les femmes et 1.9 pour les hommes chaque semaine¹².

¹² OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2016

Certaines tâches restent principalement masculines, telles que les petites réparations ou les travaux administratifs.

Cette répartition des tâches peut également être source de problèmes futurs : par exemple, les femmes et particulièrement les femmes non-francophones, réalisant peu régulièrement les tâches administratives, sont susceptibles d'avoir besoin de soutien spécifique dans ce domaine notamment en cas de divorce.

On observe cependant une tendance à une répartition plus égale du travail domestique dans le temps. Les couples en union libre ou sans enfants présentent généralement une répartition des tâches plus égalitaire. Une évolution significative dans le domaine nécessite encore que le degré d'activité professionnelle entre femmes et hommes soit également réparti d'une manière plus équilibrée.

Au niveau du soin aux enfants, les mères sont très majoritairement responsables de la majorité des tâches (habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés, aide aux devoirs, amener les enfants à la crèche ou à l'école).

C'est également les mères qui restent le plus souvent à la maison pour s'occuper des enfants malades (74% des cas).

L'enquête sur les familles et les générations 2018, de l'Office fédéral de la statistique amène deux éléments intéressants liés aux tâches ménagères et leur répartition : de manière générale, les hommes et les femmes sont satisfaits de la répartition des tâches domestiques et des soins aux enfants. Cependant, le niveau de satisfaction est plus élevé chez les hommes (tâches domestiques : 72% ; soins aux enfants 71%) que chez les femmes (tâches domestiques : 53% ; soins aux enfants 62%). Les femmes et les hommes avec des enfants dans le ménage sont un peu moins satisfaits du partage des tâches domestiques. Chez les femmes notamment, la part des personnes très satisfaites de ce partage est nettement plus faible dans les ménages avec enfants (48% contre 63% dans les ménages sans enfants).

Cette enquête met également en lumière la difficulté de concilier d'une part l'activité professionnelle et d'autre part les activités domestiques, l'éducation des enfants et l'aide aux proches parents. A ce titre, les femmes sont significativement plus touchées que les hommes par le sentiment de fatigue ou la difficulté à gérer les différentes activités.

3.5. Solutions de garde et accueil extrafamilial

Constats et enjeux : 2/3 des ménages avec enfants font appel à une solution de garde (institutionnelle ou non). Dans la commune fusionnée, près d'un enfant sur deux fréquente une structure d'accueil subventionnée, en moyenne durant 2 jours par semaine. Les familles où les deux conjoints exercent une activité professionnelle ainsi que les familles monoparentales ont des besoins en place d'accueil plus importants. Cette tendance va se poursuivre puisque les femmes souhaitent exercer elles aussi une activité professionnelle et mieux répartir les tâches domestiques.

Il est important de continuer à consolider l'offre en place d'accueil. Un accent doit être mis sur le développement de l'accueil parascolaire, notamment à midi, et préscolaire pour les tout petits (0-2 ans).

La qualité des structures d'accueil, notamment en termes de formation du personnel, revêt une importance centrale. Les bienfaits socio-pédagogiques d'un accueil de qualité sont largement reconnus (lieux de découverte, d'exploration et d'expression pour les enfants, renforcement de l'égalité des chances, lutte contre la pauvreté, cohésion sociale, égalité homme-femme).

La place des grands-parents et des autres membres de la famille dans l'organisation de la garde est importante et doit être intégrée dans la vision d'ensemble (la crise du COVID l'a montré) de même que l'absence de famille proche, caractérisant particulièrement les familles vivant en milieu urbain.

L'école à journée continue est une des pistes privilégiées pour faciliter la vie des familles et leur organisation (horaires, lien avec école, activités extrascolaires, processus administratifs, etc.).

Les frais de garde, bien que déductibles fiscalement, restent conséquents pour les familles et engendrent parfois une incitation négative à la prise d'un emploi.

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, dans le Canton de Neuchâtel, en 2018, environ 2/3 des ménages avec des enfants de moins de 12 ans font appel à une prise en charge extrafamiliale (institutionnelle ou non)¹³.

¹³ OFS, Recours à l'accueil extrafamilial: part des ménages bénéficiant d'une prise en charge extrafamiliale pour leurs enfants âgés de 0 à 12 ans, en 2018, su-f-01.07.04.06

L'étude du bureau MicroGIS¹⁴ permet d'apporter d'autres éléments de compréhension du paysage :

- 16% des enfants de la région de l'éorén vivent dans un ménage dont le père est actif à plein temps et la mère n'a pas d'activité lucrative (au foyer) et n'a donc théoriquement pas de besoin de garde. On remarque une baisse progressive de ce taux en fonction de l'augmentation de l'âge des enfants, soulignant une reprise progressive d'une activité professionnelle de la mère.
- 41% des enfants vivent dans un ménage où le père est actif à plein temps et la mère travaille à temps partiel. Ce ratio baisse pour le bassin spécifique du centre-ville (35%) dont les ménages optent plus régulièrement pour d'autres types de répartition.
- 31% des enfants vivent dans des ménages où les deux parents travaillent à temps plein (14%) ou à temps partiel (17%). Le centre-ville a une nouvelle fois un comportement différent avec une plus forte proportion de parents travaillant les deux à temps partiel (26%)
- 12% des enfants du bassin de population de l'éorén vivent dans un foyer monoparental. Cette valeur augmente avec l'âge des enfants (6% des 0-3 ans sont dans un ménage monoparental contre 17% chez les 8-11 ans).

Selon le rapport statistique 2017 sur les familles (OFS, 2017) 30% des personnes de plus de 25 ans gardent des enfants d'un membre de leur entourage au moins une fois par semaine, plus de la moitié étant âgée de 55 ou plus. Les grands-parents jouent donc un rôle fondamental dans le système de garde des enfants.

Il est donc intéressant de mesurer le niveau d'appartenance locale des populations (« degré d'autochtonie »), ou autrement dit la présence de parents proches disponibles, notamment des grands-parents. Ce taux est proche de 0 lorsqu'aucune famille proche n'est disponible et se rapproche de 100% lorsque les populations ne connaissent aucun mouvement migratoire. Ainsi, pour la région de l'éorén on peut calculer un taux d'autochtonie de 31.4%, qui varie fortement entre les centres scolaires : ce taux est plus faible en milieu urbain plus cosmopolite (21 et 23% pour les centres des Terreaux et du Mail) et plus élevé à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain (36% à la Côte ou encore 46.4% au centre des 2 Thielles). Il est intéressant de noter que les couples dont les deux membres travaillent à temps plein ou à temps partiel disposent d'un degré d'autochtonie inférieur, indiquant en moyenne une plus grande tendance à être originaire d'autres régions du canton, de Suisse, voire de l'étranger.

¹⁴ MicroGIS SA, Rapport d'étude, éorén - Evolution démographique et planification scolaire, pré-et parascolaire, 2020

En agrégeant ces données le bureau MicroGIS établit que de manière générale sur le périmètre de l'éorén le besoin de solution de garde institutionnelle serait de 1.75 jours de garde hebdomadaire par enfant. Ce taux moyen correspond aux besoins du Centre de la Côte et se monte pour la population du centre-ville à 2 jours de prise en charge (1.98). Il convient de rappeler ici qu'il s'agit bien d'un taux moyen utile à la planification, mais que les parents travaillant les deux ont un besoin plus important.

Ces calculs mettent également en évidence que le besoin varie selon les régions et leurs caractéristiques sociodémographiques mais peu selon les âges des enfants de 0 à 12 ans. La LAE (Loi sur l'accueil de l'enfance) se réfère à un taux de couverture, soit du ratio « place d'accueil / enfant » et préconise notamment pour le niveau préscolaire (0-4 ans) un taux de couverture de 30% (30 places d'accueil pour 100 enfants dans la population). Selon l'étude de MicroGIS, le besoin théorique moyen de l'éorén se monte à environ 35 places pour 100 enfants.

L'étude constate un besoin similaire, soit 35 places pour 100 enfants, pour les classes d'âges plus élevées (de 4 à 12 ans), alors que la LAE ne prévoit et ne subventionne que jusqu'au taux de 20% pour l'accueil parascolaire.

Les expériences de notre service de l'Accueil de l'enfance montrent en particulier un besoin accru pour les enfants de 0 à 2 ans et souligne la forte demande en place d'accueil parascolaire.

En précisant les besoins entre secteurs, on dénombre un besoin théorique de 39 places pour 100 enfants dans le centre urbain (soit 39 places d'accueil à 100% pour 100 enfants résidants), 35% pour le secteur de la Côte ou de 28% pour le centre des 2 Thielles. La commune fusionnée, avec 1'484 places pour 5'088 enfants domiciliés, présente ainsi un taux de 29 places subventionnées pour 100 habitants. Dans le détail, la commune disposera de 693 places préscolaires et de 791 places parascolaires.

En janvier 2020, 53 enfants de Valangin, 236 enfants de Peseux, 355 enfants de Corcelles-Cormondèche et 1'834 enfants de Neuchâtel fréquentaient une structure d'accueil subventionnée dans le Canton de Neuchâtel, soit 48% de la population de 0 à 12 ans¹⁵.

Le Canton de Neuchâtel, en partenariat avec l'ACN (Association des

¹⁵ A noter que la structure parascolaire de Peseux, « le Quai 4 » n'est pas considérée comme structure subventionnée au titre de la LAE

communes neuchâteloises), a mandaté le RUN (réseau urbain neuchâtelois pour évaluer la situation des parents et leurs besoins en terme de conciliation de vie privée et professionnelle. Plus spécifiquement, cette étude cherche à identifier les difficultés rencontrées en matière de solutions de garde dont disposent les parents ainsi qu'à déterminer l'intérêt des familles pour à une prise en charge et un encadrement en continu des enfants selon le concept d'école à journée continue. Cette étude confirme l'intuition de la Direction de l'éducation qui voit dans l'école à journée continue une véritable amélioration du système : plus de 70% des 3'600 familles sondées sont intéressées par le principe d'une école à journée continue qui allie école, prise en charge de la pause de midi, accueil parascolaire et activités extrascolaires sous l'égide d'une seule et même entité. Ce taux monte même à 76% pour les familles du cercle de l'éorén¹⁶. A noter cependant, que si les principes d'une école à journée continue sont relativement bien définis, les modalités de mise en œuvre (organisation, conditions, coordination des acteurs, financement, etc.) ne sont à ce jour ni discutés ni arrêtés.

La question des frais de garde, notamment de ses effets sur l'activité ou sur les effets de seuils induits, sont régulièrement évoqués dans les problématiques liées à l'accueil de l'enfance. Une étude de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) réalisée en 2012 souligne que le canton de Neuchâtel bénéficie d'une réglementation cantonale qui d'une part garantit une harmonisation entre les parents domiciliés dans les diverses communes, alors que dans la plupart des cantons de fortes disparités entre communes peuvent exister, et qui d'autre part permet généralement d'éviter les effets de seuils. Par contre l'effet pervers des frais de garde sur l'activité demeure lorsque le coût d'un jour d'accueil supplémentaire est plus important que le revenu qui peut être réalisé dans le même temps. Deux études reprises par la CSIAS montrent que les parents élevant seuls leurs enfants ont en général toujours intérêt à exercer une activité lucrative ou à augmenter leur taux d'activité, mais que cela n'est pas toujours vrai pour les couples. Lorsque les deux parents travaillent et que le second revenu passe de 60 à 80 ou 100%, des effets pervers peuvent survenir et surtout sur les familles à revenus modestes.¹⁷

Il est indispensable d'assurer simultanément l'accessibilité et la qualité des solutions de garde. En effet, si permettre la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents est une des missions

¹⁶ M.I.S. Trend, Etude sur les besoins de prise en charge des élèves scolarisés au cycle I, étude mandatée réalisée pour le RUN (réseau urbain neuchâtelois), mars 2020.

¹⁷ Effets de seuil et effets pervers sur l'activité, une analyse des systèmes cantonaux de transferts sociaux et de prélèvements, CSIAS, 2012

principales de l'accueil de l'enfance, ce dernier offre bien davantage : L'association Pro Enfance, plateforme romande pour l'accueil de l'enfance, a regroupé les multiples finalités socio-pédagogiques dans le tableau suivant.

Figure 3: Brochure Pro Enfance, L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en

Les finalités multiples de l'accueil de l'enfance

Prises en considération dans leur globalité, les finalités se différencient comme suit :

Finalités directes :

- Offrir des lieux de vie valorisant et respectant le temps et les droits de l'enfance (lieux de découverte, d'exploration et d'expression).
- Assurer des missions socio-éducatives orientées vers les enfants et les familles.
- Contribuer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents, en particulier pour les mères.

Finalités indirectes :

- Contribuer à une meilleure égalité des chances des enfants.
- Contribuer à lutter contre la pauvreté des familles.
- Contribuer à la cohésion sociale.
- Contribuer à l'égalité entre hommes et femmes.
- Répondre à la pénurie de personnel qualifié en permettant aux parents d'accéder au marché du travail et à la formation.
- Soutenir le développement économique.

Suisse, p.5, Les finalités multiples de l'accueil de l'enfance

La question du contenu socio-pédagogique et des atouts apportés par un accueil extrafamilial professionnel et de qualité sera plus largement développée dans le chapitre traitant de l'encouragement précoce (chap. 5.3.8).

3.6. Budget des ménages

Constats et enjeux : Avoir des enfants entraîne des frais supplémentaires (coûts directs) et conduit régulièrement à une diminution des revenus, liée à une baisse de l'activité professionnelle de l'un des parents (coûts indirects). L'enjeu consiste ainsi à s'assurer que les familles puissent continuer de participer à la vie sociale dans des conditions dignes.

Il convient d'agir sur les principales sources de dépenses des ménages, soit en matière de logement, de contributions obligatoires (assurances sociales, impôts, primes maladie de base), de transports, d'alimentation, de santé ou encore sur les frais de garde.

Pour dresser une vue d'ensemble et appréhender la réalité des familles le tableau ci-après, basé sur les données de l'enquête sur le budget des ménages pour les années 2015 à 2017 de l'OFS, présente de manière très synthétique les principales charges des ménages avec enfants en Suisse.

Part du revenu utilisé pour financer les dépenses pour les couples avec enfants				
Libellé	Moyenne suisse	20% des ménages avec le revenu le plus bas	20% des ménages avec revenus médians	20% des ménages avec le revenu le plus haut
Epargne	17.70%	0.50%	16.50%	24.70%
Logement et énergie	12.50%	21.10%	12.70%	9.50%
Contribution aux assurances sociales (AVS, AI, APG, etc.)	11.60%	10.10%	11.70%	11.90%
Impôts	9.90%	6.00%	7.50%	13.40%
Transports	7.80%	9.70%	8.80%	6.60%
Alimentation et boissons non alcoolisées	6.70%	10.70%	7.50%	4.50%
Prime d'assurance-maladie de base	6.10%	12.00%	6.70%	3.70%
Restauration et services d'hébergement	5.70%	5.10%	5.90%	5.60%
Loisirs et culture	5.70%	5.50%	5.70%	5.50%
Autres biens et services	4.00%	3.50%	4.10%	4.30%
Vêtements et chaussures	2.40%	3.00%	2.50%	2.10%
Ameublement, équipement et entretien du ménage	2.30%	2.40%	2.30%	2.20%
Dépenses de santé	2.00%	2.60%	2.40%	1.50%
Primes pour autres assurances	1.80%	2.70%	2.10%	1.30%
Communications	1.80%	3.30%	2.00%	1.20%
Primes d'assurances-maladie complémentaires	1.30%	1.70%	1.30%	1.00%
Dons, cadeaux offerts et invitations	1.20%	0.80%	1.00%	1.40%
Transfert monétaire à d'autres ménages	0.80%	0.60%	0.80%	0.90%
Boissons alcoolisées et tabacs	0.80%	1.00%	0.80%	0.60%
Taxes	0.70%	1.00%	0.80%	0.60%

Figure 4: Part du revenu utilisé pour financer les dépenses chez les couples avec enfants

On constate que le logement, les contributions sociales, les impôts, les transports, l'alimentation et les primes d'assurances de base sont les principales sources de dépenses des ménages suisses. La majorité de ces derniers réussissent également à épargner, spécialement ceux ayant les revenus les plus élevés.

Les frais de gardes d'enfants sont inclus dans les « autres biens et services ». Si le montant payé varie naturellement avec le taux de placement et le revenu, on considère qu'en moyenne la part dépensée est relativement stable entre les catégories de revenus et représente environ 4% du revenu brut des familles¹⁸. Ce poste de dépense (« Autres biens et services ») connaît naturellement une baisse avec l'augmentation de l'âge des enfants et la réduction du besoin de garde : ce poste représente ainsi

¹⁸ OFS, Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018 : nouveaux résultats, 2020

plus de 6% du budget mensuel moyen pour les familles avec enfant(s) jusqu'à 4 ans, 4.8% pour les familles avec enfants de 5 à 9 ans puis baisse pour atteindre 2.6% pour les ménages avec enfants de plus de 20 ans.

Dans le détail, on constate que les postes de dépenses ne sont pas identiques en fonction du revenu. Ainsi, pour les revenus les plus bas, le logement accapare plus de 20% des revenus (contre 12.5% en moyenne) et les primes d'assurances maladie 12% (contre 6.1% en moyenne). L'alimentation est le 3^{ème} poste le plus important pour les ménages à faibles revenus avec 10.7% alors qu'il ne représente que 6.7% en moyenne. Les transports sont encore un poste de charge très important avec près de 9.7% des dépenses.

Parmi les classes plus aisées, l'épargne présente la majeure partie de l'utilisation des revenus et les impôts sont la première source de charge à proprement parler pour ces derniers, suivie des cotisations obligatoires aux assurances sociales. Viennent ensuite le logement avec 9.5% du revenu et les transports avec 6.6%.

On constate que les ménages consacrent une part relativement similaire de leurs revenus pour les dépenses de loisirs et de culture (5.7%), les ameublements et l'équipement du ménage (2.3%), ou les dépenses en restaurant et hôtel (5.7%).

On notera également que les ménages aux revenus les plus faibles attribuent des parts de leurs revenus bien plus élevées en matière de communication ou de dépenses de santé par rapport aux autres catégories de ménages.

Au niveau des chiffres absolus, le rapport cantonal sur la statistique fiscale pour l'année 2016 permet de dresser quelques constats supplémentaires.

Dans le Canton de Neuchâtel, les ménages avec enfants, représentent 23'735 contribuables, soit 21% des contribuables.

On constate que 46% des familles (10'997 contribuables) disposent d'un revenu imposable inférieur à 60'000 francs. 47% des familles peuvent être considérées dans la catégorie de la « classe moyenne » (11'125 contribuables) avec un revenu imposable entre 60'001 et 160'000 francs. Enfin, 7% des familles disposent de revenus confortables avec des montants imposables au-delà de 160'001 francs.

Il est intéressant de noter que les contribuables avec 4 enfants ou plus sont surreprésentés aux deux bouts de l'échelle des revenus. En effet, ils sont plus de 54% à présenter un revenu imposable inférieur à 60'000

francs (contre 46% pour les familles en général) et en parallèle sont plus de 10% (contre 7% pour les familles en général) à disposer des plus hauts revenus.

4. Domaines d'actions

En se basant sur les éléments présentés ci-avant et afin de circonscrire le champ d'action de la politique familiale, qui par nature est très large et très transversal, il convient de définir les domaines d'actions qui permettront de soutenir efficacement les familles dans leurs tâches.

La Confédération et les cantons s'accordent sur les grands thèmes d'actions et les défis principaux en matière de politique familiale¹⁹. La Ville fera ainsi siennes ces défis qui sont :

1. La sécurité matérielle et la lutte contre la pauvreté des familles ;
2. La promotion de la conciliation vie familiale et vie professionnelle ;
3. Le soutien aux familles.

Un quatrième volet est ajouté et présente les actions que la Ville déploie en qualité d'employeur pour permettre à ces collaborateurs-trices d'assurer leurs tâches familiales.

4. La Ville en qualité d'employeur ;

4.1. Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté

Constat et enjeux : la création d'un ménage et l'arrivée d'un enfant génère une perte de pouvoir d'achat. La charge d'un enfant est d'autant plus importante lorsque l'enfant grandit. Les familles sont plus exposées que la moyenne de la population au risque de pauvreté et d'endettement.

Pour que les familles puissent jouer leurs rôles d'acteurs économiques mais également assurer le bien-être et l'épanouissement de leurs membres, il est nécessaire de leur garantir les moyens financiers suffisants.

La naissance d'enfant(s) entraîne un accroissement des dépenses des ménages. Ces dernières incluent les frais tels que les coûts liés au logement ou à l'acquisition d'un véhicule adapté et les frais directement liés aux enfants, comme la nourriture et les produits d'hygiène, les primes d'assurance-maladie ou les frais de garde.

¹⁹ Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS sur mandat du Département fédéral de l'intérieur DFI, Rapports sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés dans les cantons, Rapport de recherche n°1/17, novembre 2016

La naissance d'enfant(s) entraîne également une réduction ou une interruption, principalement chez les mères, de l'activité lucrative (coûts indirects). Les ressources financières qui restent à disposition du ménage diminuent d'autant.

Avec des charges qui augmentent et des revenus qui baissent, le revenu disponible des ménages avec enfants est inférieur à celui des ménages sans enfants. Au niveau suisse, la médiane du revenu disponible équivalent pour les couples sans enfants est environ 40% plus élevée que celle des ménages avec enfants.²⁰

Si la fondation d'une famille entraîne des restrictions matérielles, elle ne constitue pas automatiquement un risque de pauvreté. Ce sont les familles nombreuses et les femmes élevant seules leurs enfants qui sont les plus touchées ou menacées par la pauvreté. Rappelons ici que le taux d'aide sociale est en effet supérieur à la moyenne dans les familles nombreuses, migrantes, dans celles ayant un faible niveau de formation, ainsi que chez les femmes qui élèvent seules leurs enfants et touchent un salaire modeste.²¹

On ajoutera également que les familles monoparentales subissent en plus des difficultés matérielles, de nombreux problèmes sociaux et sanitaires. Leur charge de travail – résultant de l'activité professionnelle, des tâches domestiques et des obligations familiales - est généralement élevée, leurs conditions de logement, souvent moins adéquates, et les problèmes économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées s'accompagnent parfois de troubles physiques et psychiques.

L'Office fédéral de la statistique a proposé des méthodes de calculs pour évaluer le « coût » d'un enfant en Suisse en fonction de la composition du ménage et de l'âge de l'enfant²².

Si cette méthode ne peut pas représenter la réalité d'un ménage en particulier et encore moins le cas spécifique d'un ménage neuchâtelois, il met en lumière et tente de chiffrer plusieurs aspects et mécanismes fondamentaux du fonctionnement familial lors de l'arrivée d'un enfant.

L'OFS estimait ce coût, en 2009, à environ 820 francs par mois pour le coût d'un premier enfant dans un couple et à 1'100 francs pour une famille monoparentale. Ce coût plus élevé pour une famille monoparentale découle notamment du fait qu'une personne de moins dans le ménage

²⁰ OFS, Les familles en Suisse, rapport statistique 2017

²¹ OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018

²² OFS, Le coût des enfants en Suisse, mars 2009

partage les frais.

L'âge de l'enfant est déterminant dans la charge financière qu'il représente mensuellement. Plus l'enfant grandit, plus il coûte. Un adolescent de 16 à 20 ans représente une charge supérieure de 50% par rapport à des enfants plus jeunes. Le jeune en formation ou l'étudiant vivant soit sous le toit familial soit à l'extérieur modifiera considérablement le budget familial.

Un changement dans le comportement de consommation des couples avec enfants a été observé. En effet, pour faire face à ces nouvelles charges, les couples vont naturellement réduire leur rythme de dépenses. Ainsi, on constate que l'arrivée du premier enfant dans un couple sera souvent entièrement financée par une baisse de la consommation des parents

On constate l'impact de la baisse du taux de travail, principalement chez la femme ; a contrario, c'est en général l'homme qui touche les allocations familiales et voit son salaire augmenter. Cet aspect doit également être apprécié en matière d'assurances sociales : une baisse de l'activité a des conséquences sur les cotisations sociales et donc les revenus futurs à la retraite par exemple.

Si les causes de la pauvreté sont multiples et les circonstances complexes, la naissance ou la présence d'enfants dans le ménage sont régulièrement un facteur déterminant dans le recours à l'emprunt, au crédit à la consommation, ou à l'achat par acompte. Les familles, monoparentales ou nombreuses, sont également surreprésentées en matière d'arriérés de paiements. Le surendettement et la pauvreté des familles génèrent de lourdes conséquences sociales. Dans le cas des familles, il est également démontré que la pauvreté peut se transmettre de génération en génération, d'où l'importance d'une politique publique active pour prévenir le cercle vicieux de la pauvreté.

L'enquête « SILC » de la Confédération sur les revenus et les conditions de vie des ménages réalisée en 2016²³ permet de mettre en perspective le cas particulier des familles face aux privations matérielles qu'elles subissent. Plus d'un quart des familles avec enfants ne peut faire face à une dépense de 2'500 francs dans le mois (contre moins de 16% pour les personnes seules ou les couples sans enfants). Ce taux monte à 44% pour les ménages monoparentaux. Une nouvelle fois, le nombre d'enfants est également identifié comme facteur de risque, 34% des ménages avec 3 enfants ou plus ne peuvent pas faire face à une dépense importante sur un mois (contre 20% pour les ménages avec 1 ou 2 enfants).

²³ OFS, SILC 2016

Les difficultés et les risques liés à la situation financière des familles sont unanimement reconnus comme pistes d'actions prioritaires pour les institutions publiques.

4.2. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

Constat et enjeux : La politique familiale doit favoriser l'emploi des parents et offrir un cadre sûr et épanouissant pour les enfants.

La politique familiale doit s'adresser tant aux femmes qu'aux hommes et favoriser l'égalité.

L'interruption de carrière ou la baisse du taux d'activité, par choix ou par nécessité, liée à l'arrivée d'un enfant ou son entrée en scolarité ont des impacts majeurs, principalement pour les femmes, en termes d'évolutions professionnelles, de revenus, de rentes et de répartitions des tâches domestiques.

Il est primordial que les familles puissent vivre et s'organiser selon leurs besoins et le modèle familial qu'elles souhaitent. Cependant, le défi reste immense car divers obstacles nuisent à la mise en place du modèle souhaité.

Pour rappel (voir chapitre 3.2), plus de 80% des habitants en Suisse souhaitent avoir 2 enfants ou plus. Dans les faits, les couples suisses ont régulièrement moins de deux enfants. Les explications de cette différence sont multiples mais le fait de ne pas pouvoir concilier une activité professionnelle avec une charge de famille a été régulièrement évoquée comme un obstacle.

Les tâches familiales se cumulent à une activité professionnelle. L'enquête suisse sur la population active (ESPA)²⁴ montre ainsi que les pères et les mères ont un horaire de travail hebdomadaire, incluant les charges familiales, de 60 à 70 heures par semaine en moyenne. A titre de comparaison, le temps de travail hebdomadaire des personnes qui vivent seules ou dans un ménage sans enfants est compris entre 40 et 50 heures. Cette charge de travail ne peut être comparée à celle d'il y a 20 ans car les femmes sont beaucoup plus actives sur le marché du travail.

Cette participation plus importante à l'économie est largement bénéfique aux femmes et à la société en général. Cependant, les femmes travaillent encore majoritairement à temps partiel : selon l'OFS, en 2017, près de 60% des femmes travaillaient à un taux inférieur à 80% contre 18% des

²⁴ OFS, Enquête sur la population active (ESPA) module travail non rémunéré. 2017

hommes. On constate que la présence d'enfants dans le ménage est déterminante dans la décision de réduction du temps de travail. Le tableau 4 ci-dessous le souligne : près de 78% des femmes et 11% des hommes avec au moins un enfant de moins de 25 ans travaillent à temps partiel (82% des femmes quand l'enfant à moins de 3 ans).

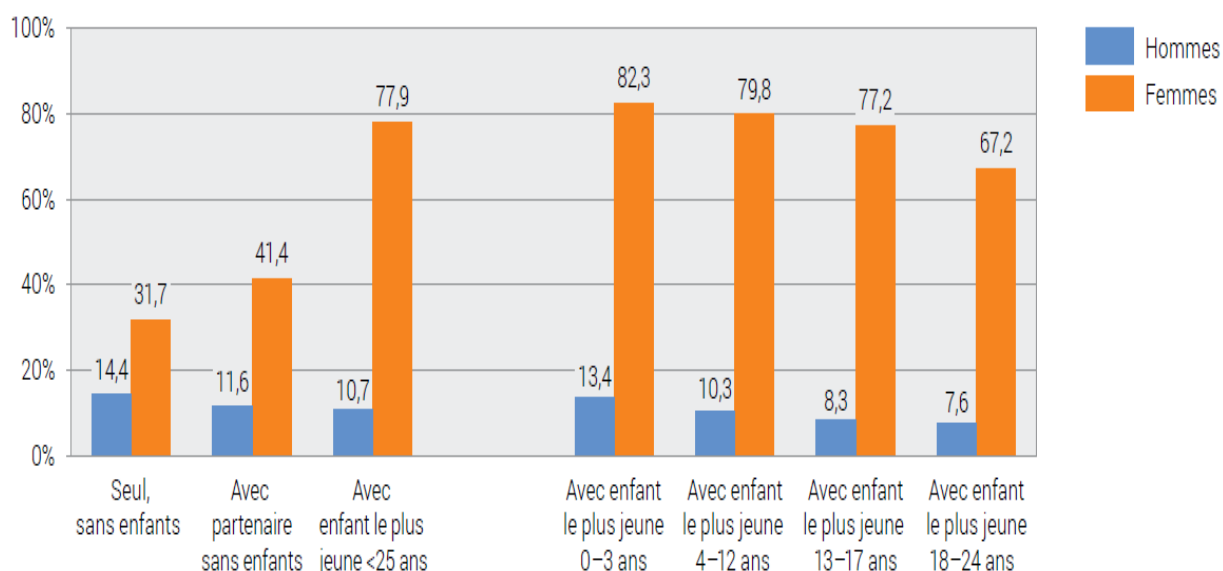


Figure 5 – Personnes actives occupées à temps partiel selon la situation familiale (personnes de 25 à 54 ans), en 2017. Source : OFS-ESPA, 2019

Le recours massif au travail à temps partiel a des impacts sur la carrière des femmes : revenus inférieurs, évolution professionnelle ralentie, retraite précaire notamment. Cet élément est d'autant plus important pour notre région lorsqu'il est mis en relation avec la problématique du haut taux de divorce. Le cumul de facteurs que sont un emploi faiblement rémunéré et à temps partiel avec un divorce favorisent fortement le risque de pauvreté, le recours à l'endettement et probablement d'un besoin d'assistance publique.

A noter également, que le recours au travail à temps partiel se fait parfois par nécessité et non par choix personnel. Cet aspect est mis en évidence par l'étude menée par le RUN dans le cadre de l'évaluation des besoins des familles en matière de conciliation de vie privée et vie professionnelle. Près de 75% des femmes ont dû faire des adaptations professionnelles lors de l'arrivée de leur premier enfant, en prévision de l'arrivée de celui-ci ou durant les deux premières années de vie de l'enfant (25% pour les hommes). Près d'un tiers de ces adaptations (majoritairement des baisses du taux ou l'arrêt d'une activité) sont faites par nécessité organisationnelles et non par choix de modèle de vie.

Lors de l'entrée à l'école de l'enfant aîné, 55% des femmes ont aménagé leur organisation professionnelle (16% des hommes). Cette aménagement est ici dans près de la moitié des cas (49%) une nécessité et non un choix.

Selon une étude menée par Pro Familia Suisse en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Fribourg en 2019, les femmes qui interrompent leur carrière le font pour une durée de 9,2 ans en moyenne : 6,7 ans pour celles qui ont un diplôme de niveau tertiaire, 12,1 ans pour les femmes sans formation. Les femmes au bénéfice d'une formation tertiaire sont moins nombreuses à interrompre leur carrière (38 % contre 50 % en moyenne pour toutes les femmes). La durée d'interruption dépend aussi du nombre d'enfants. Ainsi, les mères d'un seul enfant reprennent leur activité 4,9 années en moyenne après la sortie du marché du travail. Cette interruption de carrière génère une pénalité sur l'évolution des salaires futurs et semble plus frapper les femmes qui ont un diplôme de formation tertiaire. Pour celles-ci, la perte de salaire se monte à 3,2 % par année d'interruption, soit 21,7 % pour la durée totale d'interruption. Sur une carrière de 25 ans, cela correspond à environ un demi-million de francs.

Outre l'interruption, la baisse du taux de travail peut également être la source de difficultés futures. Pour garantir un niveau de revenu suffisant à la retraite, il est conseillé de ne pas travailler en moyenne à moins de 70%. Pour augmenter le taux d'emploi moyen des femmes, il est ainsi constaté que l'augmentation de l'offre de places d'accueil promeut l'activité des femmes plus efficacement qu'une baisse des coûts de l'accueil. Une augmentation de l'offre de 10% générant une augmentation de l'emploi des femmes de 6%. L'étude montre encore qu'une augmentation de l'offre de places de 30 % (+18 000 places en crèche en Suisse) permettrait d'atteindre en moyenne un taux d'emploi à 70% chez les femmes avec enfants, contre à peine plus de 50% actuellement chez les femmes avec au moins un enfant de moins de 12 ans. Cet accroissement de l'offre et les coûts associés pour les collectivités publiques seraient, selon l'étude, couvertes par les nouvelles recettes fiscales générées.^{25 26}

²⁵ Pro Familia Suisse, Étudier un nouveau mode de financement des structures d'accueil basé sur les incitations à exercer une activité, 2019

²⁶ Philippe Gnaegi, Pro Familia Suisse, Famille, générations et société, Analyse coûts bénéfiques de la politique familiale, 2018.

Les impacts d'une politique favorable à la conciliation «travail-famille» pour les parents ont des résultats visibles en termes d'emploi, de disponibilité de la main d'œuvre, de valorisation des compétences et de la formation. On estime en effet à 50'000 le nombre de femmes au foyer avec une formation supérieure²⁷ alors que près de 40% des entreprises annoncent rencontrer des difficultés à recruter du personnel qualifié²⁸. Avec une politique familiale favorable à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, on peut prétendre à des améliorations de la situation financière des parents, en terme de cotisations sociales, de hausse des revenus disponibles pour les ménages, en termes de réduction de la précarité ou encore une hausse des recettes fiscales générées.

Permettre de concilier vie privée et vie professionnelle passe notamment par une prise en charge des enfants par des tiers (structures institutionnelles, accueil familial de jour, proches, école, etc.). Cette prise en charge, lorsqu'elle est effectuée par des professionnels, se traduit généralement par une meilleure socialisation, une stimulation accrue et le développement des compétences de l'enfant (émotionnelles, intellectuelles, manuelles, langagières, culturelles, etc.).

L'encouragement précoce, vu ainsi de manière générale et globale est un des enjeux majeurs de la politique familiale. Le cadre d'orientation du domaine de la petite enfance le souligne : il est reconnu que certains jalons essentiels du parcours éducatif d'une personne sont posés durant la petite enfance. Les offres d'accueil extrafamilial permettent aux enfants de disposer d'un environnement d'apprentissage stimulant et contribuent à l'égalité des chances²⁹. L'encouragement précoce sera discuté plus en détail au chapitre 5.3.8, car identifié comme l'un des principaux vecteurs de soutien aux familles.

Ce second pilier de la politique familiale doit favoriser l'emploi des parents et offrir un cadre sûr et épanouissant pour les enfants.

4.3. Soutien aux familles

La vie de famille ne se résume pas uniquement à des problématiques financières ou organisationnelles. Élever et favoriser l'épanouissement d'un enfant dans un cadre familial aussi harmonieux que possible sont les défis majeurs pour toute famille. Cela concerne des domaines aussi variés

²⁷ OFS, 2013

²⁸ Manpower, 2014

²⁹ Commission suisse pour l'UNESCO, Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse, juillet 2016

que la bonne santé physique et psychique, un cadre éducatif sain, favorisant une stimulation intellectuelle ou encore un espace à explorer et dans lequel évoluer. Renforcer les enfants aujourd'hui, en leur donnant un cadre propice favorise, demain, l'émergence d'adultes épanouis, d'une société intégrative, solitaire et égalitaire.

Notre Commune entend bien soutenir les parents dans ces tâches particulièrement exigeantes, mais ô combien valorisantes.

Le champ d'action est ici particulièrement large. Dès lors, nous le réduirons à certains domaines dans lesquels les communes ont des compétences ou peuvent soutenir les acteurs existants.

A noter également que le Canton, au travers de son bureau de la déléguée à la jeunesse propose une sélection de partenaires et d'actions dans ce domaine. Cette volonté cantonale de soutenir les parents dans leur rôle est une des composantes de sa stratégie de réforme du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse qui émet le constat que les stratégies publiques ont jusqu'ici été davantage « réparatrices » et que le pan prévention devait être renforcé. Ce constat doit aboutir à l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de soutien à la parentalité. La Ville de Neuchâtel se positionne naturellement en partenaire du Canton pour soutenir ces démarches et répondre aux enjeux.

Ainsi, notre Conseil partage l'opinion que des améliorations doivent être apportées en matière de soutien aux parents ; il a identifié pour cela les axes suivants dans lesquels il souhaite concentrer ses efforts:

- Encouragement précoce de soutien à l'enfance
- Soutien à la parentalité
- Promotion de la santé
- Promotion de l'offre culturelle, de sports et de loisirs
- Renforcement de l'égalité des chances et des genres
- Sensibilisation à la protection de l'environnement
- Relations entre les membres de la famille et les générations
- Infrastructures et espaces publics

4.4. La Ville en qualité d'employeur

Constat et enjeux : Il est reconnu que la mise en place de conditions cadres favorables à la conciliation vie privée – vie professionnelle génère des retours positifs pour une organisation, autant socialement qu'économiquement.

Les employeurs sont très largement impliqués dans le développement d'une politique générale en vue de soutenir les familles.

La gestion de l'horaire et du taux d'activité, la possibilité de travailler à distance, l'égalité salariale, le financement de places d'accueil ou d'allocations familiales complémentaires sont autant d'éléments qui promeuvent les entreprises en partenaires indispensables pour avancer sur le chemin du soutien aux familles. Il est reconnu que la mise en place de conditions-cadres favorables à la conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle génère des retours positifs pour une entreprise. On retiendra des effets sur la loyauté, la motivation, un meilleur retour au travail, une baisse des coûts liés aux remplacements ou un avantage concurrentiel pour le recrutement³⁰.

La Ville de Neuchâtel ne fait pas exception et propose actuellement de nombreuses mesures qui font d'elle un employeur concerné et responsable.

La révision en cours du statut du personnel doit encore apporter des améliorations en la matière, comme l'officialisation du télétravail, l'octroi de congé pour la garde d'enfants malade ou le soutien aux proches aidants³¹.

Il est important de faire état ici des prestations fournies par notre administration d'autant qu'elle se doit de répondre à un devoir d'exemplarité en qualité d'acteur du développement économique et social de la région.

³⁰ Prognos SA, Analyse coût-bénéfice d'une politique d'entreprise favorable à la famille, 2005.

³¹ Pour information, la Confédération vient d'introduire de nouvelles dispositions sur la possibilité d'augmenter à nouveau son taux d'activité après l'avoir diminué à la naissance d'un enfant. (art. 60a.de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers)).

Deuxième partie

5. Inventaire des prestations à l'attention des familles

Constats et enjeux : La Ville est un prestataire important dans la vie des familles

Promouvoir et faciliter l'accès à l'information et aux prestations est identifié comme un enjeu important en terme de service à la population.

D'une manière générale, bénéficier d'un point de contact physique facile d'accès pour la population et particulièrement pour les familles, est ressenti comme un réel besoin de la population.

Un meilleur partage de l'information entre les services et une meilleure connaissance des prestations fournies par la Ville est également souhaitée par les services interrogés.

L'objectif de ce chapitre est de donner une vue d'ensemble aussi complète que possible des principales prestations à l'attention des familles.

Cependant, la complexité et l'envergure de la thématique, la diversité des acteurs mais également la portée plus ou moins spécifique des prestations rend l'exercice difficile. Dès lors, certaines thématiques (fiscalité, école, logement, action sociale, etc.) qui sont pourtant centrales en matière de politique familiale, ne seront pas traitées de manière approfondie ni analysées sous formes de prestations précises car, soit leurs contenus découlent de compétences cantonales ou fédérales, soit elles sont proposées par des tiers, soit encore leur portée est trop générale. Elles sont cependant présentées de manière large et les principaux enjeux identifiés.

En revanche, les prestations communales, identifiées comme principalement destinées aux familles sont répertoriées de manière aussi exhaustive que possible. Si elles sont uniquement présentées sous formes de listes dans ce chapitre 5, elles sont décrites plus en détails dans l'annexe 1. Cette annexe permet également de savoir si les prestations sont disponibles dans les communes de la fusion et présente le coût financier de la prestation (uniquement pour la Ville de Neuchâtel et lorsque les montants peuvent être extraits des comptes). Elles sont numérotées pour permettre une recherche plus rapide. Le système des encadrés utilisé dans ce rapport dresse pour chacun des inventaires des prestations communales une analyse générale en accompagnement de la liste des prestations. La sélection et l'organisation des thématiques et des

prestations qui apparaissent dans cet inventaire, souffre inévitablement d'une certaine subjectivité. Il est cependant indispensable de disposer d'une vue d'ensemble la plus large possible des prestations, des domaines de compétence et des acteurs concernés, pour dessiner le contour d'une politique familiale, jusqu'ici inexprimée en Ville de Neuchâtel.

L'annexe 2 fournit quant à elle, la liste des acteurs et des prestations répertoriées par le bureau de la déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel.

Malgré le soin apporté au recensement des prestations, il n'est malheureusement pas possible de garantir l'exhaustivité de cet inventaire ni le niveau de détail idéal. Le caractère évolutif des prestations et des acteurs invite également à la modestie dans la présentation d'un tel catalogue qui aura fatalement une durée de validité relativement courte, mais aura le mérite d'avoir établi une base de travail robuste pour les travaux suivants et d'être un premier document permettant une vue d'ensemble.

Le recensement des prestations communales a été effectué par des entretiens avec les services et suit la structure reconnue des 4 domaines d'actions.

Ainsi, l'inventaire des prestations pour le domaine de la sécurité matérielle et de la lutte contre la pauvreté aborde les thèmes de la fiscalité, de l'action sociale et du logement avant de dresser la liste des prestations communales.

L'inventaire lié à la conciliation de la vie privée et professionnelle mentionne les liens entre politique familiale et école.

L'inventaire pour le domaine du soutien aux familles présente le réseau des acteurs du domaine du soutien à la parentalité, évoque l'offre culturelle, de sports et de loisirs offerts par des acteurs tiers, la protection de la jeunesse et la lutte contre la violence domestique, le système de santé, mais également les questions de jeunesse et citoyenneté ou d'intégration des familles migrantes. Les prestations communales sont ici répertoriées par thèmes : encouragement précoce (ou soutien à l'enfance), soutien à la parentalité, promotion de la santé, promotion de l'offre culturelle et de loisirs, renforcement de l'égalité des chances et des genres, sensibilisation à la protection de l'environnement, relations entre les membres de la famille et les générations, et enfin infrastructures et espaces publiques. Certaines thématiques sont ainsi approchées d'une part pour présenter les actions initiées ou régies par des tiers (santé,

culture et loisirs, soutien à la parentalité) et d'autres part sous l'angle des prestations propres de la Ville fusionnée.

Le chapitre présentant les prestations de la Ville en sa qualité d'employeur dresse quant à lui une vue d'ensemble des prestations à l'attention de ses collaborateurs et collaboratrices en suivant la structure « sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté, conciliation vie-professionnelle et vie privée, soutien aux familles » retenue.

5.1. Inventaire des prestations dans le domaine de la sécurité matérielle et de la lutte contre la pauvreté

Comme mentionné au chapitre 3.6, les familles font régulièrement face à des dépenses supplémentaires et des revenus qui diminuent en lien avec la réduction du taux d'activité de l'un des parents. Ce chapitre aborde trois domaines majeurs pour les finances des familles (fiscalité, action sociale et logement) et fait l'inventaire des prestations communales qui visent à réduire la pression sur leurs porte-monnaie.

5.1.1. Fiscalité

Constats et enjeux : La fiscalité du Canton de Neuchâtel est fortement axée sur les familles.

La Ville de Neuchâtel propose un coefficient d'impôt relativement attractif par rapport aux autres communes du canton

Le Conseil communal ne proposera pas de mesures dans ce domaine avant que les mesures cantonales n'aient déployées leurs effets ou que la question de la discrimination des couples mariés n'ait trouvé de conclusion au niveau fédéral.

La fiscalité est régulièrement citée comme vecteur d'amélioration de la capacité financière et du niveau de vie des familles.

Le Canton de Neuchâtel a par ailleurs beaucoup axé sa politique familiale sur la fiscalité. En effet, notre canton est par exemple le seul, avec Uri, à autoriser une déduction totale des frais de garde. Des crédits d'impôts, des déductions pour enfants, une baisse du barème ou encore une modification du taux de *splitting*³² sont autant d'éléments que le

³² Le splitting consiste à appliquer un coefficient à l'ensemble des revenus d'un couple pour déterminer le taux d'imposition. Cela permet de réduire la progressivité de l'impôt en raison du cumul des revenus. Actuellement, le splitting est de 55%. Exemple : Un couple marié ayant deux revenus de 50'000 francs, soit 100'000 francs au total, se verra appliquer un taux de 55% aux 100'000 francs. Ainsi, le taux d'imposition est déterminé sur la base d'un revenu de 55'000 francs. Ensuite, ce taux est appliqué à la

gouvernement cantonal a mis en place pour favoriser les familles, éviter les effets de seuils et les incitations négatives à la prise d'un emploi ou encore favoriser la domiciliation des familles dans le canton.

La fiscalité est principalement de compétences fédérale et cantonale. Au niveau communal, seul le barème général de l'impôt est en main du Conseil général.

Le coefficient de la Ville de Neuchâtel, fixé à 65% pour l'année 2019, en fait la deuxième commune la plus attractive du canton, derrière Milvignes (63%). La moyenne cantonale pour l'année 2019 se monte à 72.2%.

Depuis 2012, le Canton de Neuchâtel introduit des réformes dans la taxation des personnes physiques afin de soulager le poids important de la fiscalité dans le budget des classes moyennes et des familles notamment. Un nouveau volet a été voté par le Grand Conseil dans sa session de mars 2019.³³

Sans entrer dans le détail des réformes proposées, la liste suivante présente les modifications apportées au traitement fiscal des contribuables neuchâtelois et plus particulièrement des familles depuis 2013 :

- Déduction pour enfants augmentée à 8'000 francs
- Introduction d'un rabais d'impôt pour enfant de 200 francs
- Déductibilité des frais de garde
- Augmentation du seuil d'imposition à 7'500 francs (limitation des effets de seuil)
- Abaissement général du barème
- (dès 2021) Abaissement du taux de *splitting* de 55 à 52%

Au niveau de la Confédération et de l'impôt fédéral direct, la question de l'imposition des familles et notamment la pénalisation par le système actuel, des couples mariés est en cours de révision.

La Confédération permet également des déductions pour enfants.

Notre Conseil a souhaité disposer d'une vue plus précise de l'impact fiscal de la mise à disposition de places d'accueil extrafamilial. En effet, l'hypothèse de départ est : une place d'accueil créée permet la prise de 0.6 emploi plein temps pour les parents (Jeanrenaud et Kis, 2017). Sur

totalité des revenus du couple, soit 100'000 francs. En conclusion, le *splitting* a pour effet d'imposer 100'000 francs au taux de 55'000 francs au lieu du taux applicable à 100'000 francs.

³³ Vote du Grand Conseil du 26 et 27 mars sur l'objet 18.044 Fiscalité

cette base, le Conseil a mandaté la faculté d'économie de l'Université de Neuchâtel pour établir un modèle de calcul, basé sur les données récoltées par le Service de l'accueil de l'enfance qui déterminera, en francs, le retour fiscal du développement de l'offre de places d'accueil pour la ville et pour le canton. Cette étude est cofinancée par le canton. Un retour est attendu en fin d'année 2020.

5.1.2. Action sociale

Constats et enjeux : Les jeunes et les familles, notamment monoparentales ou nombreuses, sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

L'enjeu majeur consiste à favoriser la prise d'un emploi et l'intégration sociale des bénéficiaires afin de briser la spirale de la précarité.

Les prestations sociales sous conditions de ressources sont inscrites dans un cadre légal cantonal. Cependant la Ville peut agir sur certaines conditions cadres, notamment pour favoriser un retour à l'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale, pour soutenir l'accès au logement, ou encore pour accompagner des populations spécifiques (jeunes ou familles monoparentales).

L'article 12 de la Constitution fédérale le précise, « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».

Cette disposition garantit à toute personne dans le besoin le droit de bénéficier d'une aide minimale, à la fois matérielle (moyens indispensables à une existence conforme à la dignité humaine) et personnelle (conseils et assistance).

Le rapport social du Canton de Neuchâtel offre une vue d'ensemble détaillée de la situation démographique, économique et sociale des habitants du canton et de la politique d'action sociale. On y constate notamment que les enfants (0-17 ans) représentent 30% des bénéficiaires et les jeunes adultes (18-25 ans) 15%.

Les prestations suivantes sont intégrées à la facture sociale, à charge du canton et des communes :

- l'aide sociale (y compris la part non subventionnée des charges d'aide matérielle du service des migrations) ;
- les programmes d'insertion au sens de l'article 53 LASoc ;

- les subsides pour les primes LAMal ;
- les bourses d'études ;
- les avances de contributions d'entretien (pensions alimentaires) ;
- la participation financière du canton prévue par la LACI à l'exécution, aux mesures et, cas échéant, aux indemnités de l'assurance-chômage ;
- les charges liées aux mesures cantonales d'intégration professionnelle ;
- les indemnités financières aux acteurs de l'action sociale relevant de l'ambulatoire et du privé qui sont au bénéfice d'un contrat de prestations passé avec l'Etat ;
- les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative.

Concernant l'aide sociale, le forfait pour l'entretien (aide matérielle) est calculé en fonction du nombre de personnes dans le ménage. Il varie entre 986 francs pour un ménage d'une personne à 2'385 francs pour un ménage de 5 personnes. Ce montant peut être diminué, notamment dans les cas des jeunes adultes sans charge familiale (-15%) ou pour ces même jeunes adultes sans charge familiale et qui ne bénéficient/fournissent pas de prestations d'intégration ou ne suivent pas de formation (-20%). Il peut être augmenté, notamment lorsque des enfants mineurs sont présent dans le ménage (+50 francs par mois et par enfant, maximum 200 francs).

Les frais de loyer sont pris en charge selon les normes établies par le canton. En cas de dépassement de loyer, une tolérance est admise pour une durée de 6 mois, au-delà desquels le dépassement de loyer est à la charge du bénéficiaire. La définition des normes de « loyer » est donc un levier possible d'ajustement, il est de compétence cantonale. Lors d'une enquête réalisée en 2018 au sein du service l'action sociale de notre ville, il a été constaté que 34% des loyers des bénéficiaires de l'aide sociale étaient considérés « hors-norme » et diminuait d'autant l'aide matérielle accordée. Les loyers des grands logements (3-5 pièces) étaient particulièrement élevés. Ce point est une source de précarisation supplémentaire en ce sens qu'un déménagement s'impose souvent, touchant notamment les enfants dans leur intégration scolaire. Primes maladie, frais médicaux et autres prestations circonstanciées sont prises en charge sous condition.

D'importantes réformes sont en cours au niveau cantonal dans le domaine de l'action sociale, en particulier des prestations sociales sous condition de ressources (aide sociale, subside maladie, bourse d'étude, avance sur contribution d'entretien).

Premièrement, la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (Rapport 15.047) a démarré officiellement en mars 2019, le service de l'action sociale de la Ville a été service pilote depuis août 2018. Manquant encore de recul, certains signaux sont déjà identifiables : beaucoup de personnes sont en effet trop éloignées du marché du travail. Cela signifie que c'est au secteur social de mettre en place des mesures adaptées pour renforcer leur autonomie sociale et professionnelle, ce qui devient très difficile pour les personnes de plus de 50 ans. Depuis la focale de l'aide sociale, le constat du manque de place d'accueil pour la garde des enfants de personnes en recherche d'emploi est également significatif. Actuellement la priorité est donnée aux enfants de parents qui travaillent, alors que les parents en recherche d'emploi, notamment un parent seul, ne pourra pas bénéficier de l'aide du chômage ou d'une place de stage, s'il n'a pas de solution de garde. Des propositions ont été formulées au Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) pour pallier à ce manque, le financement de places d'accueil devant être mutualisé. De nombreuses situations de ce type aboutissent à l'aide sociale.

Deuxièmement, le grand projet cantonal de redéfinition des prestations sociales - REDEFPRESTA - accepté par le Grand Conseil (rapport 18.034), a vu les deux premiers blocs de réforme être mis en œuvre en janvier 2019 (modifications des subsides LAMal et déplafonnement des avances pour contributions d'entretien). Ces deux mesures visent à limiter les effets de seuil et éviter le recours à l'aide sociale. Une réforme profonde de l'aide sociale neuchâteloise est en cours (projet RAISONE), cette dernière vise à une simplification du dispositif, considérablement bureaucratisé ces dernières années et, au développement d'une meilleure répartition des rôles entre les acteurs concernant le suivi administratif et le suivi social des bénéficiaires (« approche différenciée »). Cela devrait permettre d'accompagner de façon encore plus soutenue les jeunes ou les familles monoparentales ou les personnes de plus de 50 ans par exemple. Cette réforme prévoit également la mise en place d'une prestation complémentaire cantonale (PCC). Récemment, les travaux concernant la PCC ont été suspendus, pour prioriser la réforme de l'aide sociale. Contrairement à d'autres cantons (Genève, Vaud), la prestation complémentaire cantonale neuchâteloise ne serait pas prévue pour s'adresser aux familles uniquement. 4 cantons (Soleure, Tessin, Vaud, Genève) ont introduit à ce jour des prestations complémentaires pour familles sous condition de ressources ce qui a fait diminuer fortement le taux d'aide sociale.

Le service de l'action sociale a accueilli en 2019 les prestations sociales de la Commune de Peseux, après celles en 2018 de Corcelles-Cormondrèche. Aujourd'hui, le service assure donc de façon harmonisée les prestations des quatre communes prochainement fusionnées.

5.1.3. Logement

Constats et enjeux : Le logement est un des principaux postes de dépenses des ménages, particulièrement pour les ménages aux revenus modestes.

Les modifications législatives, de par la fin des programmes de subventionnement fédéraux et cantonaux, entraînent un nouveau besoin en matière d'aide financières pour le logement ou de loyers abordables.

Cet aspect est également important en matière d'aide sociale (voir 5.1.2)

La Ville dispose d'une petite marge de manœuvre pour promouvoir les logements à l'attention des familles et/ou à loyers modérés qu'elle entend naturellement utiliser. L'élaboration de la stratégie immobilière doit se concrétiser.

La Suisse est un pays de locataires. Près de 60% des ménages y payent un loyer tous les mois, alors qu'ils sont moins de 50% dans le reste de l'Union européenne. En cause : la cherté du terrain et des coûts de construction. La Constitution fédérale ne prévoit pas de « droit au logement » à proprement parler, bien que le logement soit considéré comme un besoin fondamental, et laisse au secteur privé le soin d'apporter une offre de logement pour tous. Cette politique se traduit aujourd'hui par un taux de logements sociaux de 5% en Suisse alors qu'il atteint 50% aux Pays-Bas, par exemple³⁴.

Le logement est en moyenne la plus importante dépense des ménages, nécessitant plus de 12 % du revenu brut et jusqu'à plus de 20% pour les ménages aux revenus les plus modestes. La disponibilité d'un logement adéquat (taille, loyer et charges, commodités, situation) est également un vecteur primordial dans le choix de s'installer dans une commune. Bien entendu, les infrastructures à disposition et la proximité d'un lieu de travail sont également des facteurs déterminants.

A ce titre, il est constaté que la grande majorité du parc immobilier en Ville de Neuchâtel est constitué d'appartements en location (79% du parc

³⁴ Repris de l'Edito de F. Eschmann, supplément du printemps 2020 « votre habitat » du journal ARCINFO

immobilier, contre 64% en moyenne cantonale ou 53% en moyenne Suisse) et d'autre part qu'en Ville de Neuchâtel, tout comme dans la Commune de Peseux, l'offre d'appartement à louer est principalement centrée sur des logements de petites tailles (3 pièces et moins). 60% des appartements de ces deux communes est constitué par des unités de 3 pièces et moins, contre seulement 40% pour les communes avoisinantes³⁵. Cette structure, en lien avec la détente sur le marché immobilier, explique en partie les mouvements migratoires des familles avec enfants d'âges préscolaires identifiés au chapitre 3.1. Si l'offre de logements vacants est aujourd'hui plus importante que durant les années précédentes, les biens disponibles sont souvent anciens et de petite taille et ne répondent pas aux besoins des familles qui cherchent un environnement propice pour s'installer durablement.

Une stratégie immobilière de la Ville est en cours d'élaboration de même que le recensement des terrains avec potentiel constructible. Il ne sera donc pas fait état dans le présent rapport de propositions à ce sujet, la Ville agissant principalement via sa planification d'aménagement.

A noter cependant que la mise à disposition de logements à l'attention des familles fait partie des intentions du Programme politique 2018-2021 et que les programmes fédéraux et cantonaux de subventionnement sont arrivés à échéance. La Ville accentue son soutien dans ce domaine, notamment via des facilités pour l'établissement de coopératives d'habitation qui mettent à disposition des habitations à prix coutant et dont la charge mensuelle peut présenter une économie de l'ordre de 20% par rapport à une location conventionnelle.

5.1.4. Inventaire des prestations communales

Constats et enjeux : La Ville offre des prestations visant à réduire la charge financière des familles dans de nombreux domaines.

Une meilleure coordination et administration des aides financières est envisageable. Le travail d'harmonisation des aides financières à la personne est un enjeu majeur de la fusion (garantie de l'égalité de traitement, communication, respect budgétaire, respect des volontés exprimées par les autorités précédentes, etc.), d'autant plus que les prestations sont très disparates entre communes. Les prestations sont généralement limitées à la période scolaire, alors que la charge financière d'un enfant résidant dans le ménage familial est plus importante après 16 ans.

³⁵ Information d'emplacements, Wüerst Partners, septembre 2019 et MicroGIS, étude citée.

Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté	N°
Subventionnement de l'accueil extrafamilial	1
Soutien à l'acquisition d'un abonnement de transport public	2
Subvention pour traitements dentaires	3
Prise en charge des bilans et traitements orthophoniques non reconnus par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES)	4
Soutien financier pour camps de ski et camps verts	5
Soutien financier pour participation à des activités de loisirs	6
Soutien financier pour les déplacements des élèves domiciliés loin de l'école	7
Taxe déchets de base par logement	8
Fourniture de sacs taxés aux familles avec enfants	9
Gratuité des musées	10
Tarifs préférentiels à la piscine du Nid-du-Crô, aux patinoires et aux camps sportifs	11

5.2. Inventaire des prestations dans le domaine de la conciliation vie privée-vie professionnelle

Si l'un des piliers essentiels d'une conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle réside dans la disponibilité des places d'accueil (listée dans l'inventaire des prestations communales), l'autre pilier n'en reste pas moins l'école. Les très nombreuses prestations propres fournies par l'école ne sont pas traitées dans le cadre de ce rapport.

5.2.1. École

Constats et enjeux : L'école est un partenaire privilégié des familles.

Des améliorations structurelles doivent être envisagées pour faciliter l'organisation familiale, mais également renforcer l'égalité des chances notamment par une coordination accrue avec l'offre parascolaire ou de loisirs ainsi que par le développement de l'offre pour les repas de midi.

L'école et les familles partagent et se complètent pour assurer leur mission fondamentale d'instruction et d'éducation de la jeunesse. L'école est un vecteur incontournable de la transmission du savoir mais également de la réduction des inégalités.

L'organisation scolaire est de compétence cantonale, bien que les communes en tant que telles ou par les cercles scolaires régionaux, disposent d'une marge de manœuvre dans leur organisation comme dans le développement de projets particuliers.

Les cercles scolaires fournissent une très large palette de prestations à l'attention des enfants dont certaines ont un impact pour les familles ou répondent d'une certaine manière à une mission de la famille.

On mentionnera notamment la Formation Générale (FG) du Plan d'Etude Romand (PER). Ce dernier, aborde les éléments qui permettent à chaque enfant d'évoluer dans son environnement tels que l'éducation numérique, la santé et le bien-être, les choix et projets personnels, le vivre ensemble et l'exercice de la démocratie, ou encore les interdépendances.

Outre l'aspect primordial de l'instruction, l'école est un lieu de vie où se manifestent parfois les difficultés. L'école offre de multiples possibilités de soutien pour les élèves et leurs parents. Les conseiller-ères socio-éducatifs, les médiateur-trices, les infirmiers-ères scolaires, les assistant-es socio-éducatifs et bien entendu les enseignant-es et directions peuvent offrir soutien, écoute et aider à trouver des solutions.

En matière d'intégration, les enfants à besoin éducatifs particuliers ou allophones bénéficient de conditions favorables pour suivre leur scolarité.

L'école et les familles doivent développer des relations de confiance pour le bien des enfants et leur intégration dans la société. Le présent rapport ne s'attarde pas sur le programme pédagogique ou les choix et manières de prendre en charge les situations particulières. Il présentera cependant dans l'inventaire, les éléments offerts par la Ville en sus du programme de l'éorén.

À titre d'exemple, la Commune de Corcelles-Cormondrèche a développé une coordination exemplaire entre l'école, le citoyen et l'administration au travers d'une commission ad'hoc (Anim'école). Cette dernière soigne notamment l'intégration des nouveaux élèves dans leur environnement social, organise de nombreux événements ou l'accompagnement aux devoirs et identifie les différents besoins liés aux infrastructures scolaires.

Au-delà de l'école obligatoire, la Ville de Neuchâtel peut également se prévaloir de disposer d'une offre importante en matière de formation supérieure (HES, Université). Cette offre contribue au rayonnement de la Ville et de la région et attire étudiant-e-s, chercheur-e-s et professeur-e-s du monde entier, tout en permettant à la population locale de se former à proximité de leur domicile et donc à moindre frais (logements, transports,

etc.) pour les familles qui assument souvent financièrement les enfants en études. Ce domaine particulier fera l'objet d'un prochain rapport en réponse à la motion n°332 du 1^{er} avril 2019 intitulée « *Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir* ».

5.2.2. Inventaire des prestations communales

Constats et enjeux : La Ville fusionnée offre une prestation d'accueil extrafamilial importante et qualitative. Elle doit poursuivre l'augmentation de l'offre dans le cadre de son programme d'équipement en cohérence avec la nouvelle loi sur l'accueil de l'enfance en cours d'élaboration. La qualification et la formation du personnel est un atout reconnu qu'il convient de valoriser et de promouvoir.

Le cadre légal actuel empêche a priori les familles dont l'un des parents n'a pas d'activité professionnelle de placer son enfant dans une structure institutionnelle subventionnée. Dès lors, les bienfaits liés à un encadrement professionnel (socialisation, apprentissage, etc.) sont réservés *de facto* aux familles actives professionnellement. Certains enfants issus de familles peu ou pas intégrées dans le monde professionnel en sont donc privés alors même qu'ils seraient les plus grands bénéficiaires de cet accompagnement. Le développement d'une offre accessible ou le soutien aux structures de type Villa Yoyo est ainsi particulièrement important.

La coordination entre école, accueil parascolaire et loisirs reste une difficulté pour de nombreuses familles. La Ville est convaincue que la mise en place d'une école à journée continue serait une réelle plus-value pour les familles.

Il existe peu d'aides à destination des familles pour l'aide à l'accomplissement des tâches ménagères (seul exemple : l'action Dring-Dring (livraison des achats à domicile par coursier à vélo)).

Conciliation vie-privée et vie professionnelle	N°
Accueil préscolaire (enfants de 4 mois à 4 ans)	12
Accueil parascolaire (élèves des cycles 1 et 2)	13
Villa Yoyo	14
Dring-Dring	15

5.3. Inventaire des prestations dans le domaine du soutien aux familles

Ce domaine est particulièrement vaste et peut englober de très larges gammes de prestations. Dans cette vision d'ensemble, le Conseil a souhaité passer en revue les thématiques qui rythment la vie des familles. On y trouvera pour rappel des domaines sur lesquels votre Autorité a déjà été saisie (politique de la jeunesse, politique culturelle) mais également une brève présentation des actions de tiers (domaine du soutien à la parentalité, de la culture et des loisirs) ainsi que des domaines dont les compétences sont principalement cantonales (violence domestique et protection de l'enfance, système de santé, intégration).

Dans ce chapitre les prestations communales sont catégorisées selon la liste des domaines retenus par le Conseil communal pour circonscrire le domaine du soutien aux familles (chapitre 4.3). Certaines prestations communales peuvent faire écho aux prestations fournies par les tiers notamment dans le domaine de la culture, des loisirs ou encore de la santé et de l'intégration.

Parmi ces prestations, l'encouragement précoce est considéré comme un pilier majeur du soutien aux familles. Les deux faces de la politique de l'enfance, soit d'une part l'accès aux structures de garde et d'autre part la qualité de l'accueil fourni sont présentées de manière distinctes : l'accès comme vecteur d'une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle et la qualité de l'offre comme élément déterminant dans l'encouragement précoce des enfants.

5.3.1. Réseau de soutien à la parentalité

Constats et enjeux : L'offre de prestations est importante et souvent qualitative. Cette offre est souvent fournie par des prestataires privés ou associatifs. Il est cependant parfois difficile de connaître en détail les prestations fournies, de s'assurer de leur qualité et donc de pouvoir communiquer et cautionner l'ensemble des acteurs.

L'enjeu principal à l'échelle de la Ville est d'améliorer l'accès et la diffusion de l'information.

La création d'une relation et d'une coordination entre les prestataires serait également bénéfique.

De très nombreux acteurs fournissent des prestations précieuses pour les familles dans les domaines de l'éducation, de la puériculture et du soin aux enfants.

A titre d'exemples, nous pouvons mentionner le travail important effectué par la Croix-Rouge qui dispose d'un programme de soutien à la parentalité très étoffé allant des consultations infirmières et de conseil en diététique, à l'offre de baby-sitting en passant par de nombreuses plateformes de rencontre et de discussions entre parents ou des animations lecture. L'espace parents de l'EPER, soutenu financièrement par la Ville, fournit également une large palette de prestations (ateliers, point de contact, écoute et suivi psycho-social, soutien administratif, médiation culturelle, atelier de français parents-enfants au préscolaire, etc.), de même que l'association RECIF qui favorise l'intégration des familles migrantes.

Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) a dressé un inventaire des partenaires et prestations en matière de soutien à la parentalité dans le canton. L'offre sur le territoire communal est importante. Cet inventaire est présenté en annexe 2. Il ne sera pas commenté mais des rappels et des liens pourront être établis lors de la présentation des prestations fournies par la Ville ou des propositions du Conseil communal.

Dans un autre cadre, l'association « l'Education donne la Force » (EDF), regroupe une septantaine d'associations, d'institutions, d'organismes et de formateurs-trices qui œuvrent, de près ou de loin, dans le soutien à la parentalité dans le canton de Neuchâtel. Le service de l'accueil de l'enfance en fait d'ailleurs partie (la liste des partenaires du réseau EDF ainsi est présente en annexe 4).

Les prestations fournies par ces acteurs sont essentielles pour répondre aux besoins des parents. La Ville souhaite pouvoir contribuer à répondre plus efficacement aux parents demandeurs mais aussi jouer un rôle plus marqué dans la diffusion des offres à destination des parents.

5.3.2. Offre culturelle et de loisirs par des tiers

Constats et enjeux : L'offre de prestations est importante et qualitative. La Ville peut encore améliorer l'accès et la diffusion de l'information.

Un manque en matière de lieu de loisirs en intérieur est identifié. Le manque de salles de gym/sport sur le territoire fusionné est également souligné. Il s'agit d'un frein aux offres des sociétés et clubs locaux, qui pourtant fournissent l'essentiel de l'offre de loisirs, souvent à bas coût. Les infrastructures scolaires sont facilitantes car en proximité mais insuffisamment équipées (salles de sports) ou dotées en lieux de rencontres adaptés (aula, salles polyvalentes)

Il est important que les familles puissent bénéficier d'une offre de loisirs, de sports et de culture attrayante. Une telle offre permet aux enfants de satisfaire leur curiosité, de découvrir le monde mais également leurs capacités et leur corps. Outre ces avantages indéniables, vivre ces expériences en famille génère un lien unique et la création d'un référentiel commun, d'une connivence primordiale à une relation familiale épanouie.

La Ville propose et soutient une offre culturelle et sportive foisonnante. Cependant, il ne sera pas possible de dresser une liste exhaustive ou trop ponctuelle de l'ensemble des prestations ou événements soutenus.

L'inventaire se concentrera sur les éléments proposés par la Ville, pérennes et principalement dirigés vers les familles.

5.3.3. Protection de l'enfance et lutte contre les violences domestiques

Constats et enjeux : La Ville propose quelques plateformes de détection précoce en matière de violence ou de dysfonctionnement familiaux. La formation des équipes peut être améliorée.

Les principaux acteurs de lutte et de prévention en matière de violences ou de protection de l'enfance sont souvent en recherche de solutions d'urgence pour aider les victimes (logement temporaires, places d'accueil etc.). La Ville possède deux appartement d'urgence meublés. Pour leur juste utilisation, un renforcement de la collaboration entre le service du logement et l'action sociale est souhaité.

Malheureusement la violence et la maltraitance sont toujours trop présentes dans les familles. Les femmes et les enfants en sont les principales victimes.

En Suisse, on considère d'ailleurs qu'une femme sur cinq a été maltraitée physiquement ou sexuellement par son conjoint au cours de sa vie et que deux femmes sur cinq le sont psychologiquement³⁶.

La violence conjugale touche tous les milieux sociaux, les plus favorisés comme les plus modestes, les personnes jeunes comme les plus âgées, de nationalité suisse ou étrangère.

La violence conjugale fait chaque année une vingtaine de victimes en Suisse. C'est la principale cause de mortalité chez les femmes européennes de 16 à 44 ans³⁷. On estime que la police neuchâteloise intervient une fois par jour pour un cas de violence conjugale.

Hormis les violences physiques et psychologiques, des situations très diverses amènent l'Etat à prendre des mesures, ambulatoires ou stationnaires en institutions, lorsque les parents ne sont plus en mesure de s'occuper de manière adéquate de leurs enfants. Une partie de ces coûts sont assumés par la facture sociale cantonale (répartition canton – commune).

La lutte contre la violence domestique et les mesures de protection de l'enfant et de l'adulte sont de compétence cantonale. Cependant, la Ville joue notamment un rôle dans le cadre de la réforme du dispositif, car elle accueille dans ses structures pré et parascolaires certains enfants jusqu'ici placés en institutions. A ce titre, le Conseil communal s'engage pour la mise en place concertée d'un concept de prise en charge des enfants placés pour optimiser la coordination des acteurs du réseau.

Nos collaborateurs-trices, tel que le personnel de l'action sociale, le personnel du service de la sécurité, les médiateurs urbains ou encore les équipes éducatives des structures d'accueil sont autant de détecteurs de potentiels dysfonctionnements. Ils sont sensibilisés et expérimentés à être attentifs aux signaux de dysfonctionnement ou mauvais traitements.

³⁶ Lucienne Gillioz, Véronique Ducret, Jacqueline De Puy: *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Payot, Lausanne, 1997

³⁷ Commission de l'Union européenne – Daphne II 2005

5.3.4. Système de santé

Constats et enjeux : La Ville dispose de compétences en matière de prévention et promotion de la santé. Elle a participé au recensement cantonal des prestations et prévoit d'élaborer une stratégie à l'échelle de la commune fusionnée, en cohérence avec la stratégie cantonale en matière de santé publique et les bonnes pratiques identifiées. Elle doit également poursuivre sa politique de promotion d'un environnement et d'un espace public sain et propice au maintien de la santé.

La santé ne doit pas s'entendre uniquement comme l'absence de maladie, mais comme un état complet de bien-être physique, mental et social.

Ainsi, si notre système sanitaire est principalement un domaine de compétence cantonal, les communes disposent de marges de manœuvres en matière de promotion de la santé ou de conditions-cadres favorable à la bonne santé.

Pour les familles, le domaine de la santé est particulièrement présent lors de la période entourant l'accouchement, lors des premières années de vie des jeunes enfants ou encore durant la fin de vie. Les visites chez le médecin, le dentiste ou d'autres acteurs, telle que la voie verte pédiatrique du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) rythment régulièrement la vie des familles.

Les coûts liés à la santé sont un autre élément prépondérant. Les primes d'assurances, les franchises et quotes-parts représentent des montants particulièrement importants : la santé est le deuxième poste de dépense des ménages aux plus faibles revenus après le loyer et ces coûts peuvent parfois mener au renoncement aux soins avec des conséquences importantes.

Les leviers d'action de notre commune sont la mise en place et le développement de conditions-cadres favorables à la santé ainsi que le développement de prestations de prévention et promotion de la santé. Ainsi, les communes peuvent non seulement favoriser l'installation de médecins et pédiatres mais elles peuvent également veiller à la qualité environnementale et sanitaire en luttant contre la pollution, le bruit ou en favorisant les parcours piétons et la végétalisation de l'espace public par exemple.

Elles disposent également d'une grande liberté d'action pour développer des prestations de prévention et de promotion de la santé. Dans ce cadre, et sous l'impulsion du service de santé publique et de l'association des communes neuchâteloises (ACN), un état des lieux des actions de prévention et promotion de la santé a été établi au niveau de la commune fusionnée et un rapport d'information sera soumis à votre Autorité, comme dans les communes liées à la fusion, entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021.

La Ville propose plusieurs prestations propres (Centre de santé sexuelle, Centre d'orthophonie, actions de prévention ponctuelle, etc.) et soutient divers acteurs du domaine.

5.3.5. Jeunesse et citoyenneté

Constats et enjeux : La Ville de Neuchâtel dispose d'une politique spécifique de la jeunesse fondée sur l'émancipation et l'expression citoyenne. Elle met en œuvre ou soutient de nombreux programmes ou actions dédiés à cette composante de la population. Un-e délégué-e à la jeunesse veille à la coordination ainsi qu'à la valorisation de l'ensemble des prestations - pensées par les jeunes pour les jeunes - en s'assurant de la prise en compte de leurs aspirations et besoins concrets.

Le rapport 16-017 du 6 juin 2016 adressée à votre Autorité concernant la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel détaille les stratégies et actions qui favorisent l'intégration et l'expression des jeunes dans la société, valorisent leurs initiatives et encouragent leur intégration professionnelle. Pour concrétiser ces objectifs, la Ville assure notamment la coordination des activités du Parlement et du Conseil des jeunes en tant que lieux privilégiés de débats et d'expression citoyenne. Par ailleurs, elle organise des programmes favorisant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes tels que le Semestre de motivation ou le dispositif de mentorat individuel Alter Connexion.

Le rapport précité dresse une vue d'ensemble des prestations dédiées aux jeunes de 12 à 25 ans voire au-delà.

La politique de la jeunesse se distingue de celle de l'enfance, destinée aux enfants de moins de 12 ans, tant par ses objectifs que par ses actions. Elles sont successives et la première nommée vise à favoriser le passage du statut de l'enfant à celui d'adolescent puis d'adulte. La politique de la jeunesse accorde une attention particulière aux problèmes et aux intérêts évolutifs de ce public. En effet, les structures familiales, professionnelles et de formation sont en constante évolution et nécessitent en

conséquence une adaptation régulière des prestations aux besoins des jeunes et de leurs parents. Les actions mises en œuvre visent à favoriser le plus précocement possible la participation et le développement d'une conscience citoyenne dans le but de favoriser l'autonomie et l'épanouissement personnel.

A cet effet, les lignes directrices de la politique communale de la jeunesse sont en adéquation avec les buts d'une politique familiale, par définition très transversale, en fournissant des prestations adéquates et destinées à encourager la participation active des jeunes dans la société. La promotion de la santé et des différentes activités culturelles fait notamment partie intégrante de ses objectifs pour susciter l'intérêt des jeunes et répondre au mieux à leurs besoins.

Pour rappel, les objectifs de la politique de la jeunesse de la Ville sont :

- Favoriser la participation et l'influence des jeunes dans la société ;
- Encourager l'autonomie, la responsabilité et une citoyenneté humaniste des jeunes ;
- Soutenir et défendre les intérêts des jeunes dans le respect de leurs droits fondamentaux ;
- Promouvoir l'équilibre personnel et la santé des jeunes ;
- Promouvoir les liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.

5.3.6. Intégration des familles migrantes

Constats et enjeux : Les familles migrantes qui présentent des risques particuliers (mauvaise intégration dans le monde scolaire, professionnel et social, difficultés linguistiques, situation financière difficile, famille nombreuse, etc.) sont les bénéficiaires de plusieurs actions présentées dans le présent rapport ou proposées par le Conseil communal.

L'intégration des familles issues de la migration est un enjeu majeur pour la cohésion sociale et un vivre ensemble harmonieux. Une bonne intégration sociale de la famille est également une condition favorable pour le développement et le cursus, notamment scolaire puis professionnel, des jeunes.

Le présent rapport s'intéresse aux problématiques de la vie de famille en général et a priori, une famille issue de la migration rencontre les mêmes problématiques financières, d'organisation ou d'éducation.

Ainsi, les enjeux, constats et prestations présentées doivent également pouvoir répondre aux besoins parfois spécifiques des familles migrantes bien que ces dernières puissent rencontrer un cumul d'obstacles ou une intensité des phénomènes différente.

L'intégration des communautés étrangères est coordonnée au niveau cantonal par le COSM (service de la cohésion multiculturelle) en application de la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Caritas et le CSP ont également un mandat cantonal pour accompagner les réfugiés statutaires dans leur processus d'intégration et d'autonomie (aide sociale privée).

Le Service de l'intégration œuvre également à assurer la cohésion sociale au travers de divers projets (Prix de la citoyenneté, programme d'intégration des réfugiés et migrants, accueil des nouveaux arrivants, animation socioculturelle hors murs, semaine d'action contre le racisme ou encore soutien pour l'organisation de la fête des voisins).

Ce travail de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations ne sera pas abordé plus en détail dans le présent rapport.

5.3.7. Inventaire des prestations communales

Constats et enjeux : La boutique d'information sociale est un point de contact important permettant une orientation et une information relativement généraliste sur diverses questions sociales ou de santé.

La création et le développement de « points de contact » reconnus, répondant aux besoins spécifiques des familles est identifié par la Ville, mais également par le Canton, comme un des plus grand potentiel d'amélioration du soutien aux familles.

L'enjeu est d'engager sur ce type de projet du personnel qualifié qui dispose d'une information à jour mais qui peut également garantir la qualité des prestations offertes par des tiers.

Soutien aux familles	N°
Boutique d'information sociale (BIS)	16

5.3.8. Encouragement précoce et soutien à l'enfance

Constats et enjeux : Les structures d'accueil disposent de programmes d'encouragement précoce performants dispensés par du personnel formé.

Les bibliothèques sont des acteurs importants dans le développement précoce des jeunes et leurs prestations sont à valoriser dans l'offre à l'attention des familles. Elles contribuent à élever les compétences de lecture des enfants.

Un premier enjeu est de pouvoir proposer une offre accessible et abordable aux enfants qui ne fréquentent pas de structures ni n'ont accès à du personnel spécialisé.

Un second enjeu est de permettre aux parents de jouer leur rôle fondamental dans la stimulation des enfants en leur fournissant des outils adaptés.

Un troisième enjeu est de pouvoir détecter de manière précoce des carences ou d'éventuels problèmes dans le développement de l'enfant. Plus les diagnostics sont rapides, meilleures sont les chances d'apporter des solutions.

« L'encouragement précoce vise à soutenir les enfants dans leurs processus d'apprentissage et leur développement – au sein et à l'extérieur de la famille - de la naissance à l'entrée à l'école, afin que chaque enfant puisse se développer selon son potentiel. L'encouragement précoce renforce également les parents dans leurs compétences éducatives³⁸ ».

Compris dans un sens large, une politique d'encouragement précoce ou de soutien à l'enfance est un des axes de développement privilégié par notre Conseil pour soutenir les familles. En effet, les premières années de vie des enfants sont d'une importance décisive pour leur avenir. Très souvent, des investissements consacrés à leurs premières années de vie permettront d'économiser des mesures ultérieures onéreuses³⁹.

Le concept d'encouragement précoce, basé sur le cadre d'orientation de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial, souhaite offrir aux enfants des conditions cadres permettant d'acquérir les bases de leur développement à savoir :

³⁸ « Encouragement précoce. Guide d'orientation pour les petites et moyennes communes », INFRAS sur mandat du Programme national contre la pauvreté, 2017

³⁹ Concept d'encouragement précoce de la Ville de Bienne, 2019

- La base socio-émotionnelle (la maîtrise des émotions, du comportement et de l'attention soutient la mise en place de relations et développe les compétences sociales)
- La base de langage et de communication
- La base psychomotrice et sensorimotrice (soutenir les expériences diverses en matière d'activité physique et de mouvement pour une perception positive de soi et de son corps)
- Les bases cognitives et de perception (les petits enfants perçoivent le monde avec tous leurs sens. La richesse de leurs possibilités d'expériences stimule leurs pensées et leur développement cognitif).

A ce titre, l'encouragement précoce est également promu par le programme national de lutte contre la pauvreté ou par la commission fédérale pour les questions de migration comme vecteur d'intégration sociale et professionnelle et d'égalité des chances.

Encouragement précoce	N°
Programmes d'encouragement précoce dans les structures d'accueil communales	17
Prévention des troubles du langage (3,2,1... Parlez !)	18
Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi	19
Bibliothèques publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN)	20
Bibliomonde	21
Soutien matériel et financier à des associations	22
Cours de langue et culture d'origine (LCO)	23

5.3.9. Soutien à la parentalité

Constats et enjeux : Les prestations offertes sont nombreuses tout comme les acteurs qui les proposent. L'enjeu réside dans la mise en réseau des prestataires pour assurer une bonne coordination et une bonne diffusion de l'offre.

L'évaluation de la qualité des prestations doit également être réfléchie.

Le soutien à la parentalité vise à accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif et de soin. L'offre est relativement fournie et est principalement délivrée par des tiers (voir inventaire cantonal en annexe 2). La Ville joue principalement un rôle de soutien, notamment financier.

Elle propose néanmoins quelques prestations propres telles que l'offre du Centre de santé sexuelle, la mise en place en collaboration avec les commerces du centre-ville de la halte-garderie ou encore les prestations permettant aux parents d'assister à des manifestations culturelles.

Corcelles-Cormondrèche et Peseux offrent aux parents du matériel pédagogique lors de la naissance d'un enfant.

Soutien à la parentalité	N°
Conseil en matière de fertilité, grossesse, contraception, maladie sexuellement transmissible, vie sexuelle et affective	24
Soutien aux associations (EPER, RECIF, etc.)	25
Offre du « Message aux parents » de Pro Juventute	26
SOS Futures mamans	27
Participation aux projets de partenaires en matière de soutien à la parentalité	28
La Courte échelle	29
Dispositif de sécurité pour retrouver les enfants égarés dans les manifestations	30
Soutien de l'ouverture d'un espace «bébé » au centre-ville	31
Animation pour enfants lors de vernissage d'exposition	32
Halte-Garderie	33

5.3.10. Promotion de la santé

Constats et enjeux : La stratégie cantonale fixe un cadre et des objectifs en matière de promotion de la santé que le Conseil Communal soutient.

Ce dernier élabore actuellement une stratégie globale et des propositions concrètes basées sur les bonnes pratiques fournies par les communes du canton.

Le potentiel en matière de diffusion de l'information et de l'offre de prestations est une nouvelle fois souligné.

L'amélioration des conditions-cadres favorisant la santé (réduction des pollutions, urbanisme invitant à l'activité physique, espaces verts et de délassements, etc.) est un levier important d'amélioration de la qualité de vie.

La stratégie cantonale en matière de prévention et promotion de la santé souligne les importantes marges de progression notamment sur les principaux risques en matière de santé en Suisse (surpoids, tabagisme, sédentarité et consommation d'alcool). Elle souligne également la situation préoccupante dans la santé psychique des Neuchâteloises et Neuchâtelois et la nécessité de favoriser l'accès aux prestations de prévention et de promotion de la santé aux personnes les plus vulnérables et dont les indicateurs de santé sont moins favorables que ceux de la population générale (femmes, personnes âgées, personnes issues de la migration, personnes économiquement vulnérables) (voir annexe 3). La Ville mobilise naturellement ses compétences pour apporter son soutien

dans le cadre de la stratégie cantonale.

La grossesse, l'accouchement et la période post-partum sont souvent intimement liée à la question de la santé et des rapports avec le système de santé. Au vu de la très large proportion des femmes qui connaissent un « baby-blues » (entre 40 et 80% des femmes) ou plus grave, la dépression post-partum (plus de 15% des femmes)⁴⁰, le Conseil communal identifie ici par exemple, une piste d'amélioration dans l'accès à l'information et l'orientation du public vers les prestataires adéquats.

Le Conseil est également déterminé à travailler à l'amélioration des conditions cadres qui favorisent la santé de la population en général. Cependant, la lutte contre la pollution atmosphérique ou le bruit ainsi que la promotion des moyens de transports favorisant la santé ou le programme « nature en ville » sont trop généraux pour intégrer le présent inventaire.

La déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé participe actuellement au recensement des pratiques communales en matière de prévention et promotion de la santé en vue de l'élaboration d'un rapport à l'attention du Conseil général, en coopération avec les communes liées à la fusion. Certaines de ces prestations ciblent principalement les familles.

A noter cependant que les prestations fournies dans le cadre de l'éorén, notamment au travers du programme de santé scolaire ne sont pas intégrées dans le présent inventaire (se référer au rapport 18-012 du 18 juin 2018 pour plus de détails). Les prestations du Centre de santé sexuelle ne sont pas répétées ici (présentées dans le cadre du soutien à la parentalité, chapitre 5.3.9), de même que les offres en matière sportives sont principalement répertoriées dans le chapitre présentant l'offre culturelle et de loisirs, chapitre 5.3.11)

Promotion de la santé	N°
Alimentation dans les structures d'accueil	34
Label Youp'là bouge !	35
Prévention des accidents	36
Pro Juventute 147	37
Ciao.ch	38
Prévention de l'alcoolisme	39

⁴⁰ Pro Junventute, comment se manifeste une dépression post partum ?, site web consulté le 27.04.2020

5.3.11. Promotion de l'offre culturelle, de sports et de loisirs

Constats et enjeux : Entre l'offre propre de la Ville et celle proposée par les tiers, notre région dispose d'une vaste gamme d'activités à réaliser en famille.

Ici encore, l'un des enjeux réside dans la mise en commun et la diffusion de l'information. L'application Culturoscope fournit déjà une amélioration notable de la diffusion de l'offre culturelle.

Le secteur touristique souligne l'importance de l'offre à l'attention des familles, qui constituent le cœur de cible de leur marché.

Si le cadre géographique offre des possibilités fantastiques d'activités en plein-air lorsque le temps est clément (lac, montagne, places de jeux, centre-ville, etc.), le développement de l'offre de loisirs en intérieur est une piste d'amélioration identifiée.

L'offre culturelle, de sports et de loisirs est importante. Elle regroupe à la fois la foisonnante vie culturelle neuchâteloise ainsi que les possibilités offertes en matière d'activité physique.

Un rapport d'information sur la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel (20-012) a été soumis au Conseil général. L'accès à la culture pour tous les habitant-e-s et hôtes constitue l'un des objectifs stratégiques de ce dernier. L'une des missions du service de la médiation culturelle est ainsi de développer et favoriser l'accès aux trois musées de la Ville ainsi qu'au Jardin Botanique par le biais de visites, d'ateliers et d'animations.

Les spectacles « jeune public » favorisent l'épanouissement des enfants et des adultes qui les accompagnent. Ces projets éveillent la curiosité des enfants, stimulent leur imaginaire et développent leur ouverture au monde.

La formation artistique est également un domaine particulièrement important pour la Ville de Neuchâtel. Elle soutient de nombreux acteurs offrant une formation musicale et artistique variée.

Pour les tout-petits, en lien avec les enjeux d'encouragement précoce, notre Conseil, soutient le développement d'une offre d'éveil des enfants par la culture. La mention de « santé culturelle » est reprise par le ministère français de la Culture qui souligne les enjeux en matière de construction de l'enfant et de développement du lien parent-enfant⁴¹.

⁴¹ Site du ministère de la Culture, <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Renforcer-le-lien-parent-enfant-avec-l-eveil-culturel-et-artistique>, consulté le 27.03.2020.

Le Service des Sports ou encore l'offre de vélos adaptés aux familles proposés par Neuchâtelroule multiplient encore les possibles activités de loisirs et sportives. Dans ce domaine, nous rappelons ici que la politique du sport de la Ville a été présentée à votre Autorité en date du 12 mars 2018 au travers du rapport 17-018. Cette politique sectorielle importante de la Ville défend, de manière parfaitement cohérente avec le présent rapport, une vision du sport pour toutes et tous, à tout âge et qui favorise la qualité de vie, la santé et des valeurs de fair-play et de vivre ensemble. A ce titre, plusieurs des actions développées par nos services sont reprises dans l'inventaire au titre de prestations favorisant l'épanouissement des familles. Dans le domaine du sport également, le développement de relations de qualité, d'une bonne coordination et de la complémentarité entre la Ville et le tissu associatif local est un enjeu primordial.

Promotion de l'offre culturelle et de loisirs	N°
Dimanche matin du Muséum	40
L'Atelier des Musées	41
Cours de gym parents-enfants	42
Sport scolaire facultatif	43
Camps multi-sports	44
Cours de sport pour enfants et adultes et écoles du sport	45
Initiation à la natation	46
Urban training	47
Jeu de piste « Les Chenapans »	48
Programmes culturels « Jeunesse »	49
La Lanterne Magique	50
Soutien aux acteurs de la formation culturelle et artistique	51
Centre de loisirs et Jeunesse de la Côte	52
Midnight Jeune	53
Noctambus	54
Locations de vélos pour les familles	55

5.3.12. Renforcement de l'égalité des chances et des genres

Constats et enjeux : Une société plus égalitaire et plus intégrante bénéficie à toute la société.

De manière générale, il n'existe pas en Ville de Neuchâtel de répondant-e pour les questions d'égalité et les actions de la Ville dans le domaine doivent être poursuivies.

L'égalité des chances est une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap, etc.

Allant plus loin que la simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à favoriser des populations qui font l'objet de discrimination afin de leur garantir une équité de traitement. Elle implique que les écarts liés aux conditions d'origine soient neutralisés.

Cette notion est fondamentale lorsque l'on traite des questions familiales car elle aborde :

- les rôles associés aux genres et les discriminations qui y sont liées (inégalités salariales, répartition des tâches domestiques, possibilités de carrière, etc.) Le développement de l'égalité des genres a ainsi un impact notable sur la répartition des tâches domestiques, mais aussi sur l'intégration des femmes dans le monde du travail. En effet, malgré les progrès réalisés ces dernières années, les femmes restent sous-représentées dans le monde politique, dans les fonctions dirigeantes et sont surreprésentées en matière de travail à temps partiel.
- les besoins particuliers de certains enfants pour leur assurer un bon développement physique et psychique, mais également une intégration scolaire et sociale de qualité (élèves allophones ou dont les parents ne parlent pas le français, enfants en situation de handicap, enfants ne bénéficiant pas de soutien suffisant à la maison, etc.).

La Ville contribue à l'égalité des genres en mettant à l'honneur les femmes illustres, en faisant office de modèle avec un exécutif à majorité féminine ou encore en attachant une attention particulière dans l'attribution des rôles de cadres. Cependant, des efforts peuvent être déployés en matière de formation du personnel ou d'instauration du langage épicène dans les communications publiques, afin de renforcer la lutte contre les stéréotypes de genres notamment.

En matière d'égalité des chances, la Ville s'engage à intégrer du personnel en situation de handicap et développe une politique de formation continue active, également pour le personnel travaillant à temps partiel qui statistiquement sont souvent les oubliés de ce type de formation.

Dans le cadre scolaire, la question des devoirs surveillés est à l'étude en tant que prestation à harmoniser dans le processus de fusion, de même que les aides financières octroyées pour la participation à des camps ou des activités de loisirs.

L'accès aux infrastructures communales doit être amélioré en application de la loi sur les personnes handicapées (LHand). Les personnes à mobilité réduite (une analogie avec la présence d'une poussette peut être faite) ont beaucoup de difficultés à accéder aux bâtiments communaux du centre-ville (nombreux escaliers, manque de rampes et d'ascenseurs).

Renforcement de l'égalité des chances et des genres	N°
Inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil	56
Sensibilisation à l'éducation non genrée	57
Devoirs surveillés	58

5.3.13. Sensibilisation à la protection de l'environnement

Constats et enjeux : La sensibilisation aux enjeux climatiques est une priorité du Conseil communal.

Dans le cadre particulier de la famille, la Ville joue un rôle en matière de communication et d'information sur les enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement naturel. De plus, elle peut promouvoir des actions de proximité, à l'image des boîtes à trocs ou des éco-débarras, qui permettent à la fois de réduire les charges des familles tout en limitant le gaspillage en offrant une seconde vie à du matériel, des habits, des jouets, des articles de sports ou des livres qui n'ont qu'une durée de vie limitée à mesure que les enfants grandissent.

Le changement climatique est l'enjeu majeur de notre siècle. Si la plupart des actions menées par la Ville sont hors de spectre du présent inventaire car touchant à la population en général (mobilité, constructions, déchets, aménagements urbains, énergie, protection de l'environnement, etc.) certains services ou actions sont plus directement adressées aux familles.

Diverses journées sont ainsi organisées pour permettre aux jeunes de découvrir les activités des services avec un accent particulier sur le développement durable et la préservation de notre biosphère (forêts, parcs et promenades, voiries, etc.).

Notons ici que les journées de ramassage de déchets ou les visites de la STEP par exemple, ne sont pas intégrées dans cet inventaire, car ces

événements sont principalement de compétence scolaire, bien que la coordination soit assurée par la déléguée à la formation. Les services de la Ville étant naturellement en soutien logistique.

L'action Boîtes à trocs ou l'éco-débarras de Corcelles-Cormondrèche comme le partenariat avec Emmaüs, le CSP et les Ateliers Phénix à la déchetterie de la Ville, sont des fiers représentants de l'économie du partage, et d'excellents exemples d'actions de proximité qui allient de manière très simple partage, et réduction des déchets.

Sensibilisation à la protection de l'environnement	N°
Sensibilisation des familles et des jeunes par les services	59
Boîtes à trocs	60
Eco-débarras	61
Jardins Potagers urbains	62

5.3.14. Relation entre les membres de la famille et les générations

Constats et enjeux : Reconnaître l'importance et les prestations fournies par et à d'autres membres de la famille.

Valoriser la position et l'apport des grands-parents, mais également souligner les difficultés supplémentaires des familles qui ne disposent pas de ces ressources extraordinaires.

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, la solidarité intergénérationnelle est devenue un enjeu de société, la pandémie liée au COVID-19 nous le rappelle fortement. Le rôle des grands-parents est devenu essentiel dans l'organisation et l'épanouissement des familles. Ceux-ci développent régulièrement des relations privilégiées avec leurs petits-enfants. En offrant un cadre parfois moins contraignant que celui des parents et en étant les témoins des générations passées, ils transmettent une véritable culture.

Jouant divers rôles formateurs (transmission du savoir, apprentissage par le jeu et/ou soutien scolaire, etc.) ou de soutien (conseil, soutien matériel et financier, etc.) ils sont souvent l'un des piliers du système de garde des enfants (voir chapitre 3.5).

Dans de nombreuses familles d'autres membres, tels que les oncles, tantes, cousins, cousines, frères et sœurs jouent des rôles centraux dans l'organisation de la famille, notamment en assurant des périodes de gardes ou certaines tâches particulières.

S'occuper des grands-parents âgés est également une tâche dévolue à la

famille. Il convient de mentionner qu'en Suisse 1.9 million de personnes sont considérés comme des proches aidants et accompagnent un enfant ou un adulte chaque jour. Cela représente près de 80 millions d'heures de travail par an. Il s'agit d'une charge importante, portée notamment par les femmes. Si cette thématique est d'une importance capitale pour la cohésion sociale elle sera traitée plus en détail dans le rapport relatif à la politique vieillesse présentée à votre Autorité à l'automne 2020.

Pour la Ville de Neuchâtel, il convient de reconnaître les prestations qui sont fournies par l'ensemble des membres de la famille.

Il est également important de valoriser l'apport, notamment des grands-parents en matière de transmission de savoirs, valeurs et de cultures.

Les prestations inventoriées ici permettent de valoriser la position des aînés. Les manifestations de quartiers sont un lieu propice pour les rencontres entre générations et des vecteurs importants de luttes contre l'isolement. Citons également le projet Win3, qui en accueillant une personne retraitée dans une classe fait interagir 3 générations (élèves, enseignant-e, retraité-e).

La Ville offre aussi une certaine reconnaissance de la vie de famille en célébrant les anniversaires de mariage de longue durée.

Relation entre les membres de la famille et les générations	N°
Reconnaissance des années de mariages	63
Win 3	64
Soutien aux associations et manifestations de quartiers	65

5.3.15. Infrastructures et espaces publics

Constats et enjeux : L'espace public et les infrastructures à disposition jouent un rôle primordial en matière de qualité de vie, d'attractivité et de santé.

La Ville dispose d'un réseau dense de places de jeux, de sports et de délasserment. L'enjeu réside à ce niveau à entretenir et améliorer l'existant en y apportant notamment des activités pour l'ensemble de la famille, parents et grands-parents compris.

Tourisme Neuchâtelois est également demandeur pour des places de pique-nique couvertes.

En matière d'aménagement urbain, le concept du chemin des écoliers développé par Corcelles-Cormondèche est très intéressant. Il permet

d'identifier et de sécuriser des itinéraires pour se rendre à pied depuis certains quartiers jusqu'à l'école. Il s'agit également d'un bon soutien aux pédibus. Plus généralement, un enjeu majeur en matière d'urbanisme consiste à proposer un espace public qui invite, par sa conception, aux déplacements à pied ou en vélo et qui promeuvent l'activité physique et le maintien en santé (espaces verts, diminution de la pollution et des nuisances, etc.).

Il convient de poursuivre les projets visant à redonner l'espace public à la population (quartiers et centre-ville) et d'y intégrer des aménagements pour les familles (places de jeux, bancs, fontaines, toilettes, tables à langer etc.)

La conception et l'aménagement urbain conditionnent la manière de vivre dans l'espace public. L'évolution actuelle, soutenue par notre Conseil, vise à rendre l'espace public à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

La convivialité et la sécurité des lieux publics sont primordiaux pour les familles. Les festivités lors des 40 ans de la zone piétonne ou encore les samedis de marché lorsque la rue du Seyon est libérée du trafic sont de très bons exemples d'espaces publics réinvestis par la population. Les retours ont été excellents quant à la mise à disposition de places de jeux au centre-ville.

Forts des expériences menées en matière de besoins des aînés, les services de la Ville disposent aujourd'hui du « réflexe personnes âgées » lors de l'élaboration des projets. Le Conseil souhaite également y ajouter le « réflexe famille » afin de ne pas rater certains points importants pour faciliter la vie des familles (chemins accessibles en poussettes, aménagement de planches à langer dans les bâtiments publics, chemins de l'école sécurisé, places de jeux pour toute famille (y compris les parents), etc.).

A ce titre, un groupe de collaborateurs-trices de la Ville participe à l'initiative « l'enfant dans la Ville » qui répertorie les bonnes pratiques en matière d'aménagements urbains favorables aux enfants.

Infrastructures et espace publics	N°
Places de délasserment	66
Animations du centre-ville	67
Places de jeux	68
Place de jeux mobile	69
Places de sports	70
Piscine de Serrières	71
Chemins des écoliers	72

5.4. Inventaire des prestations dans le domaine « la Ville en tant qu'employeur »

Constats et enjeux : La Ville de Neuchâtel est un employeur progressiste et offre globalement des conditions de travail favorables pour une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La révision du statut du personnel communal est une opportunité pour mettre à jour certains aspects, notamment en matière de télétravail, de droits pour la femme allaitante, ou en matière d'absences lorsque les proches des collaborateurs-trices sont malades.

La Ville fusionnée a un devoir d'exemplarité. Elle joue un rôle important en tant que l'un des plus grands employeurs du territoire communal.

A ce titre elle proposera diverses prestations à l'attention de ses 1'250 collaborateurs et collaboratrices, dont certaines ont fait œuvre de pionnières en la matière : le congé paternité rémunéré de 20 jours par exemple était une première pour une entité publique du Canton de Neuchâtel.

On peut également classer les prestations selon les domaines d'actions présentés ci-avant :

Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté	N°
Allocation familiales complémentaires	73
Insertion professionnelle	74
JobAbo	75

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée	N°
Modulation facultative du temps de travail	76
Congé parental indemnisé	77
Congé maternité indemnisé à 100% durant 4 mois	78
Gestion souple du temps de travail	79

Soutien aux familles	N°
Médiateurs, santé et sécurité au travail	80

Troisième partie

6. Propositions

En se basant sur les données statistiques et les informations génériques sur les familles présentées dans la première partie ainsi que sur l'inventaire des prestations réalisées, le Conseil communal dresse une liste de recommandations à l'attention des futures autorités.

Ces propositions seront traitées et intégrées, sous réserve de l'acceptation par le Comité de pilotage (COFIL) de la fusion, comme des recommandations aux futures autorités et intégrées dans le « livre blanc » de la fusion.

Ces recommandations présentent des lignes directrices, aux phases de maturité relativement diverses, qui doivent naturellement laisser aux autorités de demain toute leur marge de manœuvre dans leur transposition en actions concrètes. Pour notre Conseil, elles constitueraient cependant une colonne vertébrale solide pour la stratégie de politique familiale de la Ville de Neuchâtel de demain.

Notre Conseil recommande :

- 1) L'amélioration de la coordination et de la diffusion de l'information liée aux prestations pour les familles ;
- 2) La mise en œuvre de l'école à journée continue ;
- 3) L'amélioration de l'administration des subventions pour les familles ;
- 4) Le développement du soutien à l'enfance dans et hors des structures institutionnelles;
- 5) La concrétisation d'un « réflexe famille » dans le domaine du logement, des infrastructures et des espaces publics ;
- 6) Le renforcement du soutien aux parents ;
- 7) La facilitation de l'accès à des places d'accueil pour faciliter l'accès à l'emploi;
- 8) Le renforcement de la politique intergénérationnelle
- 9) La facilitation de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle dans les nouveaux statuts du personnel communal ;
- 10) La mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation de la politique familiale

6.1. **Recommandation n°1 : Amélioration de la coordination et de la diffusion de l'information liée aux prestations pour les familles**

Titre : Amélioration de la coordination et de la diffusion de l'information liée aux prestations pour les familles

Domaine d'action : Soutien aux familles

Propositions :

- Création d'un point de contact physique pour les familles
- Amélioration de la coordination et de la diffusion de l'information
- Renforcement des liens avec les acteurs tiers
- Mobilisation de compétences au sein de l'administration

Notre Conseil le dressait dans ses constats préliminaires : l'offre de prestations à l'attention des familles est importante. Cependant, un second constat, partagé par les services consultés durant la phase d'inventaire, met en évidence que l'information liée à cette offre est morcelée, peu coordonnée voire fait défaut. En d'autres termes, une famille à Neuchâtel ne dispose pas de manière simple et rapide d'une vue d'ensemble et d'un accès facilité aux prestations à sa disposition.

Ce constat est partagé par le bureau de la déléguée à la jeunesse qui élabore actuellement une stratégie en matière de soutien à la parentalité, en collaboration avec d'autres services cantonaux et en se basant sur les consultations des professionnel-le-s du réseau de l'enfance et de la parentalité et des communes.

Notre Conseil propose donc de travailler sur la mise en valeur de l'offre existante en agissant à 4 niveaux :

- **Création d'un point de contact physique pour les familles, soutenu par l'enrichissement du site internet de la Ville.** La présence d'un guichet d'accueil permettant de couvrir un large spectre de demandes, notamment sur les thèmes de la famille est souhaité. Un projet ambitieux pourrait se traduire par la création d'une « maison des familles » qui pourrait ainsi regrouper autour d'un guichet d'accueil et d'information, diverses prestations à l'attention des familles (par exemple, une structure d'accueil, le Centre d'orthophonie, le Centre de santé sexuelle, un atelier parent-enfants, associations, lieu d'échange de matériel, lieu de jeux, etc.). Le volet numérique ne doit pas être négligé, d'autant que le site

internet actuel de la Ville contient déjà de nombreuses informations qu'il conviendra d'une part d'enrichir et compléter et d'autre part de s'assurer des liens pertinents entre elles. Un tel point de rencontre est également une opportunité pour soulager le guichet social régional ou le contrôle des habitants. Des liens pourraient être établis avec les demandes de la population âgée notamment qui mentionnent régulièrement un besoin de lieu de contact physique.

- **Amélioration de la coordination interne.** D'une manière générale, les services sont demandeurs pour mieux connaître les prestations offertes par la Ville. Plus particulièrement, il ressort que des synergies et une plus grande coopération doivent être instaurées entre les services, notamment de l'éducation et de la jeunesse qui partagent de nombreux enjeux, et, dans le cadre de la fusion, avec les assemblées de quartiers. Le présent rapport doit également améliorer la perception des besoins des familles au niveau politique, afin que ces derniers soient systématiquement pris en compte dans l'élaboration des projets.
- **Renforcement des liens et des synergies avec les acteurs tiers.** Une meilleure connaissance de l'offre proposée par les tiers est nécessaire pour améliorer la qualité de l'information et l'accès aux prestations. Des rencontres avec le réseau et un partage d'informations régulier est souhaité.
- **Mobilisation d'une(de) personne(s) ressource au sein de l'administration.** Un-e délégué-e à la famille, ou sous une autre forme d'organisation, un bureau multidisciplinaire regroupant certains spécialistes de l'administration par exemple, pourrait être chargé, sur le même modèle que les autres délégué-e-s de faciliter la mise en réseau des acteurs internes comme externes. En interne, il-elle créera le « reflexe famille » nécessaire dans l'élaboration des projets et sera également chargé-e de maintenir à jour les connaissances de ce domaine spécifique. Il-elle pourrait également être chargé des questions d'égalité au niveau communal (qui ne sont actuellement traitées par aucun service spécifique). Au niveau externe, il-elle devra jouer le rôle de facilitateur et viser les effets de levier pour promouvoir les actions répondant aux besoins des familles. Il-elle sera l'interlocuteur-trice privilégié des acteurs liés à la famille mais également pour toute question liée à la stratégie de politique familiale. Il-elle sera également naturellement à disposition des familles en cas de besoin.

6.2. Recommandation n°2 : Mise en œuvre de l'école à journée continue

Titre : Mise en œuvre de l'école à journée continue

Domaine d'action : Conciliation vie privée et vie professionnelle

Proposition :

Participer à un projet pilote cantonal d'école à journée continue

Jongler entre son métier, les tâches ménagères et les activités de tous les membres de la famille n'est pas chose aisée. Le Conseil communal est convaincu qu'une prise en charge mieux coordonnée entre les différents acteurs de la vie des enfants sera bénéfique en matière pédagogique, d'égalité des chances mais aussi d'organisation familiale.

La Ville souhaite être proactive sur cette question, elle s'est intéressée dès 2017 au concept de l'école en continu. La Ville a déjà signifié son intérêt au Département de l'Education et de la Famille (DEF) pour participer en qualité de commune pilote à la mise en place d'un concept de prise en charge en continu des enfants. Ce concept vise à ce qu'un acteur institutionnel unique prenne en charge les enfants avant, pendant et après l'école en organisant le repas de midi et des activités extrascolaires.

Pour les parents, cela permettrait de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour toutes les questions administratives, de disposer d'un cadre stable durant toute la scolarité primaire et d'une proposition d'activités extrascolaires (sports, loisirs, cultures, etc.) organisée et coordonnée entre l'école et les acteurs culturels et sportifs locaux.

Ce concept présente également de nombreux avantages en matière d'organisation scolaire et permet une meilleure flexibilité des horaires en réduisant la pression sur les infrastructures particulières (salles de sciences, informatiques, gymnastiques etc.). Il offre également davantage de possibilités pour améliorer le dispositif d'aide à la scolarité notamment en matière de devoirs surveillés et de soutien.

6.3. Recommandation n°3 : Amélioration de l'administration des subventions pour les familles

Titre : Amélioration de l'administration des subventions pour les familles

Domaine d'action : Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté des familles

Proposition :

Elaborer un nouveau système harmonisé et simplifié en matière d'aides financières, notamment dans le domaine de la santé et des activités de loisirs et scolaires.

La santé, en particulier les primes maladies et les autres frais de santé (franchise, frais dentaires, lunettes, etc.), représente une charge importante pour les ménages. Les transports figurent également en bonne place dans les dépenses des ménages. La participation aux activités de loisirs ou aux camps scolaires sont aussi des charges parfois difficiles à soutenir pour les familles, notamment lorsque plusieurs enfants sont scolarisés.

La Ville fusionnée propose diverses subventions à la personne et sont identifiées comme des points à traiter de manière prioritaire afin d'assurer l'égalité de traitement entre citoyen-ne-s.

Ces dernières sont octroyées sous des formes et conditions diverses. Il n'existe pas de base commune, ni sur les bénéficiaires (la question des limites d'âge ou de statut (étudiant ou non, etc.), ni sur les conditions d'octroi. Le Conseil communal souhaite activement pouvoir repenser sa pratique en la matière et offrir des aides financières ciblées, efficaces, transparentes et sans bureaucratie inutile.

Au travers du présent rapport d'information, notre Conseil souhaite exprimer son intention de revoir à moyen terme la stratégie, l'organisation et les modalités d'octroi des aides financières afin d'assurer aux familles de la commune fusionnée des aides adéquates, accessibles et facilement compréhensibles.

Il souhaite également mentionner sa volonté de réformer dans ce cadre les aides financières pour les traitements dentaires qui ne donnent plus aujourd'hui complète satisfaction. Seule la Ville de Neuchâtel offre une telle prestation, les trois autres communes s'en remettant aux prestations offertes dans le cadre scolaire notamment.

Bien entendu, cette réflexion intégrera les conséquences de l'initiative cantonale en matière d'assurance dentaire et l'éventuel nouveau cadre de référence en matière de stratégie bucco-dentaire et veillera à accompagner cette réforme avec un volet de prévention.

Le Conseil communal propose ainsi de mener une réflexion au sein de la commune fusionnée sur l'ensemble des subventions du giron familial (santé, loisirs, écoles) et souhaite proposer un nouveau concept, à élaborer, en matière d'aides financières sous conditions de ressources, qui prendraient en compte de manière plus large les frais de santé hors couverture LAMAL (lunettes, prothèse auditives ou orthopédiques par ex.), tout en proposant des simplifications dans la procédure d'octroi.

6.4. Recommandation n°4 : Développement du soutien à l'enfance dans et hors des structures institutionnelles

Titre : Développement du soutien à l'enfance dans et hors des structures institutionnelles

Domaine d'action : soutien aux familles

Propositions :

- Développer les activités d'encouragement précoce hors-murs ;
- Soutenir et élargir l'accès aux prestations dispensées par les structures communales ;
- Renforcer les possibilités de détection précoce.

Le chapitre 3.5 met en évidence qu'environ un enfant sur deux du territoire communal fréquente une structure d'accueil subventionnée. Le corollaire est qu'un enfant sur deux également ne bénéficie pas d'une structure de socialisation et d'apprentissage encadrée par des professionnels.

Un manque de socialisation et d'encouragement précoce représente de véritables obstacles à une bonne intégration scolaire et sociale, en particulier dans les familles peu intégrées (langue, emploi, vie sociale, etc.). Une détection précoce et la sensibilisation des parents permettent de réduire significativement les impacts d'un manque de stimulation et les coûts générés par une prise en charge tardive.

En matière d'encouragement précoce (apprentissage sociaux, développement du langage, apprentissages cognitifs et moteurs développement psychoaffectif, dépistages, etc.) les enjeux sont ainsi de pouvoir toucher les populations qui ne fréquentent pas les structures institutionnelles dans lesquelles les programmes sont en places et ont fait leurs preuves mais également de soutenir et développer les prestations et programmes existants dans les structures communales.

- **Développer les activités d'encouragement précoce hors-murs :** Le Conseil encourage ainsi les services à proposer des activités hors murs. Les services de la Ville (par exemple le Service de l'accueil de l'enfance ou le Centre d'orthophonie) en partenariat avec d'autres acteurs (Associations, puériculteurs-trices, pédiatres, psychomotricien-ne, pédopsychiatre, infirmier-ères scolaire, enseignants, etc.) doivent développer des actions de promotion et de prévention dans les lieux fréquentés par les population-cibles (supermarchés, places de jeux, cabinet de pédiatrie, etc.) pour sensibiliser tant les enfants que leurs parents mais également leur proposer des solutions concrètes pour encourager le bon développement des enfants. Le personnel des services et les partenaires joueront ainsi à la fois un rôle de promoteur des actions existantes mais également un rôle de détecteurs d'éventuels déficits. Une coordination et un lien avec le domaine de la prévention et de la promotion de la santé sont naturellement encouragés. L'exemple du mandat d'animation sociale hors murs attribué au Centre des Loisirs doit également être une source d'inspiration et des liens doivent être créés entre ces prestations.
- **Soutenir et élargir l'accès aux prestations dispensées par les structures communales :** La fusion permet de mettre en commun les expériences et les pratiques. Le Conseil se réjouit des échanges entre structures des communes fusionnées et réaffirme son engagement pour garantir des conditions cadres favorables et la bonne formation du personnel des structures d'accueil extrafamilial. Il souhaite également poursuivre et améliorer l'accès aux structures d'accueil pour les enfants dont les parents ne répondent pas au critère formel de l'emploi pour qu'ils bénéficient des apports d'une socialisation dans un cadre professionnel de qualité.
- **Renforcer les possibilités de détection précoce :** La mise en place d'un point de contact pour les familles, le déploiement d'actions hors murs mais également une bonne formation continue du personnel communal doivent améliorer les possibilités de détection précoce d'éventuels troubles ou carences.

6.5. Recommandation n°5 : Concrétisation d'un « réflexe famille » dans le domaine du logement, des infrastructures et des espaces publics

Titre : Concrétisation d'un réflexe famille dans le domaine du logement des infrastructures et des espaces publics

Domaine d'action : Soutien aux familles

Propositions :

- Concrétiser le « réflexe famille » dans les projets
- Concrétiser la stratégie immobilière
- Améliorer les chemins piétonniers vers les écoles

La Ville de Neuchâtel fait de grands efforts pour aménager son espace public afin de le rendre attractif et développer un sentiment de « bien-être » et d'appartenance.

Le présent rapport s'inscrit pleinement dans la vision d'aménagement, étape préalable au nouveau plan directeur. Il souligne en particulier, la qualité de vie dans les quartiers, les espaces verts, la réduction du bruit et de la pollution. Le Conseil souhaite à ce niveau :

- **Concrétiser le « réflexe famille »** dans les projets urbanistiques et d'aménagements ainsi que dans les projets de réfection des infrastructures publiques, les places de jeux notamment. A titre d'exemple, on veillera à ce que les enfants et familles puissent profiter du centre-ville et des différents quartiers, que les bâtiments publics (toilettes publics, bâtiments publics ayant vocation à recevoir la population, etc.) soient équipés de tables à langer et accessibles avec des poussettes (et fauteuils roulants), que les lieux de délasserment offrent des possibilités tant pour les enfants que pour leurs accompagnants⁴² et que, de manière générale, la Ville poursuive sa mise en œuvre d'une stratégie visant à rendre l'espace public à la population. Les célébrations des 40 ans de la zone piétonne sont de beaux exemples d'une appropriation de l'espace public. Les familles ont particulièrement apprécié les places de jeux installées pour l'occasion et la disparition du trafic. La vision d'aménagement prévoit des espaces publics libres dans chaque quartier, avec les équipements adaptés et élaborés avec les habitants. Les travaux réalisés à la Coudre sont un bon exemple.

⁴² Recommandation également soutenue dans le cadre du rapport sur la politique vieillesse.

L'installation d'une place de jeux à Valangin serait également une amélioration significative de la qualité de vie sur ce territoire de la Ville.

- **Les travaux de conception d'une stratégie immobilière** étant en cours, le Conseil communal se contente à ce stade de rappeler sa volonté de garantir une offre de logements adaptée à toutes les catégories de citoyens, familles comprises.
- **Améliorer les chemins piétonniers vers les écoles.** Pouvoir se rendre à l'école à pied est une chance et produit des effets bénéfiques sur la santé et la socialisation. La Commune de Corcelles-Cormondrèche (voir inventaire n°72) a développé un réseau de chemins piétonniers balisés et sécurisés pour permettre aux enfants des différents quartiers de venir à l'école à pied de manière sûre et de manière aussi autonome que possible. Le Conseil communal souhaite s'inspirer de cette démarche dès la rentrée 2020-21 pour favoriser les déplacements des enfants mais également afin de réduire un trafic souvent évitable et parfois même dangereux. Le développement d'un réseau de chemins piétons sécurisés et balisés doit également permettre de renforcer l'offre de Pedibus.

6.6. **Recommandation n°6 : Renforcement du soutien aux parents**

Titre : Renforcement du soutien aux parents

Domaines d'actions : soutien aux familles / sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté

Propositions :

- Renforcer l'information fournie aux parents
- Développer une offre de garde lors d'événements
- Promouvoir l'offre de soutien à la parentalité et à la vie de couple
- Promouvoir l'échange et la réutilisation de matériel
- Offrir un « joker parents »

Les parents doivent faire face à de multiples défis et à une charge de travail particulièrement importante. La Ville de Neuchâtel souhaite intensifier son action pour les soulager en agissant sur :

- **Le renforcement de l'information fournie aux parents.** Les Communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux envoient à la naissance du premier enfant des brochures d'information aux jeunes parents (messages aux parents par Pro Juventute, brochure de prévention des accidents ou brochure communale). Ce concept peut facilement être étendu à la commune fusionnée et offrir aux parents un premier contact avec les acteurs du domaine de l'enfance, une liste d'adresses utiles et quelques conseils pratiques. L'exemple lausannois, qui édite une brochure « *être parent d'un adolescent, si on en parlait ensemble* » peut également renforcer l'information fournie aux parents.
- **Le développement d'une offre de garde lors de manifestations culturelles ou d'événements.** La pratique du Théâtre du Passage (arrêtée en 2018), qui fournissait en partenariat avec la Croix-Rouge une solution de garde lors de l'achat de places de spectacle doit servir d'inspiration pour créer une prestation qui permette aux parents de mieux concilier une vie de famille et une vie sociale ou culturelle. La réflexion peut être élargie en incluant les séances du Conseil général par exemple ou les journées de votations. Des partenariats avec des acteurs locaux tels que par exemple la halte-garderie du centre-ville ou la Croix-Rouge sont privilégiés.
- **Promouvoir l'offre de soutien à la parentalité et à la vie de couple.** La vie de parents et la vie de couple n'est pas rose tous les jours. Il n'est pas toujours aisé de trouver l'aide ou le coup de pouce adéquat pour surmonter une épreuve ou savoir comment réagir face aux réactions de son enfant. La Ville peut ici encore jouer un rôle de centralisateur et de promoteur de l'information. La Ville dispose d'infrastructures pour organiser des conférences/ateliers/rencontres avec des professionnels et peut ainsi offrir à la population des conseils et des partages d'expériences, en lien avec la vie de couple, l'éducation et le développement des enfants. Une telle offre pourrait également être déclinée en séance d'information pour les nouveaux arrivants avec présentation du système scolaire, de garde extrafamiliale, présentation des acteurs du domaine de l'enfance, etc.
- **Promouvoir l'échange et la réutilisation du matériel.** Les familles dépensent des montants importants pour du matériel très spécifique avec une durée de vie relativement courte (matériel de puériculture, jouets, sièges pour auto, habits, etc.). Tant dans une optique de

réduction des charges que dans une optique de développement durable, la promotion, le soutien voir l'organisation des « trocs », « gratifieria », « écodébarras⁴³ » qui favorisent la réutilisation et les secondes vies de ces objets sont des mesures simples pour alléger les charges des familles. Elles permettraient en outre de renforcer la vie sociale des quartiers en fonction du lieu d'organisation. La Ville pourrait proposer un lieu de récolte et de distribution permanent de ces objets. Des liens avec les acteurs existants (Croix-Rouge, Caritas, L'Amar, etc.) doivent être tissés dans ce domaine pour proposer un projet cohérent.

- **Offrir un « joker parents ».** Une soirée au calme, en tête à tête, est précieuse pour les parents. La Ville souhaite réfléchir à la mise en place d'un bon pour une soirée de baby-sitting offerte aux jeunes parents ou une prestation permettant aux jeunes parents de profiter de temps pour eux.

6.7. Recommandation n°7 : Mise à disposition de places d'accueil temporaires pour faciliter l'accès à l'emploi

Titre : Mise à disposition de places d'accueil temporaires pour faciliter l'accès à l'emploi

Domaine d'action : conciliation vie privée et vie professionnelle

Proposition :

Offrir rapidement des solutions de garde aux personnes ayant un potentiel de prise/reprise d'emploi

Favoriser l'intégration, notamment des femmes sur le marché du travail est un enjeu majeur d'une part, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre ou de manque de femmes dans les postes à responsabilité et d'autre part en matière de sécurité financière des familles.

Afin d'assurer une prise d'emploi rapide ou la participation à des programmes d'insertion, l'objectif est de disposer de places d'accueil extrafamilial rapidement. La Ville par ces services de l'Action sociale et de l'Accueil de l'enfance a proposé au service cantonal de l'emploi un concept permettant d'offrir des solutions de garde aux personnes ayant un potentiel de reprise d'emploi.

⁴³ Les éco-débarras organisés dans la commune de Corcelles-Cormondrèche remportent chaque année un vif succès, notamment auprès des familles.

Ce projet répond à une véritable demande, qui identifie le manque de solutions de garde à court terme comme un véritable frein à l'intégration professionnelle de certaines femmes notamment. Le cadre légal actuel est relativement rigide et ne permet pas de disposer de la flexibilité nécessaire.

6.8. Recommandation n°8 : Renforcement de la politique intergénérationnelle

Titre : Renforcement de la politique intergénérationnelle

Domaine d'action : Soutien aux familles

Propositions :

- Favoriser les liens intergénérationnels et valoriser les prestations des aînés
- Favoriser les synergies en matière de communication autour des prestations

Les questions intergénérationnelles sont centrales alors que nos sociétés connaissent de profonds changements démographiques et un vieillissement de la population. Les liens intergénérationnels sont évoqués dans les politiques de la jeunesse et naturellement de la vieillesse que notre Ville développent. La vision de la famille développée par le Conseil communal renforce encore davantage cette volonté de promouvoir les échanges et les liens entre générations. Ces liens doivent permettre de lutter contre l'isolement social mais également de reconnaître et valoriser la place et les prestations des aînés dans la société. Les mesures de confinement liés au COVID-19 nous ont montré leurs importances dans le domaine de la santé publique mais aussi de l'organisation des familles.

La politique familiale de la Ville de Neuchâtel doit donc être un soutien de la politique de la vieillesse, et inversement. Pour ce faire, le Conseil communal recommande de soutenir et promouvoir les actions favorisant les liens intergénérationnels, principalement dans les domaines suivants :

- Soutien aux proches aidants ;
- Soutien au bénévolat (par et pour les séniors) ;
- Soutien à la création de coopératives d'habitants intergénérationnels ;

De plus, si la question d'une bonne communication autour des prestations existantes et des offres des partenaires est centrale pour les familles, elle l'est également pour les personnes âgées. Il est ainsi important de créer

des synergies et de saisir l'opportunité pour rationaliser les efforts et les moyens en matière de promotion et de diffusion de l'information tels que mentionnés dans la première recommandation.

6.9. Recommandation n°9 : Promouvoir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans les statuts du personnel communal

Titre : Promouvoir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans les statuts du personnel communal

Domaine d'action : La Ville en tant qu'employeur

Propositions :

- Intégrer un cadre pour le télétravail
- Intégrer un droit pour la femme qui fait le choix d'allaiter
- Intégrer un droit pour s'occuper d'un proche malade
- Intégrer un droit à pouvoir modifier son taux de travail après la naissance d'un enfant
- Proposer une solution de garde pour les enfants malades

Le projet de nouveau statut du personnel communal est encore en travail. Cependant ce dernier doit intégrer différents éléments pour offrir des conditions de travail modernes et facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Le Conseil souhaite ainsi y intégrer :

- La notion de télétravail, offrant la possibilité, sous certaines conditions de pouvoir effectuer un certain nombre d'heures de travail hors du bureau.
- Un droit à un temps journalier rémunéré pour l'allaitement ou pour tirer le lait (30 minutes pour une journée de travail de moins de quatre heures, 60 minutes sinon)
- Un congé pour s'occuper d'un proche malade de 10 jours par année, avec un maximum de 3 jours par cas⁴⁴.
- Un droit à diminuer son taux de travail à la naissance d'un enfant et de l'augmenter à nouveau dans un certain délai après les premiers temps de vie.

⁴⁴ A noter que les employé-e-s de Corcelles-Cormondèche disposent actuellement d'un droit à un congé extraordinaire de 1 à 3 jours, notamment pour la maladie d'un enfant.

Au surplus, notre Conseil souhaiterait développer un partenariat avec la Croix-Rouge par exemple afin de permettre aux employé-e-s communaux de bénéficier de jour de gardes d'enfants malades offerts par l'employeur. Cette mesure s'inscrit dans une politique de promotion de l'égalité sachant que près de 75% des cas, ce sont les femmes qui s'occupent des soins aux enfants malades. Ces absences, dans des périodes charnières de la carrière des femmes péjorent la progression professionnelle.

6.10. Recommandation n°10 : Mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation de la politique familiale

Titre : Mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation de la politique familiale

Domaine d'action : tous

Propositions :

-Pérenniser la Commission de politique familiale

-Bénéficier d'un accompagnement par des experts et des familles

Le Conseil communal, au travers du présent rapport, crée une impulsion et met en route une politique en faveur des familles. Il souhaite ainsi que cette politique soit d'une part suivie d'actions très concrètes mais aussi qu'elle puisse suivre l'évolution de la société et des besoins des familles. Cette première pierre est principalement issue d'une vision politique de l'exécutif basée sur les écrits théoriques existants et les retours d'expériences des services de l'administration.

Pour accompagner son action et pouvoir l'évaluer, le Conseil communal souhaite collaborer avec le Conseil général mais aussi avec un panel de familles et d'experts :

- **Pérennisation de la commission du Conseil général.** La commission, créée dans le cadre des débats sur la rénovation du collège des Parcs a été intitulée « commission de politique familiale » dans le cadre de l'élaboration du présent rapport et dans l'intention du Conseil communal de disposer d'une plateforme de communication privilégiée avec les groupes politiques. Le constat était fait qu'aucune commission spécifique ne traitait des questions scolaires, d'accueil extrafamilial, de santé, de vieillesse ou encore d'action sociale, thèmes essentiels en matière de politique familiale. L'objectif est ainsi que cette commission puisse être saisie, après ce premier rapport d'information, lors de l'élaboration des actions et

mesures ainsi que pour leur évaluation.

- **Accompagnement ponctuel par des groupes de familles et/ou d'experts.** Le Conseil communal a présenté dans les recommandations précédentes plusieurs opportunités pour créer des relations avec les différents acteurs du réseau de l'enfance et de la parentalité. Il souhaite naturellement également être à l'écoute des familles elles-mêmes et se laisse la possibilité de créer selon le besoin un panel de familles qui pourra valider les hypothèses émises sur les besoins et être consultées sur les mesures proposées. A ce même titre, des rencontres avec des experts et partenaires pourront être organisées en fonction des besoins.

7. Consultation

La Commission de politique familiale du Conseil général a été consultée en date du 21 janvier 2020 (sur la structure et l'intention) et en date du 17 juin 2020 sur le rapport final. La commission a pris acte à l'unanimité des membres présents du rapport.

L'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ainsi que le bureau de la déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel ont été consultés.

Les associations Pro Familia, Pro Enfance et Pro Juventute ont également été invitées à commenter le rapport et leurs considérations ont été intégrées dans une large mesure.

Les communes fusionnées ont été consultées et ont participé à l'inventaire des prestations notamment au travers du groupe de travail spécifique « famille » et du groupe thématique « Economie-Formation-logement ».

De manière générale, tous les acteurs consultés saluent la volonté de notre Conseil de développer une politique familiale et soutiennent tant les constats émis que les actions envisagées.

Notre Conseil remercie chaleureusement les acteurs mentionnés pour leurs retours et le partage de leur expertise.

8. Impact de la proposition

Le présent rapport d'information n'a pas d'impact direct sur le personnel communal, les finances ou l'environnement. En effet, il s'agit d'un rapport d'information, les propositions émises constituent des lignes directrices qui devront être confirmées par les nouvelles autorités et, cas échéant, être approuvée au travers de rapports ad hoc par le Conseil Général de la nouvelle commune.

9. Conclusion

Le présent rapport dresse un tour d'horizon des enjeux liés à la vie de famille dans la société actuelle et donne les grandes lignes de l'action que notre Conseil entend donner à la politique familiale de la Ville de Neuchâtel. Il s'inscrit dans une période de fusion, source d'opportunités, mais appelant également au respect des compétences des autorités de demain.

S'appuyant sur ce qui se fait dans les quatre communes et sur une structure théorique reconnue, l'objectif est de donner une cohérence mais surtout une validation politique à la vision de notre Autorité qui souhaite faire de sa politique familiale un véritable atout pour la Ville de Neuchâtel. Nous sommes convaincus qu'une politique familiale moderne et répondant aux enjeux de société favorisent l'attractivité et le rayonnement de la cité.

Notre Conseil est convaincu que les familles sont l'un des moteurs de la société et qu'il est de son devoir de créer des conditions aussi favorables que possible pour l'installation et l'épanouissement des familles sur le territoire communal.

En intégrant dans les services et décisions politiques un véritable « réflexe famille », mais également en réussissant à mettre en valeur et en coordonnant les nombreuses prestations existantes, une amélioration importante du service à la population et de la qualité de vie est possible.

Notre Conseil est conscient que la politique familiale embrasse des domaines très larges et que le présent rapport souffre naturellement de ne pouvoir qu'en évoquer les thématiques principales, qui mériteraient pour certaines un rapport dédié. Il est également conscient qu'il ne propose à ce stade que des pistes de réflexions sous formes de recommandations. Charge sera donnée aux autorités de la nouvelle entité fusionnée de leur donner corps.

Nous vous remercions de prendre acte du présent rapport qui structure la politique familiale selon les quatre domaines d'actions :

- Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté des familles
- Conciliation de la vie privée et professionnelle
- Soutien aux familles
- La Ville en tant qu'employeur

Il remercie également votre Autorité de prendre connaissance des dix recommandations qu'il émet à l'attention des groupes de travail de la fusion ainsi qu'à celle des Autorités élues à l'automne 2020.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Table des matières

Première partie	3
1. Contexte et définitions	3
1.1. Définition de la famille et de la politique familiale	4
1.2. Contexte politique	5
1.3. Fusion.....	7
2. Intentions et objectifs.....	8
3. Portrait des familles	9
3.1. Portrait démographique et statistique.....	9
3.2. Vie de couple et fondation d'une famille.....	11
3.3. Divorces et familles monoparentales	13
3.4. Répartition des tâches ménagères et du soin aux enfants.....	15
3.5. Solutions de garde et accueil extrafamilial	17
3.6. Budget des ménages.....	21
4. Domaines d'actions	24
4.1. Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté	24
4.2. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée	27
4.3. Soutien aux familles.....	30
4.4. La Ville en qualité d'employeur	32
Deuxième partie	33
5. Inventaire des prestations à l'attention des familles.....	33
5.1. Inventaire des prestations dans le domaine de la sécurité matérielle et de la lutte contre la pauvreté	35
5.1.1. Fiscalité	35
5.1.2. Action sociale	37

5.1.3.	Logement	40
5.1.4.	Inventaire des prestations communales.....	41
5.2.	Inventaire des prestations dans le domaine de la conciliation vie privée-vie professionnelle	42
5.2.1.	École	42
5.2.2.	Inventaire des prestations communales.....	44
5.3.	Inventaire des prestations dans le domaine du soutien aux familles.....	45
5.3.1.	Réseau de soutien à la parentalité.....	45
5.3.2.	Offre culturelle et de loisirs par des tiers	47
5.3.3.	Protection de l'enfance et lutte contre les violences domestiques	47
5.3.4.	Système de santé.....	49
5.3.5.	Jeunesse et citoyenneté	50
5.3.6.	Intégration des familles migrantes	51
5.3.7.	Inventaire des prestations communales.....	52
5.3.8.	Encouragement précoce et soutien à l'enfance	53
5.3.9.	Soutien à la parentalité	54
5.3.10.	Promotion de la santé	55
5.3.11.	Promotion de l'offre culturelle, de sports et de loisirs	57
5.3.12.	Renforcement de l'égalité des chances et des genres	58
5.3.13.	Sensibilisation à la protection de l'environnement.....	60
5.3.14.	Relation entre les membres de la famille et les générations	61
5.3.15.	Infrastructures et espaces publics.....	62
5.4.	Inventaire des prestations dans le domaine « la Ville en tant qu'employeur »	64

Troisième partie	65
6. Propositions.....	65
6.1. Recommandation n°1 : Amélioration de la coordination et de la diffusion de l'information liée aux prestations pour les familles.....	66
6.2. Recommandation n°2 : Mise en œuvre de l'école à journée continue	68
6.3. Recommandation n°3 : Amélioration de l'administration des subventions pour les familles	69
6.4. Recommandation n°4 : Développement du soutien à l'enfance dans et hors des structures institutionnelles	70
6.5. Recommandation n°5 : Concrétisation d'un « réflexe famille » dans le domaine du logement, des infrastructures et des espaces publics.....	72
6.6. Recommandation n°6 : Renforcement du soutien aux parents.....	73
6.7. Recommandation n°7 : Mise à disposition de places d'accueil temporaires pour faciliter l'accès à l'emploi	75
6.8. Recommandation n°8 : Renforcement de la politique intergénérationnelle	76
6.9. Recommandation n°9 : Promouvoir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans les statuts du personnel communal	77
6.10. Recommandation n°10 : Mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation de la politique familiale.....	78
7. Consultation	79
8. Impact de la proposition.....	80
9. Conclusion.....	80
Annexe 1 : Inventaire des prestations	86

Annexe 2 : Inventaire des prestataires en matière de soutien à la parentalité (inventaire réalisé par la Déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel)	115
Cours/coaching	115
Enfants à besoins spécifiques	116
Lieux de rencontre	117
Soutien à domicile	118
Associations	119
Aides et garde d'enfants	119
Thèmes spécifiques	120
Services publics partenaires	121
Divers ou hors canton	122
Annexe 3 : Domaines prioritaires de la stratégie de prévention et promotion de la santé du Canton de Neuchâtel.....	123
Annexe 4 : Membres du réseau Education donne la Force (EDF).....	124

Annexe 1 : Inventaire des prestations

Cet inventaire présente une brève description de la prestation. Des « X » sont placés sous le nom de la commune qui fournit la prestation (Ainsi pour certaines prestations, bien que l'ensemble de la population y ait droit seules les communes qui financent ou proposent directement la prestation sont mentionnées).

Sécurité matérielle et lutte contre la pauvreté

Numéro	Description	Neuchâtel	Peseux	Corcelles-Cormondrèche	Valangin
1	<p>Subventionnement de l'accueil extrafamilial – La Ville prend en charge une part des frais d'accueil extrafamilial. La part à charge des parents est calculée en fonction de la capacité contributive de ces derniers. La subvention est octroyée pour tout placement dans une structure subventionnée du Canton de Neuchâtel (structure préscolaire, parascolaire ou accueil familial de jour).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 5'500'000 francs.</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
2	<p>Soutien à l'acquisition d'un abonnement de transport public – De 6 à 24.99 ans chaque citoyen bénéficie d'une réduction de 247.5 francs (soit 50% du prix de l'abonnement Onde Verte 2 zones), chaque adulte de 25 à 64/65 ans bénéficie d'une réduction de 162 francs sur l'abonnement annuel ou 18 francs sur l'abonnement mensuel.</p>	X	X	X	-

	<p>A Peseux, la subvention pour les jeunes va de 15 à 24.99 ans.</p> <p>A Corcelles-Cormondrèche la subvention pour les jeunes va de 9 à 19.99 ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 1'350'000 francs.</p>				
Numéro	Description	N	P	C	V
3	<p>Subvention pour traitements dentaires – La Ville prend en charge de manière subsidiaire à une éventuelle assurance dentaire privée, une partie des coûts pour les traitements dentaires (hors orthodontie) effectués au Centre médico-dentaire de Neuchâtel pour les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La participation est calculée en fonction des ressources financières des parents.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 9'000 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
4	<p>Prise en charge des bilans et traitements orthophoniques non reconnus par l'Office de l'Enseignement obligatoire – La Ville paie l'intégralité du bilan orthophonique pour les enfants de 0 à 10 ans (8^{ème} année) dont le traitement n'est pas pris en charge par l'Etat.</p> <p>Les communes participent à hauteur de 60% les traitements non reconnus pour les enfants de 0 à 20 ans. (Neuchâtel et Peseux uniquement dans le cas où les prestations se déroulent au Centre d'orthophonie).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 23'000 francs.</p>	X	X	X	X

Numéro	Description	N	P	C	V
5	<p>Soutien financier pour camps de ski et camps verts – Sur demande et en fonction des ressources financières des parents, des aides financières peuvent être octroyées aux élèves de l'école obligatoire lors des camps facultatifs. Un montant minimal de participation reste à charge des parents.</p> <p>Peseux et Corcelles-Cormondrèche disposent également de budgets dédiés pour aider à l'organisation des camps.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 1'610 francs (4'895 en 2018).</p>	X	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
6	<p>Soutien financier pour participation à des activités de loisirs – Les enfants en âge de scolarité peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour les activités du Passeport Vacances pour les Jeunes et des Colonies de la Rouvraie. La Ville participe à hauteur de 45 francs par enfant pour le Passeport Vacances et à hauteur de 165 francs par enfant pour une semaine de colonie.</p> <p>Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin participent à hauteur de 50 francs par enfant pour la participation au Passeport vacances.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 14'300 francs.</p>	X	X	X	X

Numéro	Description	N	P	C	V
7	<p>Soutien financier pour les déplacements des élèves domiciliés loin de l'école – Participation aux frais de transport en véhicule privé pour les enfants domiciliés à plus de 2.3 km du collège ou du funiculaire de Chaumont en compensation d'un parcours à pied trop long et de l'absence de transport public. Un montant de 1'000 francs par enfant est accordé (500 francs dès le second enfant).</p> <p>Corcelles-Cormondrèche finance l'abonnement de bus pour les élèves scolarisés au collège des Coteaux et défraie à hauteur de 1'000 francs par an et par famille les élèves qui habitent à Serroue.</p> <p>Valangin prend en charge l'abonnement de transports publics pour les élèves du Cycle 3 scolarisés à Neuchâtel.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 4'000 francs.</p>	X	-	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
8	<p>Taxe de base déchets par logement – Selon les modalités d'application laissées par la loi cantonale en matière de taxe déchet, la Ville de Neuchâtel et la Commune de Corcelles-Cormondrèche ont choisi de prélever la taxe déchet par logement et non par habitant ou par ménage afin de favoriser les familles.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
9	<p>Fourniture de sacs taxés aux familles avec jeunes enfants – La Ville octroie 2 rouleaux de sacs taxés 35l par an et par enfant jusqu'à 3 ans (6 rouleaux par enfants).</p> <p>Peseux et Corcelles-Cormondrèche donne 5 rouleaux par enfants (à la naissance).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 18'000 francs.</p>	X	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
10	<p>Gratuité des musées – Les jeunes de moins de 16 ans disposent de la gratuité dans tous les musées de la Ville. Le mercredi est libre d'accès pour toute la population.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
11	<p>Tarifs préférentiels à la piscine du Nid-du-Crô, aux patinoires et aux camps sportifs – Les habitants de la commune ont droit à des tarifs préférentiels aux piscines du Nid-du-Crô et à la patinoire du Littoral.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

Numéro	Description	N	P	C	V
12	<p>Accueil préscolaire (enfants de 4 mois à 4 ans) – La Ville de Neuchâtel (fusionnée) offre près de 700 places d'accueil préscolaire subventionnées dans 18 structures (dont 6 communales).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 1'330'000 francs (déficit des structures).</p>	X	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
13	<p>Accueil parascolaire (élèves des cycles 1 et 2) – La Ville de Neuchâtel (fusionnée) offre près de 780 places d'accueil parascolaire subventionnées dont plus de 240 places d'accueil de midi. Ces places se répartissent dans 11 structures (dont 9 communales).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 1'890'000 francs (déficit des structures).</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
14	<p>Villa Yoyo – La Ville soutient financièrement deux lieux d'accueil de quartier pour les enfants de 5 à 12 ans. Les « Villas Yoyo » sont aux Charmettes et aux Acacias, l'accueil est gratuit et sans inscription.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 100'000 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
15	<p>Dring-Dring – La Ville collabore et soutient un système de livraison des achats à domicile par coursier à vélo.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 8'000 francs.</p>	X	-	-	-

Soutien aux familles

Numéro	Description	N	P	C	V
16	<p>Boutique d'information sociale (BIS) – Lieu d'orientation et d'information sur les divers acteurs du champ socio-sanitaire local. Le personnel de la réception, avec l'appui du personnel spécialisé, est là pour répondre aux interrogations des citoyens dans les domaines aussi différents et complexes que la santé, les finances, la famille, le planning familial, le troisième âge, etc. L'information et les brochures destinées aux usagers sont appréciées. Un poste informatique est mis à la disposition du public.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	X	X	X	X

Encouragement précoce

Numéro	Description	N	P	C	V
17	<p>Programme d'encouragement précoce dans les structures d'accueil communales – Les crèches communales ont pour objectif le développement global des enfants. Des programmes d'encouragement précoce y sont déployés dans des domaines variés tels que le mouvement, les émotions ou la lecture. Les</p>	X	X	X	X

	<p>mesures éducatives sont pensées et accompagnées pour que les enfants trouvent ce dont ils ont besoin, pour grandir et se développer, On peut mentionner la bibliographie de référence à l'attention des parents, document de référence pour la promotion de la lecture.</p> <p>Les structures de Corcelles-Cormondrèche sont labélisée APEPO. Ce label reconnaît l'engagement de la structure pour une éducation positive durable et la formation des collaborateurs-trices.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans les prestations 12 et 13.</p>				
Numéro	Description	N	P	C	V
18	<p>Prévention des troubles du langage (3,2,1... Parlez !) – Le Centre d'orthophonie propose un programme et du matériel de prévention des troubles du langage, notamment à l'attention des parents. Il aborde notamment les thèmes du développement du langage, de l'utilisation des écrans et la promotion du bilinguisme.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2020 : environ 5'000 francs.</p>	X	X	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
19	<p>Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi – Met à disposition des enfants et des jeunes jusqu'à la fin de la scolarité du matériel ludique et didactique. Elle participe activement à l'éveil et à la promotion de la lecture ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 368'000 francs (excédent de charge total).</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
20	<p>Bibliothèques publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN) – Outre sa vocation culturelle, formatrice, sociale, scientifique et patrimoniale, la BPUN propose une offre pour le jeune public, notamment dans la promotion de la lecture et l'échange intergénérationnel.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 2'950'000 francs (montant total de la participation de la Ville).</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
21	<p>Bibliomonde – La Ville de Neuchâtel soutient financièrement l'association Bibliomonde qui propose une bibliothèque interculturelle et favorise le maintien du contact avec la culture d'origine des nombreux allophones de la région.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 45'600 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
22	<p>Soutien matériel et financier à des associations – La Ville soutient de manière ponctuelle ou pérenne les actions de certaines associations actives dans le domaine de l'encouragement précoce. Pour la Ville de Neuchâtel, des soutiens financiers sont notamment attribués à l'Atelier « le Chat Botté » ou les associations « Lire et Ecrire » et « PIP (prévention de l'illettrisme au préscolaire) » qui luttent contre l'illettrisme et propose un éveil à la lecture lors de séance de lecture publique dans les parcs de la Ville.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 19'200 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
23	<p>Cours de langue et culture d'origine (LCO) – Les cours LCO ont pour but de valoriser la langue d'origine des élèves (arabe, espagnol, italien, japonais, polonais, portugais, turc, etc.). Ces cours ont pour but de transmettre non seulement des connaissances linguistiques mais également de se forger une identité pluriculturelle.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : mise à disposition gratuite de locaux d'enseignement.</p>	X	-	-	-

Soutien à la parentalité

Numéro	Description	N	P	C	V
24	<p>Conseil en matière de fertilité, grossesse, contraception, maladie sexuellement transmissible, vie sexuelle et affective – Le Centre de santé sexuelle offre soutien, conseil et accompagnement pour la population en général dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive. Elle fournit également la contraception d'urgence et accompagne les familles en cas d'interruption volontaire de grossesse.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 251'000 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
25	<p>Soutien aux associations – La Ville soutient de manière pérenne certaines associations qui soutiennent la parentalité. L'EPER et son « espace parents » ainsi que RECIF son subventionnés de manière régulière.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 206'700 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
26	<p>Offre du « Message aux parents » de Pro Juventute – Le « Message aux parents » de Pro Juventute est une série de documents informatifs envoyés régulièrement en fonction de l'âge du premier enfant. Ils contiennent des informations précieuses et des conseils pratiques sur les thèmes « Soins », «Alimentation», «Education», «Développement de l'enfant», «Rôle de la mère/du père», «Couple» et «Garde d'enfant».</p> <p>La Commune de Peseux envoie sa propre brochure à l'attention des jeunes parents.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	-	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
27	<p>SOS futures mamans – La Ville soutient à hauteur de 5'000 francs par année cette association qui offre gratuitement une aide morale, matérielle ainsi qu'une orientation médicale et juridique aux futures mamans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 5'000 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
28	<p>Participation aux projets de partenaires en matière de soutien à la parentalité – Divers services (Centre d'orthophonie, Centre de santé sexuelle) participent aux rencontres et réunions parents des associations RECIF ou EPER.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
29	<p>La Courte Echelle – La Ville soutient financièrement l'association « La Courte Echelle » qui est un lieu de rencontre entre parents et enfants.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 20'000 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
30	<p>Dispositif de sécurité pour retrouver les enfants égarés dans les manifestations – La Ville fournit aux enfants des bracelets avec les numéros de téléphone d'urgence et organise des points de regroupement.</p> <p>Corcelles-Cormondrèche le met en place pour la Fête du Village 2021.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
31	<p>Soutien de l'ouverture d'un espace « bébé » au centre-ville – La Ville soutient financièrement l'ouverture d'un espace dédié aux bébés (allaitement, changement de couches, etc.) dans un commerce du centre-ville.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : opérationnel courant 2020.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
32	<p>Animation pour enfants lors de vernissage d'exposition – L'Atelier des musées propose régulièrement des activités pour enfants lors de vernissages d'exposition afin que chaque membre de la famille trouve un intérêt lors de ces événements.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : inclus dans le coût de la prestation n°41.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
33	<p>Halte-Garderie – La Crèche du Centre-ville propose une solution de garde ponctuelle et de courte durée.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 32'500 francs.</p>	X	-	-	-

Promotion de la santé

Numéro	Description	N	P	C	V
34	<p>Programme d'alimentation dans les structures d'accueil – Service de repas équilibrés dans les structures d'accueil. La participation des enfants à des activités et discussions autour de l'alimentation permet d'intégrer progressivement les enjeux d'une nourriture saine, locale, préparée et/ou cultivée dans des conditions éthiques.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans les coûts des prestations 12 et 13.</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
35	<p>Label Youp'là bouge ! – Les crèches communale sont labélisées Youp'là bouge. Ce label favorise et promeut la mobilité des enfants au quotidien dans les structures d'accueil. Il assure une formation continue aux éducateurs-trices.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans les coûts des prestations 12 et 13.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
36	<p>Information aux parents sur la prévention des accidents domestiques – La Commune de Corcelles-Cormondrèche, en partenariat avec le bureau de prévention des accidents (BPA), distribue gratuitement des fiches d'information sur la prévention d'accidents dans la maison, lors des loisirs et du sport, pour les enfants de 0 à 6 ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	-	-	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
37	<p>147 Pro Juventute – Le numéro d’urgence 147 de Pro Juventute aide les enfants et les jeunes qui ont des questions ou des problèmes ou se trouve en situation d’urgence. Neuchâtel soutient ce service par une subvention annuelle de 2'000 francs.</p> <p>Appel d’air est une campagne de sensibilisation de la santé mentale et de prévention du suicide pour les jeunes de 12 à 25 ans du Canton de Neuchâtel. Elle met en place une plateforme cantonale qui a pour but de diriger les jeunes qui ont des questions ou certaines problématiques auprès des institutions ou associations compétentes.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 5'000 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
38	<p>Ciao.ch – Ciao.ch est une plateforme romande qui offre la possibilité aux jeunes de poser anonymement et gratuitement des questions sur les thèmes qui les préoccupent. Les collaboratrices du Centre de Santé sexuelle répondent aux demandes des jeunes, dans les 48 heures, sur les thématiques de la santé sexuelle.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans le coût de la prestation 23.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
39	<p>Prévention de l'alcoolisme – Des achats-test d'alcool sont effectués par des jeunes. Ces achats-test sont complétés par des cours de prévention.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	X	-	-	-

Promotion de l'offre de loisirs

Numéro	Description	N	P	C	V
40	<p>Dimanche matin du Muséum – D'octobre à mars, de 10h30 à 11h30, le Muséum d'histoire naturelle, en collaboration avec l'Atelier des musées, propose des activités pour familles, généralement gratuites.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : inclus dans le coût de la prestations n°41.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
41	<p>L'Atelier des musées – L'Atelier des musées propose, entre autres, des activités et des documents pédagogiques pour les enfants et les familles dans le cadre des Musées d'histoire naturelle, d'arts et d'histoire, d'ethnographie et du Jardin botanique. Les animations du mercredi et pendant les vacances sont particulièrement adaptées au jeune public.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 418'400 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
42	<p>Cours de gym parents-enfants – Cours proposés pour familles avec enfants de 3 à 4 ans pour le développement de la coordination mais également de la relation parent-enfant.</p> <p>Corcelles-Cormondrèche met à disposition ses infrastructures pour des cours de gym parents-enfants organisés par une association locale.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
43	<p>Sport scolaire facultatif – Possibilité pour les élèves de 3^{ème} à 8^{ème} année de découvrir une activité sportive à prix modique (60.- pour 12 à 14 leçons).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
44	<p>Camps multi-sports – Les enfants de 4 à 16 ans peuvent profiter durant les vacances scolaires de camps sportifs (4 ou 5 jours de 8-17h).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
45	<p>Cours de sport pour enfants et adultes et écoles du sport – Le service des sports propose divers cours de sport pour tous les publics.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
46	<p>Initiation à la natation – Cours d'accoutumance à l'eau pour les enfants de 3 mois à 6 ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
47	<p>Urban training – Cours de sport gratuit utilisant l'espace public.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : l'excédent de charges du Service des sports de 190'000 francs comprend notamment les charges pour les prestations 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
48	<p>Jeu de piste « Les Chenapans » – Découverte de la Neuchâtel Belle-Epoque à l'attention des familles.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : inclus dans subvention à Tourisme Neuchâtelois.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
49	<p>Programme culturel « Jeunesse » – De manière générale, les acteurs culturels de la Ville ou partenaires proposent systématiquement une programmation « Jeunesse et famille ». A titre d'exemples, nous pouvons citer le dimanche des Familles de Festi'neuch, la programmation jeune du NIFFF mais aussi l'agenda culturel jeune public cantonal, l'abonnement « 20 ans 100 francs », le programme jeune public du Centre culturel neuchâtelois (CCN) ou encore le pass Famille du Théâtre du Passage et ses activités de médiation.</p> <p>On pourra également mentionner « Le Labo » qui propose des ateliers coordonnés par des professionnel-le-s pour stimuler l'intérêt des jeunes et de leur faire découvrir des passions des métiers.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
50	<p>La Lanterne Magique – La Lanterne Magique invite tous les enfants de 6 à 12 ans à découvrir 9 films par année, à un prix qui permet à toutes et tous de faire partie du club. Quelques jours avant chaque séance, les enfants reçoivent un journal illustré qui leur présente le film. Avant la projection, un spectacle amusant et interactif joué par des animateurs et des comédiens les prépare encore à la découverte du cinéma!</p> <p>La Petite Lanterne propose une activité inédite d'éveil au cinéma pour les 4-6 ans en compagnie de leurs parents.</p>	X	-	-	-

	<p>#Ciné est une association, crée par et pour les jeunes, qui propose des séances de cinéma spécialement destinées au public adolescent âgé entre 14 et 18 ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 75'000 francs.</p>				
Numéro	Description	N	P	C	V
51	<p>Soutien aux acteurs de la formation culturelle et artistique – Les communes fusionnées soutiennent financièrement de nombreux acteurs et projets culturels. Parmi ces acteurs, de nombreux offrent la possibilité aux jeunes de découvrir un art et de s’y former.</p> <p>La liste des acteurs et projets soutenus par la Ville de Neuchâtel est disponible dans son rapport de gestion.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 2'207'000 francs (toutes subventions confondues).</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
52	<p>Centre de Loisirs et Jeunesse de la Côte – Lieu d’accueil libre pour les jeunes. Une palette d’activités est proposée, aussi pendant les vacances scolaires.</p> <p>Le Centre de Loisirs a également un mandat d’animation sociale hors-mur pour sensibiliser les jeunes dans les quartiers. Accueil des jeunes et activités proposées durant les vacances scolaires.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 435'300 francs et 115'000 francs pour le mandat d’animation hors murs.</p>	X	X	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
53	<p>Midnight Jeune – Ouverture de salles de gym durant la soirée du samedi soir pour les jeunes de 12 à 17 ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 30'000 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
54	<p>Noctambus – Le Noctambus permet aux noctambules de rentrer chez eux en bus, les soirs de weekend.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 54'600 francs.</p>	X	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
55	<p>Neuchâtelroule ! – La station du port de Neuchâtel propose différents types de vélos et équipements pour l'ensemble des membres de la famille pour leurs activités de loisirs. On dénombre notamment 20 vélos pour enfant, 10 vélos équipés de sièges-enfants, 5 vélos cargos (dont 2 électriques) ainsi que deux triporteurs pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré, intégré dans le coût de fonctionnement total de Neuchâtelroule.</p>	X	-	-	-

Renforcement de l'égalité des chances et des genres

Numéro	Description	N	P	C	V
56	<p>Inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil – Les enfants à besoins spécifiques (handicap, situation de vie difficile, etc.) sont accueillis dans les structures d'accueil pour favoriser leur intégration dans la société.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans les coûts des prestations 12 et 13.</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
57	<p>Sensibilisation à l'éducation non genrée – L'ensemble du service de l'accueil de l'enfance et des structures privées subventionnées sont sensibilisés à l'éducation non genrée afin de renforcer les potentiels de chacun, hors des stéréotypes sociétaux en la matière.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : intégré dans les coûts des prestations 12 et 13.</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
58	<p>Devoirs surveillés – La Ville de Neuchâtel mandate l'éorén pour assurer aux enfants qui n'en disposent pas, un cadre adapté pour réaliser leurs devoirs.</p> <p>A Corcelles-Cormondrèche, l'association Anim'école organise les devoirs surveillés.</p> <p>A Peseux, la commune coordonne les devoirs surveillés.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 145'000 francs.</p>	X	X	X	-

Sensibilisation à la protection de l'environnement

Numéro	Description	N	P	C	V
59	<p>Sensibilisation des familles et des jeunes par les services – Les services des Parcs et Promenades, des Forêts, du Développement Durable, de la STEP et de la voirie notamment, organisent ou participent régulièrement à des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et du climat. De nombreux aspects liés aux actions de tous les jours sont abordés avec les jeunes et les familles (déchets, eau, etc.).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-
60	<p>Boîtes à trocs – Mise à disposition de lieux d'échange pour livres. Promeut la réutilisation des objets et l'échange.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 790 francs.</p>	X	-	X	-
61	<p>Eco-débarras – La Commune de Corcelles-Cormondrèche soutient l'organisation d'éco-débarras. Cet événement invite les citoyennes et citoyens à proposer au don les meubles et objets en bon état qui ne sont plus utilisés.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	-	-	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
62	<p>Jardins potagers urbains – Pour répondre à une demande de la population en faveur d'espaces cultivables en milieu urbain, la Ville de Neuchâtel a lancé en 2016 un ambitieux projet de potagers à Pierre-à-Bot, au nord de la ville. Un espace de 10'000 m2 a été réparti entre diverses associations partenaires et habitant-e-s intéressé-e-s vivant à Neuchâtel.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : recettes de 12'300 francs.</p>	X	-	-	-

Relation entre les membres de la famille et les générations

Numéro	Description	N	P	C	V
63	<p>Reconnaissance des années de mariages – La Ville honore les couples célébrant une longévité remarquable. Des bouquets sont élaborés pour l'occasion par le service des parcs et promenades.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 18'000 francs sont alloués aux arrangements floraux (toutes utilisations confondues).</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
64	<p>Win 3 – Projet visant à promouvoir les relations intergénérationnelles dans les écoles. Un-e aîné-e vient soutenir l'enseignant-e et apporter son expérience dans les classes. En partenariat avec Pro Senectute.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 20'000 francs.</p>	X	-	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
65	<p>Soutien aux associations et manifestations de quartiers – Toutes les communes soutiennent les manifestations organisées dans les quartiers par la mise à disposition de matériel ou la fourniture de prestations. Ces manifestations renforcent le lien entre les habitants et les générations.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	X	X	X

Infrastructures et espace publics

Numéro	Description	N	P	C	V
66	<p>Places de délasserment – Les communes mettent à disposition et entretiennent des espaces de délasserments (parcs, rives, et forêts), appréciés des familles.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	X	X	X
67	<p>Animations du centre-ville – Dans le cadre des animations au centre-ville, la Ville intègre systématiquement une programmation à l'attention des familles.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	-	-	-
68	<p>Places de jeux – La Ville de Neuchâtel dispose d'une trentaine de places de jeux réparties sur le territoire de la commune. Peseux en dénombre 4 et Corcelles-Cormondrèche 5.</p>	X	X	X	-

	<p>Une place de jeux a été équipée pour les personnes en fauteuils roulant au Jardin Anglais.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>				
Numéro	Description	N	P	C	V
69	<p>Place de jeux mobile – Une place de jeux mobile, acquise à l’occasion des 40 ans de la zone piétonne sera installée périodiquement dans les zones qui ne disposent pas d’espaces de délasserment, notamment au centre-ville.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 35'700 francs.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
70	<p>Places de sports – La Ville dispose de 17 places de sports ou de parcours mesurés pour la pratique d’une activité physique gratuite. Peseux de 5 et Corcelles-Cormondrèche d’une.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 140'000 francs de coût d’entretien.</p>	X	X	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
71	<p>Piscine de Serrières – L’accès à la piscine de Serrières est gratuit.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 200'000 francs.</p>	X	-	-	-

Numéro	Description	N	P	C	V
72	<p>Chemins des écoliers – Afin de favoriser et sécuriser les déplacements piétonniers des élèves, des chemins balisés et identifiés par des codes couleurs et des pictogrammes sont établis. Ils permettent notamment une utilisation par les pédibus.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 :-</p>	-	-	X	-

La Ville en tant qu'employeur

Numéro	Description	N	P	C	V
73	<p>Allocations familiales complémentaires – Les employés qui font l'objet d'allocations familiales cantonales perçoivent un montant supplémentaire de 145 francs (au prorata du temps d'activité effectif) (Corcelles-Cormondrèche et Peseux proposent également une allocation complémentaire à hauteur de 135 francs).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 890'000 francs.</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
74	<p>Insertion professionnelle – La Ville propose de nombreuses opportunités de stage, de place d'apprentissages mais également de places d'insertion professionnelle.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : non chiffré.</p>	X	X	X	-

Numéro	Description	N	P	C	V
75	<p>JobAbo – La Ville et Onde Verte participent à hauteur de 100 francs lorsqu'un-e collaborateur-trice achète un abonnement annuel de transports publics.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : opérationnel depuis 2020 uniquement.</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
76	<p>Modulation facultative du temps de travail – Permet aux collaborateurs-trices de bénéficier de vacances complémentaires en contrepartie d'une réduction de salaire (minimum 2%, maximum 20%).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	X	-	-	-
Numéro	Description	N	P	C	V
77	<p>Congé parental indemnisé – Permet au-à la collaborateur-trice qui reconnaît un enfant ou en cas d'adoption de bénéficier de 20 jours ouvrables de congé à prendre dans un délai de deux ans.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	X	-	X	-
Numéro	Description	N	P	C	V
78	<p>Congé maternité indemnisé à 100% durant 4 mois – La rémunération est maintenue à 100% (contre 80% dans la loi) durant 4 mois (contre 14 semaines dans la loi).</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 48'350 francs.</p>	X	X	X	X

Numéro	Description	N	P	C	V
79	<p>Gestion souple du temps de travail – L'annualisation du temps de travail permet, dans une certaine mesure de mieux gérer son temps de travail et de présence. Chaque collaborateur-trice a ainsi effectué 2088 heures en 2019 pour un emploi à 100%.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : -</p>	X	X	X	X
Numéro	Description	N	P	C	V
80	<p>Médiateurs, santé et sécurité au travail – La Ville met à disposition de son personnel des moyens pour prévenir et faire face aux aléas de la vie. Par exemple, en cas de difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle, ou lors que des problèmes surviennent, dans le giron privé ou professionnel, il est proposé divers outils aux employé-e-s afin de pouvoir faire part des difficultés mais également y trouver des solutions.</p> <p>Coût pour la Ville de Neuchâtel en 2019 : 165'000 francs (pour l'ensemble de la médiation et du projet santé et sécurité au travail).</p>	X	X	-	-

Annexe 2 : Inventaire des prestataires en matière de soutien à la parentalité (inventaire réalisé par la Déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel)

Cours/coaching

Cours / coaching		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée ?
AD Coaching : Profils atypiques HP-Syndrome d'Asperger	Coaching pour les personnes concernées par le Haut Potentiel, le syndrome d'Asperger et les profils atypiques. (Mentionné dans sur le site www.autisme-neuchatel.ch)	Tous
Naître Parent	Préparation à la naissance, accueil d'un nouvel enfant dans la famille, dans la fratrie, accompagnement du post-partum, préparation à la reprise du travail	Pour parents et futurs parents
Atelier BienGrandir	Ateliers pour du soutien parental, pour des parents démunis face à leur enfant. C'est quelques séances pour cibler le problème du moment et repartir avec des idées, des pistes de réflexions, des outils de communication et des exercices pratiques pour diminuer le stress, etc. L'objectif est de développer les compétences parentales.	Professionnels de l'enfance, grands-parents, parents et toute personne qui est en lien avec les enfants
Les Ateliers Arthur et Lila	Ateliers et des séances de coaching individuel aux parents qui souhaitent se former à des outils simples, efficaces en réponse rapide et concrète aux défis quotidiens avec leurs enfants. Sous forme de discipline positive, faciliter communication avec vos enfants, gestion des émotions,	Parents d'enfants (tout types)
Ateliers Fillozat et cours Parents Plus	renforcer et soutenir les parents en charge d'enfants dans leur rôle éducatif avec leurs propres valeurs et buts	Parents d'enfants (tout types)
ANMF /association neuchâteloise pour la médiation familiale / Médiation parents-ados	Médiation pour restaurer une communication, réparer ou éviter une rupture des liens familiaux, permettre de vivre plus harmonieusement et sereinement ensemble, résoudre des conflits et tenter de trouver des solutions.	Pour les parents et les adolescents
CNMF / Centre neuchâtelois de médiation familiale	Médiatrices indépendantes faisant partie du réseau de médiateurs familiaux spécialisés dans les relations parents-adolescents. Agréés par la Fédération Suisse des Médiateurs.	Pour les couples, les parents, les adolescent, l'intergénération et les successions
Le Patio, Croix-Rouge	Ateliers proposés sur les thèmes concernant l'alimentation, l'éducation et la famille dans le but de mieux se connaître pour mieux communiquer et mieux grandir ensemble. C'est un espace où les parents peuvent venir partager leurs expériences, leurs questions et leurs craintes par rapport à l'éducation de leur(s) enfant(s).	Parents d'enfants de 0 à 4 ans

Enfants à besoins spécifiques

Enfants à besoin spécifiques		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Association Adoptons-nous & Accueil familial	Lieu d'échange, d'écoute, de soutien, de réflexion et de formation pour toute personne concernée par l'adoption et l'accueil familial.	Parents adoptants ou familles d'accueil avec hébergement
aDsr, association dyslexie suisse romande	informer, donner des conseils, organiser des rencontres entre parents, jeunes et adultes dyslexiques. Collaborer avec les enseignants, les parents, les professionnels pour que les dyslexiques vivent mieux dans la société.	Les enfants et les adultes dyslexiques
DYS PAHSIE.ch	C'est un site qui renvoi à plusieurs autres sites concernant la Dysphasie. Il y a plusieurs conseils concernant différents cantons.	Pour enfants avec le trouble Dysphasie
ASEHP, association suisse pour les enfants à haut potentiel	Aide et soutien pour les que les enfants à haut potentiel puissent grandir selon leurs besoins et favoriser leur épanouissement quel que soit leur environnement.	Parents, enfants à haut potentiel, professionnels
Collectif-HP, haut potentiel	C'est un site explicatif sur les personnes HP mais aussi un site pour trouver du soutien et de l'aide.	Pour adultes, adolescent et enfants HP
Autisme Neuchâtel	Association sans but lucratif et reconnue d'utilité publique. A pour but d'aider les personnes touchées par l'autisme ainsi que leurs proches.	Que vous soyez parents, professionnels ou simplement intéressés par l'autisme "Autisme Neuchâtel" est une plate-forme d'échange ouverte à tous.
Centre ACPA, accueil et consultation précoce en autisme	Service à disposition des familles et des professionnels concernés par l'accompagnement préscolaire d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme. Dépistage, évaluations, suivi et conseils	familles dont l'enfant est en âge préscolaire
Parlons d'autisme	Elle a pour but d'apporter de l'aide et de soutenir la cause des personnes concernées par le TSA.	Pour toutes personnes concernées
CIMESS, enfants en souffrance scolaire	Cette association permettra une prise en charge facilitée des enfants en souffrance scolaire sans devoir faire la tournée ardue et parfois décourageante de nombreux spécialistes. Cette association essaie de détecter au maximum et avoir la meilleure prise en charge des enfants en échec scolaire ou en grande difficulté.	L'association répond aux besoins des parents mais aussi des enseignants, des professionnels de l'enfance mettent en place des conférences-ateliers alliant théorie et pratique sur le thème des difficultés d'apprentissage.
Insieme, handicap	Association neuchâteloise de parents de personnes mentalement handicapées	Parents de personnes mentalement handicapées
SEI, service éducatif itinérant	Offre un accompagnement en éducation précoce spécialisée à tout enfant de 0 à 6 ans, (dans certaines situations exceptionnelles jusqu'à l'âge de 6 ans) présentant des difficultés dans son développement ou dont le développement est compromis.	familles dont l'enfant est en âge préscolaire
ASPEDAH, association suisse romande de parents et d'adultes concernés par le trouble du déficit d'attention +/- hyperactivité	Conférences, atelier et lieu de rencontre	Personne souffrant de TADHA ou proche
Centres de l'écoute, Tomatis	Connexion entre l'écoute et la parole	Tous

Lieux de rencontre

Lieux de rencontre		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Mes-tiss'âges	<i>Ateliers et devoirs pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s).</i> Propose un programme d'acclimatation plurigénérationnel afin d'apporter aux enfants allophones une compréhension du français et des règles sociales satisfaisantes	Enfant de 2 à 5 ans, allophones, accompagnés de leurs parents
EPER Espace parents	Entraide de la Fédération des Eglises protestantes propose un soutien juridique aux personnes requérant l'asile et aux personnes socialement défavorisées. Elle propose également une aide pour les personnes marginalisées à s'intégrer ou à se réintégrer dans la société et sauvegarder leurs droits	Requérants d'asile, personnes socialement défavorisées et les personnes marginalisées.
La Courte-Echelle	Lieu d'accueil parents-enfants où : - les enfants peuvent jouer et découvrir la vie en société - les parents peuvent se détendre, échanger avec d'autres parents ou avec des accueillantes professionnelles	Enfants de la naissance jusqu'à leur 5ème anniversaire
La Trottinette	Lieu d'échange et de rencontre	Enfants de la naissance jusqu'à 4 ans
La Balkkon	Activités socio-culturelles parents/ enfants avec le but de promouvoir la culture via de concerts, des expositions, des discussoirs	Tout public
SOS Futures Mamans	Ecoute et accompagnement pour Maman ou future Maman	Maman ou future Maman
RECIF café des mamans	Soutenir et Faciliter l'intégration des femmes migrantes via 3 axes : activités de formation; activités pour les enfants; activités d'animation	Toutes les femmes qui cherche un lieu de rencontre propice aux échanges, souhaite acquérir des connaissances pratiques qui facilitent son intégration, désire créer des contacts amicaux et sociaux
EPER Villa YOYO	Maison de jeux pour enfants	Enfants
Femmes-Tische	Tables rondes autour desquelles on parle santé, éducation et intégration. Discussion entre femmes en petits groupes.	Femmes de jeunes enfants.

Soutien à domicile

Soutien à domicile		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
AEMO , action éducative en milieu ouvert	Service spécialisé dans l'accompagnement éducatif ambulatoire.	Familles
Service psycho-éducatif, Croix-Rouge	Propose des prestations spécifiques d'accompagnement psycho-éducatif à domicile auprès des familles, des enfants et adolescents, rencontrant diverses problématiques.	Familles
Consultations d'infirmière petite enfance au centre, Croix-Rouge	Accompagner les familles durant les 4 premières années de vie de leur enfant	Parents d'enfants entre 0 et 5 ans
Consultations d'infirmière petite enfance à domicile, Croix-Rouge	Accompagner les familles durant les 4 premières années de vie de leur enfant	Parents d'enfants entre 0 et 5 ans
SAFAD Soutien au familles à domicile, Croix-Rouge	Aide, soutien et accompagnement à domicile pour des familles	Famille avec enfants de 0 à 12 ans avec un parents à domicile
Réseau mères de contact, Croix-Rouge	Offre aux femmes ayant des enfants en bas âge un moment privilégié d'échange et d'écoute entre femmes partageant les mêmes préoccupations. Lien social régional (éviter l'isolement).	Ce réseau s'adresse aux femmes avec des enfants de 0 à 4 ans qui sont nouvellement arrivées dans le canton de Neuchâtel et/ou se trouvent en situation d'isolement social, qui méconnaissent les structures de soins destinées aux enfants en bas âge, qui peinent à s'adresser aux services de pédiatrie et aux consultations infirmières petite enfance.
Es'capad , soins infirmiers en psychiatrie	Service de soins infirmiers en psychiatrie intervenant en cabinet, en extérieur et à domicile pour des consultations et de l'assistance professionnelle	Enfants, adolescents et adultes jusqu'à 50 ans
ANIMS , infirmières et médecins scolaires	L'Association a pour but de : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la santé au sein des écoles neuchâteloises • collaborer à la mise en place et au maintien du concept de la santé scolaire dans le canton de NE 	Le public cible sont les élèves de scolarité obligatoire Les services médicaux sont également à disposition des parents, enseignants et membres de la direction

Associations

Associations			
	Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Association parents d'élèves	APE - La Tène (association des parents d'élèves de la commune de la Tène)	Lien entre l'école et les parents. Echanges réguliers avec la direction scolaire.	Parents d'élèves
	Ecole des parents Neuchâtel-Littoral (EPNL)	Aider les parents à s'épanouir à travers leur rôle éducatif dans le respect de leurs identités conjugale et individuelle.	Parents d'élèves
	FAPEN, Fédération des Associations de Parents d'élèves	Les membres de la FAPEN défendent une école publique de qualité répondant aux critères émis par la FAPERT	Parents d'élèves
	MCPN, mouvement de la condition paternelle neuchâtel	Soutenir et conseiller les parents au cours des procédures de séparation, dans l'intérêt des enfants.	Les parents (plus particulièrement les papas)
Ecole à la maison	IEL-NE, école à la maison	L'association Instruction en liberté a comme but la défense des parents de faire l'école à la maison dans leur choix pédagogiques.	Parents qui souhaitent soutenir l'école à la maison et à tous ceux qui la pratiquent
Groupe de parole pour les frères et sœurs	FratHandicap	Ils proposent un espace de rencontre et de dialogue	Groupe de frères et sœurs de personnes en situation d'handicap mental et/ou physique
Association parents d'élèves	CORA Centre oecuménique de rencontres et d'animations	Club de midi, animation enfants	Le Cora est ouvert à toute la population du Val-de-Travers : enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, handicapées et/ou isolées.

Aides et garde d'enfants

Aides et garde d'enfants		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Baby-sitting Croix-Rouge	Les parents d'enfants de plus de 3 mois peuvent faire appel ponctuellement à un baby-sitter certifié Croix-Rouge pour s'occuper de leurs enfants à leur domicile.	Parents d'enfants de plus de 3 mois
Service de garde à domicile, Croix-Rouge	Garder un enfant malade à domicile pour permettre à ses parents de travailler. Soutien ponctuel lorsque l'enfant est malade ou si le parent se retrouve dans l'incapacité de s'occuper de son enfant (mode de garde habituel est indisponible)	Parents d'enfants
Accueil familial de jour (AFJ)	Association au service des familles à la recherche de parents d'accueil de jour autorisés par l'OSAE.	Parents nécessitant pour des raisons professionnelles une garde pour leur enfant entre 0 et 12 ans.
Crèches et garderies		

Thèmes spécifiques

Thèmes spécifiques		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Fondation Addiction NE	Prévention, promotion de la santé Traitement Réduction des risques Centre d'expertises et de compétences	Personnes susceptibles de dépendance (drogues, jeux, cyberdépendance, achats compulsifs,...) Parents / famille / amis / proches / jeunes / Professionnels Organisateurs de manifestations / Institutions / Médias
Né-Sens Association neuchâteloise des sages-femmes à domicile	Consultations de contrôle au cours de la grossesse physiologique. Suivi de l'accouchement. Surveillance à domicile avant et /ou après l'accouchement	Femmes / Mamans
Infirmières petite enfance Croix-Rouge	Il y a des infirmières petite enfance qui sont à disposition des familles pour les accompagner durant les 4 premières années de vie de leur enfant. Elles proposent conseils, orientation, écoute et soutien.	Familles
La Leche League	Association d'aide et de soutien à l'allaitement et au maternage. Ils font de l'accompagnement individuel au téléphone / par mail D'autre part, les rencontres d'échange mensuelles reposent sur l'entraide mutuelle et permettent aux participants de s'inspirer d'expériences riches et diverses.	Familles ou Professionnels
Espace nutrition	Une prise en charge personnalisée pour toute demande en lien avec l'alimentation et le comportement alimentaire	Pour enfants, adolescents, adultes, personnes âgées
As'trame Neuchâtel (deuil, séparation, maladie)	accompagner les familles en situation de rupture par décès, séparation/divorce ou maladie.	Familles touchées par le deuil ou la séparation
Chariot Magique (hôpital)	organisation socio-pédagogique privée d'utilité publique dont la vocation est d'offrir aux enfants malades un espace de vraie rencontre principalement à travers le jeu, un temps de partage et d'expression à intervalles réguliers pendant leur séjour hospitalier ou à domicile.	Enfants malades.
Femmes-Tische	Tables rondes autour desquelles on parle santé, éducation et intégration. Discussion entre femmes en petits groupes.	Femmes de jeunes enfants.
GIS, info santé / sexualité	L'objectif d'une éducation à la santé sexuelle est de <i>doter les enfants et les jeunes de connaissances, de compétences et des valeurs</i> leur permettant de faire des <i>choix responsables</i> quant à leurs relations sexuel-les et sociales.	Enfants
PIP Association Prévention de l'illettrisme au préscolaire	Animations lecture Sensibilisation Formation	Enfants
SEM, succès, égalité, mixité	Lutte contre les stéréotypes et les modèles discriminants	Tous
TATOUT	Une école d'autoprotection et de confiance en soi	Pour les enfants et adolescents TATOUT propose, par une approche ludique

Services publics partenaires

Services publics partenaires		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
COSM, cohésion multiculturelle	Chargé de la coordination de la politique d'intégration interculturelle du canton de Neuchâtel A pour mission : l'intégration des étrangères et étrangers, la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations ainsi que de promouvoir toute action favorisant la cohésion multiculturelle	Population neuchâteloise
SPAJ	Assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et prise en charge d'adulte en difficulté	Jeunes et adultes en difficulté
OSAE	Responsable de l'accueil des enfants, du placement des enfants et des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants	Enfants et familles
OPFE, Office de la politique familiale et de l'égalité	Mise en œuvre de la politique cantonale en matière de famille et d'égalité entre les femmes et les hommes	Tous les neuchâtelois
Santé publique	Le département de santé publique s'occupe de : - Promouvoir l'aménagement et le maintien des conditions de vie favorables à la santé - Protéger la population - Assurer un accès sans discrimination aux prestations de soins et d'accueil - Promouvoir la qualité des prestations	Tous les neuchâtelois
CNPEA centre neuchâtelois de psychiatrie enfance et adolescence	Enfants et adolescents présentant des troubles psychiatriques	Enfants et adolescents

Divers ou hors canton

Divers (hors canton)		
Nom	Description des activités et/ou prestations proposées	Population visée
Programme d'action cantonal PAC santé psychique chez les enfants et les jeunes	Le nouveau programme vise à promouvoir un cadre de vie favorable à la santé psychique des enfants, des adolescents et des adultes qui les entourent	Enfants et adolescent
Dyspra'quoi	Leur mission sont : Soutenir les enfants dyspraxiques ainsi que leurs parents. Recueillir et diffuser l'information concernant la dyspraxie Faire connaître et reconnaître les besoins spécifiques des enfants dyspraxiques	Enfants souffrant du trouble Dyspraxie
BICEPS.CH	Site informatique pour s'exercer et améliorer ces lacunes en Math	Personnes avec difficultés en maths
GOMATH.CH	Site d'entraînement au calcul mental et autres techniques de calculs	Personnes avec difficultés en maths
CIAO.ch	Plateforme d'information, d'aide et d'échanges pour les jeunes	Pour les jeunes de 11-20 ans
Doula	L'accompagnement à la naissance par une doula est une tradition ancienne qui consiste à ce qu'une femme proche – en complément de la sage-femme - accompagne une autre femme lors de son accouchement.	Pour les femmes enceintes
FAPERT , Fédération des associations de parents d'élèves de Romandie et du Tessin.	La FAPERT favorise le partenariat entre les parents d'élèves, les enseignant-e-s et les autorités scolaires, dans l'intérêt des élèves de la Suisse Romande	Les parents d'élèves

Annexe 3 : Domaines prioritaires de la stratégie de prévention et promotion de la santé du Canton de Neuchâtel



PROMOUVOIR LA SANTÉ

- Promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique
- Promouvoir la santé mentale
- Promouvoir la santé sexuelle et reproductive



AGIR SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- Prévenir le tabagisme
- Prévenir la consommation problématique d'alcool



PRÉVENIR LES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES ET LES TRAUMATISMES

- Prévenir le cancer
- Prévenir les maladies cardio-vasculaires
- Prévenir le diabète
- Prévenir les traumatismes



LUTTER CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

- Rougeole
- Grippe saisonnière
- Infections sexuellement transmissibles
- Tuberculose
- Autres maladies infectieuses
- Résistance aux antibiotiques



FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Mettre en place un système de santé scolaire
- Favoriser l'autonomie en matière de santé de populations spécifiques

Annexe 4 : Membres du réseau Education donne la Force (EDF)

